

# COMPTE - RENDU SOMMAIRE

*VILLE DE PARIS*



**Séance des lundi 29 et mardi 30 mars 2010**

La séance est ouverte à 9 heures, sous la présidence de M. DELANOË, Maire de Paris.

M. le Préfet de police est présent en séance.

-----

### **Condoléances.**

Hommage à M. Louis Stanislas MOREAU.

Hommage à M. Lionel ASSOUD.

-----

### **Evocation des attentats survenus dans le métro de Moscou.**

-----

### **Aides aux départements de l'Ouest de la France frappés par la tempête.**

-----

### **Adoption de comptes-rendus.**

Le compte-rendu sommaire de la séance des lundi 8 et mardi 9 février 2010, qui a été affiché, ainsi que le compte-rendu intégral de la séance des lundi 14, mardi 15 et mercredi 16 décembre 2009 et celui de la séance des lundi 8 et mardi 9 février 2010, qui ont été publiés au Bulletin Municipal Officiel, sont adoptés sans observation.

-----

*(La séance, suspendue à 9 heures 10 minutes, est reprise à 14 heures 45 minutes, sous la présidence de M. le Maire de Paris).*

-----

### **I - Question d'actualité posée par le groupe Centre et Indépendants à M. le Maire de Paris relative à la cohérence territoriale du Grand Paris.**

#### **M. SAINT-ETIENNE.**

Les élus socialistes s'opposent depuis le début au projet de loi sur le Grand Paris, alors qu'il s'agit avant tout d'un projet technique d'aménagement du territoire francilien dans la mesure où tous les équipements vont revenir au S.T.I.F.

Ce projet veut contribuer à construire un métro automatique créant une rocade autour de Paris et reliant sept à huit pôles de croissance, et prévoit également l'aménagement du plateau de Saclay

pour en faire un cluster, autrement dit un vrai pôle d'innovation de niveau mondial.

Saclay rassemble 15.000 chercheurs - une des plus grosses concentrations de chercheurs au monde - mais a une contribution à la création économique parmi les plus faibles du monde, puisque la création de P.M.E. innovantes y est entre 10 et 15 fois plus faible que ce que l'on trouve dans les autres grands centres mondiaux de même type.

Il est donc essentiel que la question de la métropolisation de Paris, de son adaptation aux défis économiques de notre temps et des prochaines décennies avance rapidement, sinon Paris ne réussira pas à être l'une des quatre « ville monde » de la planète, alors qu'elle en a tout le potentiel.

L'Île-de-France représente 29 % du PIB national et 22 % du revenu national, ce qui veut dire qu'il s'agit d'une énorme machine à redistribuer du revenu vers le reste de la France, tout le monde pense que Paris est une ville prédatrice, mais c'est l'inverse : c'est une ville qui produit et redistribue massivement.

Plutôt que de critiquer de façon stérile le projet de loi sur le grand Paris, il est urgent que la Ville et la Région fassent des propositions quant à l'organisation de la métropole parisienne qui demande à naître.

Pour affronter la concurrence mondiale avec une masse critique suffisante, la plupart des grandes villes européennes ont regroupé les collectivités locales comprises dans leur aire urbaine pour organiser leur développement et leur aménagement, et c'est cette absence de structure de gouvernance et de projet de développement qui explique la croissance insuffisante de l'Île-de-France.

Une communauté urbaine qui peut légalement naître autour de Paris car cet ensemble dépasse de loin les 500.000 habitants nécessaires est-elle souhaitable ?

Quelle structure juridique crédible l'Exécutif souhaite t'il pour la métropole parisienne ? Quelles limites souhaite t'il lui fixer et comment pense t'il l'articuler avec l'axe Paris - Rouen - Le Havre car il existe un projet très ancien, depuis Napoléon, d'articuler Paris avec sa façade maritime ?

#### **M. MANSAT, adjoint.**

M. SAINT-ETIENNE est assez averti pour savoir que cette question s'adresse plutôt au Gouvernement qu'à l'Exécutif.

Dans les projets de Christian BLANC, il y a une façon de voir qui nous semble très datée, très ancienne de ce que peuvent être les clusters économiques et de développement.

En ce qui concerne Saclay, le cluster est à l'échelle de la métropole parisienne et il ne peut pas y avoir un seul cluster à l'échelle de Saclay.

C'est ce Gouvernement, à travers la voix de Christian BLANC, qui fait le choix d'une spécialisation à outrance des territoires, qui refuse de poser la question des contradictions et de la complémentarité entre les territoires alors que c'est la question numéro un à l'œuvre au sein de la métropole. Il s'agit d'une vision extrêmement datée, qui n'est même plus d'ailleurs portée par aucun grand pays moderne, cette façon de concevoir des clusters comme repliés sur eux-mêmes qu'il suffirait de relier par un réseau de transport automatique.

La Ville de Paris a bien l'intention de poser à la fois la question de la gouvernance et la question du projet, d'ailleurs j'y répondrai tout à l'heure via à une question de M. CHARZAT sur ce point.

#### **M. SAINT-ETIENNE.**

Le Maire de Paris, compte tenu de son importance politique au plan national, devra prendre des positions sur cette question, en effet, Paris est le cœur du système francilien.

La réponse de M. MANSAT caricature le projet de M. BLANC de telle façon que cela laisse mal augurer des débats futurs. Mon intervention n'a pas de visée politicienne, l'objectif est de réfléchir à froid sur le plan stratégique. Va-t-on enfin relancer ce moteur économique ? En effet, il est à l'arrêt, la croissance de l'Ile-de-France sur la période 2001-2008 était à peine celle de la France, alors que les régions au plan mondial qui ont le même potentiel de Paris ont une croissance 2,5 fois plus forte.

Réussir à remettre en route le moteur de Paris, qui est à la fois un moteur économique, un moteur stratégique, un moteur scientifique est un enjeu absolument majeur et j'espère que M. DELANOË donnera sa vision de ce projet, qui va très au-delà de Paris.

#### **M. LE MAIRE DE PARIS.**

J'ai dit dans bien des circonstances quelles étaient les ambitions parisiennes.

Quant à ce fameux moteur économique qui serait à l'arrêt, oser dire cela quand on appartient à la majorité nationale, alors que la capitale de la France, avec ses 105 kilomètres carrés, produit 10 % de la richesse nationale, il fallait oser.

Quant à la qualité de la gestion de Paris comparée à celle du pays, je préfère la situation de Paris en termes d'endettement à celle du pays.

-----

## **II - Question d'actualité posée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés à M. le Maire de Paris relative aux rythmes scolaires.**

### **M. DUCLOUX.**

En ce qui concerne les rythmes scolaires, et plus particulièrement la suppression de la classe le samedi matin à l'école primaire, il y a plus d'un an, le Ministre de l'éducation vient d'en reconnaître le caractère néfaste et préjudiciable aux enfants à l'occasion de la circulaire de rentrée adressée récemment aux recteurs.

Le Ministère de l'Education nationale prétend être favorable à une semaine de travail sur neuf demi-journées, alors que c'est lui-même qui a imposé la généralisation de la semaine de 4 jours sans aucune concertation, et en un temps record.

Cette organisation est pourtant, depuis de nombreuses années, considérée comme étant la moins respectueuse des rythmes chrono biologiques des enfants.

Il est significatif et déplorable que cette question des rythmes scolaires de l'enfant fasse l'objet d'une simple mention dans une circulaire, alors que sa gravité imposerait un débat à l'échelle nationale avec l'ensemble des acteurs concernés.

Il n'est pas sérieux et responsable d'aborder cette question localement puisqu'il s'agit bien de besoins chrono biologiques des enfants, identiques sur tout le territoire national.

Le Gouvernement ne peut faire l'impasse plus longtemps sur l'urgence d'un tel débat.

D'autant plus que le fait d'aménager le temps scolaire revient à impacter l'organisation des activités périscolaires, domaine à la charge quasi exclusive des collectivités territoriales. Je vous prie de bien vouloir indiquer la position de la Ville de Paris à l'égard des jeunes parisiens qui en fin de compte ne demandent, comme leurs enseignants, qu'à travailler dans de bonnes conditions.

### **Mme BROSSEL, adjointe.**

Le Ministre de l'Education nationale reconnaît, dans cette circulaire, le caractère néfaste d'un certain nombre de mesures prises les années dernières, jamais sous couvert de travailler, ou de discuter, ou de mettre en place des choses sur la question du rythme, mais sous couvert de libérer le samedi matin, sous couvert de la mise en place de l'aide personnalisée.

Les rythmes scolaires ont été profondément impactés sur l'ensemble du territoire, et il aura fallu un certain nombre de mobilisations, et le rapport accablant de l'académie de médecine, pour qu'il soit acté par le Ministère de l'Education nationale

que l'organisation sur quatre jours est certainement celle qui pose le plus d'interrogations pour le rythme des enfants.

La question du rythme chrono biologique n'est pas une question qui peut être traitée conseil d'école par conseil d'école, ni même ville par ville, ni même académie par académie, en effet, cette question doit être traitée nationalement parce qu'elle se pose à l'échelon national.

Cette question doit être posée au niveau national parce que, à l'évidence, les collectivités doivent être un acteur absolument important de ce débat national, en effet, les impacts sur le périscolaire, l'extrascolaire sont à prendre en compte.

La réponse proposée à ce constat d'échec par le Ministère semble totalement inadaptée, et c'est pour cela qu'il a été demandé qu'un débat national soit engagé sur une question.

### **M. LE MAIRE DE PARIS.**

Je rappelle que nous avons eu ce débat dans la première mandature et je me souviens exactement de la position qui était défendue par les un et par les autres. Pour le moment, j'ai l'impression que ma position, qui était sur les quatre jours et demi, est plutôt mieux comprise qu'il y a quelques années.

-----

### **III - Question d'actualité du groupe "Les Verts" à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à la situation des sans-papiers parisiens.**

#### **M. NAJDOVSKI, adjoint.**

Alors qu'était discutée à l'Assemblée nationale une proposition de loi, visant à accorder le droit de vote et l'éligibilité aux résidents étrangers, le Gouvernement choisissait une nouvelle fois la répression policière pour déloger les grévistes sans papiers occupant différents sites parisiens.

Nous demandons solennellement au Maire de Paris d'interpeller le Gouvernement pour qu'il renonce à la politique du chiffre qui cause des drames humains tous les jours et qu'il prenne ses responsabilités. Le Ministre du Travail doit mettre en œuvre une vaste circulaire de régularisation des étrangers présents sur notre territoire, d'ailleurs certaines organisations patronales demandent également une vaste régularisation des travailleurs de leur secteur d'activité.

Les travailleurs sans papiers travaillent, souvent dans des métiers et des emplois refusés par les autres, dans des conditions parfois indignes et pour des salaires souvent misérables.

Le piquet de grève du 30, avenue Daumesnil existe depuis bientôt maintenant 18 mois, pourtant,

les grévistes de ce site ont été expulsés du local qu'ils occupaient jeudi dernier.

Comment pouvez-vous, Monsieur le Préfet, justifier cette expulsion, ainsi que celle du 38, rue Blanche, dans le 9<sup>e</sup> arrondissement ? Est-ce au nom de l'ordre public ? Pouvez-vous nous dire si vous avez reçu des consignes en ce sens ?

#### **Mme BOISTARD, adjointe.**

Le Maire de Paris et moi-même soutenons sans réserves les sans-papiers à Paris.

Mais notre engagement est confronté au mur de la politique gouvernementale, en effet, le 13 novembre 2009, une nouvelle circulaire de régularisation a été élaborée retenant des critères visant à empêcher la régularisation de nombreux travailleurs sans papiers, qui participent depuis plusieurs années à l'activité économique de notre pays et à l'enrichissement de nombreuses sociétés.

Bien que le Ministre de l'Immigration ait évoqué la nécessité de sanctionner ces entreprises, les actes n'ont pas suivi les paroles prononcées, bien au contraire.

L'autorisation accordée par M. le Président de la République à Najlae LHIMER, expulsée, puis autorisée à revenir, sous la pression d'associations et d'élus, n'est pas la démonstration d'une politique juste mais induit l'idée qu'il existerait en France le fait du prince, digne de l'Ancien Régime ou de l'Empire.

Je demande à M. le Préfet de Police, une nouvelle fois, de transmettre ce message à son Ministre de tutelle : les élus de la majorité du Conseil de Paris veulent que le Gouvernement revienne sur ces lois. Ils veulent une politique plus humaine et plus juste pour celles et ceux qui sont venus de loin, fuyant la guerre, la dictature et la faim et qui participent à l'économie de notre pays, à son enrichissement culturel. Nous voulons que cesse cette criminalisation de l'immigration qui ne contribue qu'à alimenter les théories les plus extrêmes qui empoisonnent notre démocratie.

#### **M. LE PRÉFET DE POLICE.**

J'ai eu l'occasion, au cours des dernières séances, de répondre soit à des vœux soit à des questions sur la politique d'immigration, la politique d'accueil et la politique d'intégration qui est conduite à Paris dans le cadre des lois.

Les lois sont adoptées par des majorités, et il y a à l'heure actuelle une majorité qui a mis en place une politique que mes services appliquent à Paris avec intelligence et discernement.

Les engagements qui sont pris en matière d'examen des dossiers sont tenus, et mes services ont des contacts réguliers avec les organisations syndicales sur l'examen concret des dossiers. La

semaine dernière encore, nous avons reçu à deux reprises la Confédération générale du travail.

La loi du 20 novembre 2007, en matière d'admission exceptionnelle au séjour sur la base d'une démarche d'insertion par le travail, est tout à fait appliquée à Paris, en effet en 2009, 1.226 dossiers ont été acceptés dans le cadre de la loi. La circulaire à laquelle il a été fait allusion n'a aucunement pour objectif d'empêcher les régularisations, d'ailleurs les personnes sans papiers, d'origine étrangère, qui paient des impôts et des cotisations sociales, sont régularisées.

Je m'étonne qu'il soit fait référence aux organisations syndicales patronales, en effet, ce que nous voulons éviter c'est le "dumping" social qui conduit à l'embauche systématique de personnes dans des conditions tout à fait précaires.

Nous luttons de façon très volontariste, à la fois contre les filières d'immigration, et contre le travail au noir qui profite à certaines entreprises, ce qui est tout à fait scandaleux.

Dans le 9e arrondissement, il ne s'agissait pas d'un piquet de grève mais d'une action coup de poing qui a été conduite, et après négociations et discussions, sans qu'il n'y ait aucun recours à quelque force que ce soit, il y a eu une évacuation sans violence.

S'agissant du 12e arrondissement, la Préfecture de police a aussi pour mission de faire appliquer les décisions de justice, et une décision de justice avait prévu depuis bien longtemps, 18 mois, l'obligation de libérer les lieux, et cela a été fait parce qu'en fait, il n'y avait plus qu'une seule demande de régularisation dans cette entreprise.

-----

#### **IV - Question d'actualité du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche à M. le Maire de Paris relative à l'application de la directive européenne services.**

##### **Mme SIMONNET.**

Avec la transposition en droit français de la directive "Services", l'Europe, avec le feu vert du Président Nicolas SARKOZY, vient de réaffirmer sa volonté de libéraliser les services publics.

La crise a beau jeter un discrédit complet sur les politiques libérales, l'Europe et le Gouvernement français s'obstinent à libéraliser un à un les services publics au mépris de l'intérêt général.

Deux secteurs entre autres de la politique municipale sont fortement menacés par l'application de cette directive : les structures d'accueil et d'éveil de la petite enfance et les aides à la personne, notamment l'aide à domicile.

Les dernières manifestations, en réunissant plus d'un millier de professionnels et d'usagers des établissements d'accueil collectif des jeunes enfants, ont non seulement dénoncé la dégradation des conditions d'accueil des tout-petits en crèche, mais également interpellé la Secrétaire d'État sur l'inclusion du secteur de la petite enfance dans la directive "Services", en effet, cette dernière exposerait les services d'accueil collectif de jeunes enfants aux règles draconiennes de la libre concurrence et interdirait les subventions publiques au détriment de la qualité d'accueil.

Jusqu'où ira la marchandisation des services au nom des dogmes dépassés du libéralisme ?

En provoquant la mise en concurrence des établissements d'accueil des enfants et la suppression des subventions publiques, la directive "Services" va favoriser une déréglementation généralisée et la privatisation de l'accueil collectif des jeunes enfants, alors que l'urgence est au contraire d'instaurer un service public de la petite enfance, gratuit et de qualité.

Le secteur de l'aide à domicile est également concerné par l'application de cette directive, en effet, différentes associations parisiennes sont habilitées par le Département de Paris à accueillir des bénéficiaires de l'aide sociale légale au titre de l'aide et de l'accompagnement à domicile.

Le Département de Paris devra-t-il stopper les subventions et les aides pour se conformer à l'application de la directive "Services" ?

Le groupe Communiste et des élus du Parti de Gauche aimeraient avoir connaissance des actions envisagées pour s'opposer à la mise en œuvre de la directive "Services" en ce qui concerne les secteurs de la petite enfance et de l'aide à domicile.

Seriez-vous prêt à envisager d'aller jusqu'à refuser l'application de cette directive et donc de faire preuve de désobéissance civique ?

##### **M. SAUTTER, adjoint.**

Il ne s'agit pas d'une obligation européenne mais d'une décision nationale, qui a été prise par un gouvernement dont la philosophie libérale est d'affaiblir le service public.

La Municipalité a fait un choix inverse : celui de la défense d'un service public fort et juste, choix de conviction et choix d'action.

Choix de conviction : je rappelle que M. CAFFET et l'ensemble de la majorité avaient fait adopter un vœu au Conseil de Paris de février dernier demandant que le secteur de la petite enfance soit exclu du champ d'application de la directive.

Par ailleurs, l'Association des Maires de France, l'Union nationale des centres d'action sociale et

l'Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (U.N.I.O.P.S.) ont aussi demandé au Gouvernement l'exclusion de la petite enfance du champ de la directive, ceci est donc indépendant des sensibilités partisans.

La Municipalité privilégie le service public, en effet, dans les 30.640 places d'accueil, 22.247 sont des places de crèches municipales, 7.490 sont des places en crèches associatives, et il y a à peine plus d'une centaine de places qui ont été déléguées à des acteurs privés. Dans les 4.500 places de crèches qui sont prévues pour cette mandature, 2.500 seront dans le secteur municipal et les 2.000 restantes seront dans leur très grande majorité des places associatives.

Notre Municipalité défend un service public fort pour plus de justice au profit des Parisiennes et des Parisiens.

-----

**V - Question d'actualité du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative aux Caisses des écoles.**

**M. LECOQ**, maire du 6<sup>e</sup> arrondissement.

La Directrice des Affaires scolaires nous a indiqué avoir reçu comme feuille de route, de la part du Maire de Paris, l'instauration pour la rentrée de septembre 2010 d'une grille tarifaire s'appliquant, sur l'ensemble du territoire parisien, à la restauration scolaire, dans les écoles du premier degré ainsi que dans les collèges desservis par les caisses des écoles.

Je rappelle que l'autonomie juridique et de gestion des caisses des écoles trouve son origine légale dans la loi Duruy du 10 avril 1867, confortée par la loi du 28 mars 1882 sur l'enseignement primaire, qui a rendu obligatoire dans chaque commune la création d'une caisse des écoles, et que la loi PML du 31 décembre 1982 reconnaît explicitement que chaque maire d'arrondissement est président de la caisse des écoles située dans le ressort de son arrondissement.

Les caisses des écoles sont administrées par un Comité de gestion ou un Conseil d'Administration, ayant la charge depuis toutes ces années de l'organisation et de la gestion des cantines scolaires, ainsi que de la politique tarifaire en vigueur.

Nous nous étonnons de cette volonté délibérée de violer une législation vieille de plus de cent cinquante ans et une pratique tout aussi ancienne, et cet étonnement est encore accru puisqu'il s'agit d'une des rares prérogatives légales exercées par les maires d'arrondissement.

En ce qui concerne la politique tarifaire que l'Exécutif veut mettre en œuvre, nous en contestons la légalité et la compétence de l'Exécutif pour la définir, néanmoins il serait peut-être possible de discuter d'un resserrement des grilles de tarifs pratiqués par chacune des caisses des écoles.

Mais, tel un oukase, la Directrice des Affaires scolaires veut imposer une grille unique avec un plein tarif à 5 euros, ce qui constituerait pour de nombreuses familles parisiennes une augmentation importante de leur facture.

Certes, certaines familles bénéficieraient d'un tarif plus intéressant, mais la diminution est souvent assez faible alors que, dans beaucoup d'arrondissements, un pourcentage significatif de 30 %, 40 %, 50 %, voire les deux tiers des familles verraient leur tarif progresser de façon sensible.

Tout simplement parce que l'Exécutif souhaite faire cette réforme à budget constant, alors que la restauration scolaire est essentielle pour beaucoup de familles.

**Mme BROSSEL**, adjointe.

Il s'agit d'une proposition débattue dans un cadre démocratique, lors des élections, et validée par une majorité de Parisiens.

Une tarification unique de la restauration scolaire sera mise en œuvre à la rentrée, en septembre 2010, dans une démarche annoncée concertée avec l'ensemble des maires d'arrondissement, présidents des caisses des écoles.

En ce qui concerne le second degré, la loi de 2004 confie aux départements cette compétence, et la Ville de Paris reprend une compétence qu'elle avait déléguée en 1962.

Les caisses des écoles garderont toute autonomie sur la façon d'organiser la restauration dans l'arrondissement. A titre personnel, je suis même plutôt attachée à cet aspect des choses. Nous avons d'ailleurs eu un débat au dernier Conseil de Paris avec Mme SIMONNET sur ce sujet, mais j'assume cette position en ce qui me concerne.

Cette réforme se met en œuvre sur deux principes, tout d'abord un principe d'égalité territoriale, en effet, il n'y a aucune raison qu'un enfant scolarisé dans le 19<sup>e</sup> arrondissement ou dans le 7<sup>e</sup> arrondissement ne paye pas la même chose pour déjeuner et ce, d'autant plus lorsque ses parents ont le même niveau de revenus.

Deuxième principe, un principe de justice sociale car cette réforme mettra en œuvre huit tarifs basés sur les quotients familiaux, qui intégreront donc les revenus des familles.

Je rappelle que la dernière tranche concernera les familles parisiennes qui disposent de plus de 7.500

euros de revenus mensuels avec deux enfants. J'assume le fait que ces familles là, environ 10 % des familles parisiennes, paieront cinq euros le repas, d'ailleurs ce tarif de cinq euros met Paris dans une moyenne finalement assez faible par rapport à d'autres collectivités territoriales, comme par exemple la ville de Neuilly, qui a un tarif de cinq euros qui arrive dès le tarif 5 ou 6. J'ajoute qu'une fois cette réforme mise en œuvre, 65 % à 70 % des familles parisiennes verront le tarif de la cantine baisser.

Avec cette réforme, il s'agit de faire un vrai service public de la restauration scolaire, qui permettra à un certain nombre d'enfants pour qui le repas à la cantine est le seul repas de la journée d'y avoir accès, parce que c'est cela, la justice sociale.

**M. LECOQ**, maire du 6<sup>e</sup> arrondissement.

En ce qui concerne le second degré, il est vrai que la loi de 2004 et les décrets pris dans le cadre de cette loi permettront vraisemblablement au Conseil de Paris de fixer la grille des tarifs de restauration des collèges, mais la restauration des collèges pèse excessivement peu dans le nombre de repas fournis par les caisses des écoles qui sont pour l'essentiel, à 90 % voire 95 % ou 100 %, dans un certain nombre de cas, destinés principalement aux écoles maternelles et élémentaires du premier degré.

Je propose que les maires d'arrondissement voient le Maire de Paris sur cette question essentielle car elle concerne beaucoup de familles parisiennes, il faut en discuter.

En ce qui concerne la capacité de l'Exécutif à réformer le système, il n'en a pas la capacité juridique, en effet, les caisses des écoles sont des établissements publics autonomes.

Je suggère à l'Exécutif d'aller jusqu'au bout de sa démarche, et de créer un service municipal de restauration scolaire et là, il aura effectivement la légitimité pour avoir une politique unique sur l'ensemble de la capitale, comme d'ailleurs la Ville de Lyon ou la Ville de Marseille l'ont.

Ce n'est pas le cas de Paris, où il existe des caisses des écoles, et nous entendons que, dans ce domaine, la loi et les pouvoirs des maires d'arrondissement soient respectés.

**M. LE MAIRE DE PARIS.**

J'accepte d'en parler tant que vous voulez mais nous assumerons une différence qui fait effectivement que nos légitimités sont différentes, en effet, il y a des électeurs qui tranchent, à la majorité, des questions.

Dans le cadre du respect de la loi, j'assumerai totalement que les familles qui ont plus de 7.500 euros de revenus par mois paieront 5 euros le repas,

ce qui permettra, à budget constant, d'établir la justice sociale à Paris.

-----

**VI - Question d'actualité posée par M. CHARZAT, élu non-inscrit, à M. le Maire de Paris concernant l'avenir du processus métropolitain**

**M. CHARZAT.**

Au soir des dernières élections régionales aux résultats clairs et sans appel, Jean-Paul HUCHON comme Bertrand DELANOË ont demandé le retrait du projet gouvernemental de Grand Paris.

Il faut que la gauche oppose et surtout propose un projet métropolitain conciliant l'objectif du vivre - ensemble, la méthode de démocratie locale, le renforcement de l'attractivité de Paris et le volontarisme d'État sans lequel rien n'est possible.

J'aimerais avoir des précisions sur les initiatives qui seront prises par l'Exécutif en ce sens dans les prochaines semaines.

**M. MANSAT**, adjoint.

La métropole ne peut pas être l'addition de contrats passés entre l'État et certaines collectivités, cela ne peut pas être l'addition des intérêts locaux, même s'ils rencontrent ceux de l'État.

Paris Métropole représente 107 collectivités qui partagent, débattent, mutualisent, d'ailleurs la dernière séance a montré que les enjeux de développement ne sont pas que des enjeux territorialisés mais des enjeux qui appartiennent à l'ensemble de la métropole.

Au moment où l'État fait le pari de réduire la métropole à une juxtaposition de compromis locaux, Paris a un rôle à jouer et le fait d'une façon très concrète, par exemple avec M. MANO il y a quelques jours avec la SOREQA pour l'habitat insalubre. Au-delà des déclarations d'intention et des grands discours sur le fait métropolitain, Paris est en mesure de proposer des solutions concrètes qui permettent de répondre aux enjeux métropolitains.

Paris souhaite poser la question de la gouvernance mais c'est à travers Paris Métropole que nous serons en mesure de la poser de la façon la plus efficace.

-----

*(La séance, suspendue à 15 heures 50, est reprise à 16 heures 20, sous la présidence de Mme STIEVENARD, adjointe).*

-----

**2010, DAC 27 - Attribution de la dénomination  
Hélène Berr à la bibliothèque Picpus (12e).**

Le projet de délibération DAC 27 est adopté à l'unanimité.

-----

**Vœu n°1 déposé par le groupe "Les Verts"  
relatif à la bibliothèque jeunesse La Fontaine.**

**Vœu n°1 bis déposé par l'Exécutif.**

Le vœu n°1 est repoussé.

Le vœu n°1 bis est adopté à l'unanimité.

-----

**Vœu n°2 déposé par le groupe Communiste et  
élus du Parti de Gauche relatif au soutien à  
l'auteur et à l'éditeur d'une œuvre de fiction  
se situant sur le marché Saint-Pierre,  
attaqués pour diffamation.**

**Vœu n°3 déposé par le groupe "Les Verts",  
adopté par le Conseil du 18e arrondissement,  
relatif au soutien public aux époux  
MAGDELONNETTE, à l'auteur et l'éditeur  
d'une œuvre de fiction.**

Le vœu n°2 est adopté.

Le vœu n°3 est adopté.

-----

**Vœu n°4 déposé par le groupe Communiste et  
élus du Parti de Gauche relatif au malaise de  
la Culture.**

Le vœu n°4 est adopté.

-----

**Vœu n°5 déposé par le groupe Communiste et  
élus du Parti de Gauche relatif à un projet  
"Un livre à la naissance".**

Le vœu n°5 est repoussé.

-----

**Vœu n°6 déposé par le groupe Communiste et  
élus du Parti de Gauche relatif à la  
disparition de Jean Ferrat.**

Le vœu n°6 est adopté à l'unanimité.

-----

**Vœu n°7 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif  
à l'apposition d'une plaque à la mémoire  
d'Henri Salvador, sur la façade de l'immeuble  
du 6, place Vendôme (1er).**

Le vœu n°7 est adopté à l'unanimité.

-----

**2010, DAC 19 - Subvention sollicitée auprès du  
Ministère de la Culture et de la  
Communication pour le développement du  
catalogue en ligne des bibliothèques  
spécialisées de la Ville de Paris. - Montant :  
25.000 euros.**

**Vœu n°8 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif  
à la politique de la Ville de Paris en faveur de  
ses bibliothèques spécialisées.**

Le vœu n°8 est repoussé.

Le projet de délibération DAC 19 est adopté à l'unanimité.

-----

**2010, DAC 80 - Transaction entre l'association  
"Fraternité Monastique des Laures de  
Jérusalem" et la Ville de Paris, relative au  
remboursement des frais occasionnés par un  
sinistre sur un véhicule appartenant à  
l'association, représentant l'église Saint  
Gervais - Saint Prottais, place Saint Gervais  
(4e).**

Le projet de délibération DAC 80 est adopté à l'unanimité.

-----

**Vœu n°9 déposé par le groupe Communiste et  
élus du Parti de Gauche en soutien au  
collectif "Les déboulonneurs".**

Le vœu n°9 est repoussé.

-----



**Vœu n°10 déposé par M. Georges SARRE relatif à la demande de patronage de la Ville de Paris au musée de la Martinèche, dans la Creuse.**

Le vœu n°10 est adopté.

-----

**2010, SGRI 5 - Signature d'un avenant à la convention pluriannuelle passée avec la Maison de l'Europe de Paris pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 343.000 euros.**

Le projet de délibération SGRI 5 est adopté.

-----

**2010, SGRI 8 - Signature d'un avenant n° 2 à la convention pluriannuelle avec l'Association Internationale des Maires Francophones - AIMF, pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 2.003.040 euros.**

Le projet de délibération SGRI 8 est adopté.

-----

**2010, SGRI 9 - Signature d'un avenant à la convention pluriannuelle passée avec Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 100.000 euros.**

Le projet de délibération SGRI 9 est adopté.

-----

**Vœu n°11 déposé par l'Exécutif municipal relatif à l'attribution à Mme Shirine EBADI de la Citoyenneté d'Honneur de la Ville de Paris.**

Le vœu n°11 est adopté à l'unanimité.

-----

**Vœu n°12 déposé par le groupe "Les Verts" relatif au militant chinois Liu XIAOBO.**

Le vœu n°12 est adopté.

-----

**Vœu n°13 déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à un lieu dédié à Yasser Arafat.**

Le vœu n°13 est repoussé.

-----

**Vœu n°14 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la mort tragique d'Orlando Zapata Tamayo, prisonnier d'opinion à Cuba.**

Le vœu n°14, amendé, est adopté à l'unanimité.

-----

**2010, SGRI 13 - DU 96 - Attribution de la dénomination "Esplanade Mahmoud Darwich" à un terre-plein situé quai Malaquais (6e).**

Le projet de délibération SGRI 13 - DU 96 est adopté.

-----

**2010, DAC 62 - Subvention au Comité du 7e arrondissement de Paris de la Fédération nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (F.N.A.C.A. 7e). - Montant : 700 euros.**

Le projet de délibération DAC 62 est adopté à l'unanimité.

-----

**2010, SG 35 - Adhésion de la Ville de Paris à l'Association des Villes Marseillaises et versement de la cotisation pour 2010. - Montant : 3.000 euros.**

Le projet de délibération SG 35 est adopté.

-----

**2010, DAC 259 - Signature d'une convention avec l'association Maison d'Europe et d'Orient (12e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 28.000 euros.**

**Amendement n°15 déposé par le groupe « Les Verts ».**

L'amendement n°15 est repoussé.

Le projet de délibération DAC 259 est adopté à l'unanimité.

-----

**2010, SGRI 10 - Signature d'une convention avec l'association Sida Info Service pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 150.000 euros.**

Le projet de délibération SGRI 10 est adopté à l'unanimité.

-----

**2010, DF 8 - Fixation du taux de la taxe d'habitation et des taxes foncières et fixation du taux relais de la cotisation foncière des entreprises au profit de la commune pour 2010.**

**M. POZZO di BORGIO.**

Une étude récente publiée par la presse internationale a sacré Paris, "ville la plus chère du monde" en se focalisant sur le niveau des prix des biens et des services, tandis que l'Exécutif propose une hausse considérable et socialement inique de 8 % de la fiscalité locale.

La fiscalité locale est de plus en plus ressentie comme une injustice par les ménages, qui en supportent le poids et qui la perçoivent comme une taxation aléatoire au taux peu transparent, d'autant que les bases locatives, qui servent de références pour son calcul, sont obsolètes et déconnectées de la réalité, car d'établies en 1970.

Les Parisiens consacrent aujourd'hui douze jours de leurs revenus au seul règlement de leurs prélèvements locaux, dont la hausse vertigineuse a été amorcée dès 2009, avec une augmentation de 11,7 %, soit 395 euros en moyenne pour la taxe de habitation et de 47 %, soit 552 euros en moyenne pour la taxe foncière.

De plus, ce coup de massue s'est doublé de la création d'une taxe foncière départementale de 3 %, alors même que la France entrerait en pleine récession et que le pouvoir d'achat des ménages s'effondrait.

L'absence de budgétisation de la diminution de la manne des droits de mutation, se caractérisant par une baisse de 29 % sur les trois derniers mois de 2008 et les cinq premiers mois 2009, et un manque à gagner de 171 millions d'euros, témoigne d'une gestion un peu à court terme et procyclique, fluctuante au gré des aléas conjoncturels. Les signaux d'alerte des professionnels immobiliers auraient dû être pris en compte, avec tout le sérieux nécessaire, d'ailleurs mon groupe avait déjà tiré la sonnette d'alarme en 2009.

Cette culture de la dépense, apanage de la gestion erratique de la Ville et du Département de Paris, porte préjudice aux ménages qui subissent de plein fouet les conséquences dramatiques de la crise économique, ainsi, pour faire sortir de terre la seconde tranche du tramway, la Mairie n'a pas hésité à engager 887 millions d'euros, soit trois fois le prix moyen des trente-trois autres équipements semblables installés dans le monde.

L'augmentation des taxes locales aura des conséquences néfastes et dévastatrices sur le niveau de vie des Parisiens et leur pouvoir d'achat, et plus particulièrement pour les classes moyennes imposables, qui ont déjà grand mal à gérer leur fin de mois.

On assiste à une dramatique paupérisation des classes moyennes. L'impact de la crise est venu aggraver la situation accroissant le contraste entre la richesse collective de la France et la situation des moins favorisés.

Le surendettement est lié à 80 % à des accidents de la vie, et les fonctionnaires sont particulièrement frappés par ce phénomène. Les cas de surendettement de personnes sans emprunt dont les charges sont supérieures au revenu mensuel se multiplient.

Une étude portant sur plus de 10.000 personnes a montré qu'une augmentation des revenus de 100 euros faisait disparaître ce sentiment de précarité, mais la Municipalité prend plus que 200 euros. Il est donc important d'évaluer les conséquences d'une hausse considérable de la fiscalité.

L'engagement que ce sera la dernière augmentation de la fiscalité de la mandature sera-t-il tenu alors même que l'Exécutif procède à la seconde augmentation substantielle des taxes locales, ou les classes moyennes sont-elles vouées à ne pas se relever de la crise économique ?

**M. LEGARET, maire du 1er arrondissement.**

Je rappelle que le Maire de Paris, Bertrand DELANOË, le jour de son élection en 2001, la main droite sur le cœur, a dit : "Je n'augmenterai ni les impôts, ni les taxes pendant toute la première mandature".

Pour les impôts, c'était presque vrai, car les taux n'ont pas varié, mais pour les taxes, ce n'est pas le cas. Que ce soit sur les terrasses, que ce soit la taxe de balayage, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, toutes les taxes possibles et imaginables, la taxe de séjour, tout a augmenté.

Aux dernières élections municipales de 2008, la promesse du Maire était : "Il y aura une augmentation très modérée sur les deux premières années", alors que plus 9,54 l'année dernière, plus la création d'une taxe départementale foncière, plus 8 cette année, plus l'ajustement des bases, plus l'inflation, cela fait en chiffre rond 25 % d'augmentation sur deux ans.

Si c'est ça une augmentation très modérée, nous ne parlons effectivement pas le même langage.

L'Exécutif estime qu'il est normal d'augmenter la pression fiscale car si on compare avec les situations des autres grandes villes françaises, on est moins imposé à Paris qu'ailleurs.

C'est assez vrai, mais ce n'est pas grâce à vous : c'est la situation dont vous avez hérité, ce fameux héritage que vous redoutiez tant, reconnaissez aujourd'hui que vous avez trouvé en 2001 une ville

où la fiscalité était très basse, comparé à ce qui est comparable, et une dette qui était très basse.

Il aurait été plus raisonnable d'avoir un ajustement très modéré au cours des années passées plutôt que de proposer une telle brutalité sur deux ans.

D'autant que l'Exécutif a laissé dérapier la dépense, les 330 et quelques millions qu'il a engrangé l'année dernière grâce aux augmentations importantes, et les 180 ou 177 qu'il espère engranger cette année grâce aux nouvelles augmentations, ne boucheront pas tous les trous.

Cela ne bouchera pas les trous de baisse de recette de la fiscalité immobilière même si on verra se confirmer dans les semaines et les mois qui viennent la petite embellie sur la perception des droits de mutation.

Comment l'Exécutif va t'il gérer sur la durée, jusqu'en 2014 en tout cas, l'augmentation de ses dépenses de fonctionnement ?

Vous avez déjà fait de la régulation sur l'investissement, parce que vous n'avez pas mandaté toutes vos dépenses d'investissement au rythme que vous aviez prévu, mais pendant ce temps-là, vos dépenses de fonctionnement ont continué à dérapier.

L'Exécutif dit aujourd'hui qu'il maîtrise ses dépenses et notamment ses dépenses de personnel, on va le voir car cela va être examiné par une mission d'évaluation.

Qu'allez-vous faire comme propositions d'économies pour maîtriser votre budget de fonctionnement ? Jusqu'à présent, à toutes ces questions, nous n'avons jamais réussi à obtenir des réponses.

L'augmentation de fiscalité intervient au plus mauvais moment, au moment où les effets de la crise se font durement sentir pour tous les Parisiens.

Si le seul message du maire de Paris et du président du Conseil général, c'est plus 25 % de fiscalité en moyenne pour tous les Parisiens, ce n'est pas la meilleure manière de répondre à la détresse sociale qui a été soulignée avec tant de ferveur par tous les orateurs, notamment ceux de la majorité, ce matin.

L'augmentation de la fiscalité alimente les déficits publics et l'Exécutif n'a donc pas à se lamenter sur l'excès des déficits publics et sur le fait que ces déficits s'aggravent, car l'augmentation de l'ensemble de la fiscalité des collectivités territoriales y contribue.

Nous demandons un audit, pour essayer d'avoir un éclairage extérieur sur le dérapage du budget de fonctionnement, dérapage que pour l'instant,

l'Exécutif propose de rattraper uniquement en augmentant la fiscalité.

Ce n'est pas la bonne solution ; nous la condamnons, et c'est la raison pour laquelle nous voterons contre l'augmentation de ces taux de fiscalité.

#### **M. ALPHAND.**

Le Gouvernement manie le bouclier fiscal tandis que l'Exécutif parisien manie le glaive ou la massue fiscale, et nous considérons que le bouclier fiscal est probablement plus à même de créer les conditions de la croissance et de l'emploi plutôt que ce matraquage fiscal que l'Exécutif inflige, depuis maintenant deux ans aux Parisiens.

M. LEGARET a rappelé que l'Exécutif a fait le choix du dérapage de la dépense publique à Paris et pas celui de la maîtrise des coûts. Je note que l'Exécutif a assez peu commenté la récente réforme de la taxe professionnelle, remplacée par une cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, et pour cause, puisque cette réforme, voulue par le Gouvernement, sera en définitive plutôt favorable pour les finances de la Ville, y compris après l'intervention du fonds national de garantie individuelle des ressources.

Le débat sur les dépenses de communication, qui avait été demandé en décembre de l'année dernière, n'a eu lieu que la semaine dernière.

De plus, le Directeur du service de la communication de la Ville de Paris n'était pas présent, alors que dès lors que l'on évoque un budget suffisamment conséquent, on pourrait s'attendre à ce que les plus hauts fonctionnaires de cette ville assistent l'Exécutif et puissent éventuellement répondre aux questions de l'opposition municipale dans le cadre d'une commission.

Une question simple a été posée : combien y a-t-il d'agents à la Ville de Paris qui travaillent à la communication de notre collectivité ? Nous attendons toujours la réponse.

Nous avons trouvé un chiffre : 248. Est-ce qu'il y a véritablement 248 fonctionnaires qui travaillent à la communication ?

Il s'agit de dépenses, en période d'augmentation très conséquente des impôts, et les Parisiens ont le droit de savoir combien de personnes font la campagne de presse du Maire de Paris, combien de personnes travaillent à l'événementiel ou à la communication plus généralement de notre ville.

Nous avons reçu deux documents et notamment un tableau Excel comportant 84 colonnes et 11 lignes, soit 924 chiffres.

Trop d'informations finit par tuer l'information.

Nous attendons donc des réponses et plus constructives que celles qui nous ont été apportées.

### **M. BROSSAT.**

Pour la seconde année consécutive, le Conseil de Paris est amené à se prononcer sur une hausse des taux de la fiscalité locale.

Malgré les assertions de la Droite, Paris reste très en deçà des montants moyens de cotisation par habitant, et elle n'est pas la seule à augmenter ses taux de cotisations locales, en effet, beaucoup de collectivités doivent y recourir pour compenser le désengagement massif de l'Etat et financer de nombreuses dépenses, notamment sociales.

Paris reste la grande Ville française qui a la fiscalité la plus faible.

La contribution moyenne d'un Parisien, au titre de la taxe d'habitation en 2009, est de 395 euros, dont 303 euros de part communale. A Nice, elle est de 960 euros, à Marseille de 979 euros et à Nîmes de 1.164 euros.

Les impôts sont également plus élevés dans l'ancienne ville du Président de la République, à Neuilly-sur-Seine.

Ces impôts correspondent à des milliers de fonctionnaires de la Ville qui se dédient sans relâche à mieux servir les Parisiens, et en ces temps de crise économique, les 48.000 fonctionnaires de la collectivité font un travail indispensable et les Parisiennes et les Parisiens le savent.

Cette hausse de la fiscalité locale demeure raisonnable, suffisamment inférieure à ce qui se fait ailleurs, au regard de la cherté exceptionnelle de Paris, parce que la contribution des propriétaires notamment reste plus élevée que celle des locataires, et cela, c'est la justice sociale.

En conséquence, mon groupe votera ce projet de délibération.

### **M. CORBIÈRE.**

La deuxième étape de la décentralisation, voulue par M. RAFFARIN en 2004, consacrait un transfert de compétences vers les collectivités locales, mais ce transfert de compétence ne s'accompagnait pas d'un transfert financier équivalent.

Il y a aujourd'hui des charges supplémentaires qui incombent à la Ville de Paris, notamment tout ce qui est en lien avec la politique sociale, tel que la gestion du R.S.A.

Autre objet aussi de préoccupation pour l'Exécutif municipal : la suppression de la taxe professionnelle. En effet, il y a de fortes raisons de s'inquiéter, car c'était une part importante des ressources de la Ville. La suppression de la taxe

professionnelle, non pas qu'il ne faille pas réfléchir à une modification de la fiscalité vers les entreprises, mais telle qu'elle est faite aujourd'hui, elle ne vise qu'à donner des cadeaux supplémentaires aux entreprises sans aucune contrepartie.

Des suppressions systématiques de cotisations pour les entreprises, c'est de l'ordre de 32 milliards chaque année que les entreprises ne paient pas et, depuis que cette politique est expérimentée, depuis une bonne vingtaine d'année, cela n'a pas eu pour conséquence de faire baisser le chômage, bien au contraire.

Je relève que M. LEGARET évoque le fait que la fiscalité à Paris est très basse, mais je crois qu'il faut prendre le débat idéologiquement. Devons-nous nous féliciter que, dans la Ville de Paris où le plus de richesses se concentrent, la fiscalité soit la plus basse ?

Je considère que la Ville de Paris était sous-équipée, car à Paris il y a également des Parisiens qui ont besoin d'équipements sportifs, qui ont besoin de crèches et de beaucoup de choses pour lesquelles il faut une réponse de service public.

D'un point de vue idéologique, la seule réponse républicaine égalitaire au sens noble du mot est que, dans la ville la plus riche, il faut augmenter la fiscalité.

En dix ans, parce que l'on parlait de très bas, on peut dire que la fiscalité augmente de 25 % mais en vérité à l'arrivée cela reste beaucoup plus bas que dans les autres villes.

Nous sommes, pas de gaieté de cœur, favorables à ce qui est proposé. Il est important de pouvoir l'expliquer aux Parisiens que politiquement, nous assumons les engagements qui sont les nôtres. Tout ce débat a pour toile de fond le désengagement financier de l'Etat, notamment par exemple le fait que nous assumons seuls le tramway et que l'Etat nous doit encore 300 millions d'euros.

### **M. BRAVO, maire du 9e arrondissement.**

Je rappelle que lorsque le Maire de Paris a dit dans la première mandature qu'il ne toucherait pas les taux de la fiscalité locale, pendant toute la mandature, il a tenu parole.

Les chiffres dont nous débattons actuellement représentent une augmentation de la taxe des recettes fiscales de deux années sur 13, cela représente en moyenne 1,3 % par an.

1,3 % d'augmentation par an, c'est cela, le coup de massue dénoncé par l'opposition ? Ridicule !

Au Conseil de Paris, l'opposition indique qu'il faut faire des économies et dans les arrondissements qu'il faut dépenser, qu'il faut avoir des personnels

de propreté, des équipements d'animation sociale, culturelle et autres. Il s'agit là d'un double langage.

Il y a deux mois, l'opposition a dit, concernant l'investissement, que les chiffres de la Ville ne sont pas vrais.

Mais la preuve est faite, et les Parisiens se sont exprimés par un vote récemment, qu'il se passe des choses dans Paris. Paris est une Ville qui maîtrise ses dépenses de fonctionnement et qui a relancé l'investissement.

Du temps des mandatures de la Droite, la Ville était déjà riche peut-être, mais que faisait celle-ci de cette richesse sans investir ? C'est cela la critique monumentale par laquelle elle a perdu en 2001, et elle le sait très bien.

J'ai confiance dans le Maire de Paris pour tenir ses engagements, tenir ses finances et je suis fier que l'on engage l'exécution de nos programmes, parce que le Maire de Paris a eu le courage de faire voter par les Parisiens les modalités majeures de ce qu'il faisait.

**M. GAUDILLÈRE**, adjoint, rapporteur.

Ce projet de délibération n'est que la traduction juridique de ce que nous avons annoncé aux Parisiens durant la campagne électorale, c'est-à-dire deux augmentations modérées des impôts directs la première et la seconde année de la mandature, puis une fixité des taux jusqu'en 2014, et je confirme que les taux des impôts directs locaux ne changeront pas jusqu'en 2014.

Ces recettes sont indispensables au financement de nos priorités. Priorité du budget de fonctionnement, la solidarité sociale sous toutes ces formes, les écoles, la propreté, la culture, etc. Priorité du budget d'investissement aussi, puisque, pour alimenter le budget d'investissement, il faut dégager une épargne élevée : logement social, crèches, espaces verts, etc.

Quelles sont celles de ces priorités dont l'opposition veut diminuer les crédits ? L'aide aux personnes âgées ? L'aide sociale à l'enfance ? Le logement social ? Elle ne le dit jamais.

Le produit fiscal attendu de ces augmentations figure dans le budget qui a été adopté en décembre, il est d'environ 170 millions d'euros, soit la moitié du produit des augmentations de 2009, puisqu'en 2009 nous avons créé une taxe foncière départementale.

Je fais observer à M. LEGARET que la taxe de balayage n'a varié ni en 2009, ni en 2010.

D'ailleurs, si l'on regarde l'ensemble des autres impôts, tout ce qui n'est pas impôts directs locaux, tout ce qui n'est pas droits immobiliers, le produit attendu pour 2010 est de 254 millions d'euros contre 252 millions d'euros en 2009, voilà un

exemple original de ce que l'opposition appelle un matraquage fiscal sur les petits impôts.

Les moyens de fonctionnement des services, ce que l'on appelle les charges à caractère général, n'augmentent pratiquement pas en 2010, + 0,2 % , et l'ensemble du budget, c'est à dire la totalité des crédits de fonctionnement et d'investissement confondus, n'augmente que de 2 %, alors que M. POZZO di BORGO parle de "la culture de la dépense" et M. LEGARET de "dérapage".

Nous obtenons ces résultats étonnants et quasiment sans précédent parce que nous recherchons en permanence les économies et nous continuons à le faire. J'ai demandé à la Direction des Finances de faire un travail très minutieux sur l'ensemble des crédits de communication, d'événementiel, et de réception sur les dix dernières années. Ce tableau dont M. ALPHAND s'est moqué tout à l'heure, comporte peut-être beaucoup d'entrées mais est néanmoins résumé dans une synthèse claire.

Ce dossier très détaillé montre qu'entre 2000, la dernière année de la Municipalité de droite, et 2009, dernière année accomplie en totalité sous la Municipalité de gauche, ces crédits de communication, de réception et d'événementiel ont diminué de 26 % et même de 41 % si l'on raisonne à périmètre constant.

Ce projet de délibération n'est qu'un élément parmi d'autres de la politique budgétaire de l'Exécutif, qui est fondée non pas seulement sur la fiscalité, qui n'est qu'un moyen, mais sur des priorités claires et ambitieuses de dépenses, sur un sens aigu de l'économie, et un respect rigoureux des grands équilibres budgétaires sans lesquels on ne construit rien de durable et c'est ce que vous reconnaissez, je l'espère, en le votant.

Le projet de délibération DF 8 est adopté.

-----

**2010, DF 9 - Fixation du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2010.**

Le projet de délibération DF 9 est adopté.

-----

**2010, DF 36 - Signature d'un avenant de prolongation d'une durée d'un an pour chacune des 3 conventions cadres du 6 janvier 2006 de mise à disposition de sites du domaine de la Ville pour les relais des opérateurs de téléphonie mobile (Bouygues Telecom, Orange France et SFR).**

Le projet de délibération DF 36 est adopté à

l'unanimité.

-----

**Vœu n°17 déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la vente du 51, avenue Simon Bolivar.**

Le vœu n°17 est repoussé.

-----

**Vœu n°18 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'application des nouvelles conditions législatives concernant les tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure.**

Le vœu n°18 est repoussé.

-----

**2010, DA 5 - Signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes pour la fourniture et la maintenance de photocopieurs et de multifonctions et de solutions associées destinés à l'ensemble des services de la Ville de Paris, du Département de Paris, aux services rattachés disposant d'un budget annexe et aux mairies d'arrondissement.**

**Amendement n°19 déposé par l'Exécutif.**

L'amendement n°19 est adopté.

Le projet de délibération DA 5, ainsi amendé, est adopté.

-----

**2010, DDEE 110 - Signature d'une convention avec l'association les Parisiens associés pour le droit d'usage de la marque et du nom de domaine "Hôte Qualité Paris".**

**2010, DDEE 117 - Autorisation à M. le Maire de Paris de signer la charte Hôte Qualité Paris.**

Le projet de délibération DDEE 110 est adopté.

Le projet de délibération DDEE 117 est adopté.

-----

*(La séance, suspendue le lundi 29 mars 2010 à 19 heures 55, est reprise le mardi 30 mars 2010 à 9 heures, sous la présidence de Mme HIDALGO, première adjointe).*

-----

**2010, DDEE 104 - DVD 92 - Foire du Trône 2010 : signature d'une convention avec la société VINCI PARK CGST relative aux conditions techniques et financières de mise à disposition de places de stationnement et d'une convention avec la Régie Autonome des Transports Parisiens (RATP) pour la mise en service de navettes.**

**Vœu n°20 déposé par le groupe « Les Verts ».**

Le vœu n°20 est repoussé.

Le projet de délibération DDEE 104 - DVD 92 est adopté.

-----

**2010, DDEE 105 - Lancement d'un marché public en procédure adaptée pour l'organisation et l'exploitation d'un marché de Noël en 2010, avenue des Champs-Élysées (8e).**

**Vœu n°22 déposé par le groupe « Centre et Indépendants ».**

**Amendement n°21 déposé par l'Exécutif.**

-----

*(La séance, suspendue à 9 heures 08, est reprise à 9 heures 10, sous la présidence de Mme HIDALGO, première adjointe).*

-----

**2010, DDEE 105 (suite) - Lancement d'un marché public en procédure adaptée pour l'organisation et l'exploitation d'un marché de Noël en 2010, avenue des Champs-Élysées (8e). (Suite).**

L'amendement n°21 est adopté.

Le vœu n°22 est repoussé.

Le projet de délibération DDEE 105 amendé est adopté.

*(La séance suspendue à 9 h 12 est reprise à 9 h 14, sous la présidence de Mme HIDALGO, première adjointe).*

-----

**Vœu n°23 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif aux terrasses et étalages.**

Le vœu n°23 est adopté.

-----

**Vœu n°24 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux travaux de réhabilitation des marchés Ternes - Lebon et Brochant - Batignolles.**

Le vœu n°24 est repoussé.

-----

**2010, DPA 6 - Approbation du principe de rénovation des locaux dans la caserne Napoléon (4e) afin de créer des bureaux pour des services de la Ville et des modalités de passation du marché de maîtrise d'oeuvre. - Dépôt des demandes de permis de construire et de démolir. - Signature du marché.**

Le projet de délibération DPA 6 est adopté.

-----

**Vœu n°25 déposé par le groupe Communiste et élu du Parti de Gauche relatif à l'installation d'un bureau de vote au siège de Peugeot.**

Le vœu n°25 est adopté.

-----

**Vœu n°26 déposé par les groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts" relatif à l'expérimentation par la Poste et la R.A.T.P. de la mise à disposition de lettres recommandées au métro Simplon dans le 18e arrondissement de Paris.**

Le vœu n°26 est adopté.

-----

**Vœu n°27 déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la réorganisation de la Poste.**

**Vœu n°28 déposé par le groupe Communiste et élu du Parti de Gauche relatif à la situation de la plateforme de distribution de courr**

**ier La Poste, rue Duc dans le 18e arrondissement.**

Le vœu n°27 est retiré.

Le vœu n°28 est retiré.

-----

**2010, DVD 112 - Signature du marché de maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement de la place de la République à Paris (3e, 10e et 11e) avec le groupement TREVELOET VIGER-KOHLER (mandataire), Martha SCHWARTZ Partners, AREAL, ATEC AIK Yann KERSALE.**

**Vœu n° 29 déposé par le groupe "Les Verts".**

**Vœu n° 30 déposé par le groupe UMPPA.**

**Vœu n° 30 bis déposé par l'Exécutif.**

**M. AIDENBAUM**, maire du 3e arrondissement.

La place de la République a le droit d'être belle, admirée et aimée à la hauteur d'une incarnation urbaine digne de notre République.

Le projet de l'équipe lauréate modifie clairement la composition actuelle de la place en favorisant la convivialité et la polyvalence d'usage. Il réconcilie les différentes échelles locales, métropolitaines et nationales de ce site, emblématique de notre identité.

Ce parti pris d'aménagement rompt avec la configuration en anneau circulaire tant décriée.

Pour satisfaire aux prévisions de baisse de 15 % de la circulation, le projet retenu donne toute sa place à l'intermodalité Vélib', Autolib', etc.

Je me réjouis que mes recommandations aient été retenues, celles-ci portent essentiellement sur un élargissement conséquent du trottoir sud, quasiment doublé, et qui recevra une seconde rangée d'arbres, offrant un espace de détente.

Cette seconde esplanade de promenade répondra pleinement à l'esplanade centrale, l'une desservant l'autre par des traversées sécurisées plus confortables qu'aujourd'hui, l'une répondant à l'autre dans un dialogue minéral et végétal qui donne sens et dimension au projet global d'aménagement.

Je suis donc satisfait de la prise en compte des attentes des riverains du 3e arrondissement, notamment tous ceux qui résident sur le trottoir sud qui correspond à la fois à la partie la plus habitée et

la plus commerciale de la place.

Avec plus de 50 % d'espace reconquis pour le piéton, c'est une véritable réappropriation urbaine et populaire de la place qui se profile pour le printemps 2013, augurant l'organisation de manifestations culturelles et citoyennes qui marqueront ce renouveau.

Je tiens à souligner également la contribution essentielle du conseil local du handicap qui a permis d'enrichir cette reconquête en termes d'accessibilité pour tous.

Conçu pour répondre notamment aux enjeux du développement durable, cet projet crée un îlot de verdure, en accroissant de 30 % la végétalisation, en intégrant la direction des vents, la trajectoire du soleil et l'intensité de la lumière afin de magnifier et de rendre à ce lieu symbolique son éclat et son unicité.

**M. BLOCHE**, maire du 11e arrondissement.

Rendre la place de la République au public, tel est résumée en une formule la portée de cette opération d'aménagement qui créera en 2013 un nouvel espace de confluence entre trois arrondissements parisiens et plus largement entre trois secteurs de la Capitale : le Centre, l'Est mais aussi le Nord.

Cet aménagement mettra un terme à un paradoxe regrettable, en effet, la place de la République est un carrefour vers lequel convergent de nombreuses personnes, mais elles y convergent pour ne pas y rester, car cette place n'est guère accueillante.

Avec ses 37.000 mètres carrés, la place de la République figure parmi les plus grandes places européennes. Difficile de dire pour autant qu'elle ait la convivialité des places italiennes ou encore l'effervescence populaire des places londoniennes.

Avec ce chantier ambitieux, c'est donc le visage de Paris qui, en se transformant, devient plus séduisant.

Par les changements de la place de la République et notamment la transformation du rond-point autour de la statue en espace piétonnier, le quotidien des personnes se trouvera changé, en effet, elles seront invitées à davantage se rencontrer et se promener. Des initiatives culturelles vont également pouvoir naître et des rassemblements qui font partie de l'expression démocratique et de la vie de la cité mieux s'y dérouler.

Au cœur d'un espace urbain, marqué par la densité du bâti, cette place viendra offrir une respiration.

Revenons sur ce mouvement qui a marqué le XXe siècle et qui a voulu rationaliser les centres urbains, notamment pour y favoriser la circulation

automobile, ces aménagements installeront une nouvelle vision de la ville pour le siècle à venir, qui redonne une plus grande place à l'individu.

Ce projet est vecteur de rapprochements nombreux, notamment avec le nord de Paris, au travers du rattachement piétonnier au canal Saint-Martin par la rue du Faubourg du Temple.

Le piéton aura toute sa place, place de la République, bien que je pense qu'il est important de travailler davantage encore à la sécurisation des passages piétonniers, ceci pour s'assurer que définitivement le piéton soit le bienvenu et ne coure plus le risque auquel il est exposé aujourd'hui au milieu des voitures pour atteindre l'îlot central.

Dès lors, mieux rattachée aux trois arrondissements qui la bordent, la place de la République pourra être un grand lieu de la vie collective, et je me réjouis que, dans ce Paris si dense, l'on danse bientôt sur une place rendue au public, une place faite pour tous et par tous, donc plus que jamais une place de la République.

**M. FÉRAUD**, maire du 10e arrondissement.

La transformation de la place de la République sera l'une des réalisations majeures de cette mandature.

Car si la place de la République est une belle et grande place parisienne, c'est aussi devenu un espace très dégradé, à l'îlot central délaissé, à la frontière de nos trois arrondissements, 3e, 11e et 10e.

Le projet retenu permettra de rendre sa beauté au lieu en respectant son histoire longue qui n'a pas commencé au XIXe siècle, et qui doit pouvoir se poursuivre au XXIe siècle.

Ce projet crée une grande esplanade qui rompt avec l'organisation actuelle en double rond-point automobile. Il transforme l'échangeur routier en un lieu de vie. Il n'élimine pas la voiture mais permet de réduire la place aujourd'hui hégémonique qui lui est dévolue. Il facilite les traversées piétonnes, la circulation des vélos, les transports en commun et tient compte des personnes en situation de handicap.

Il accroît enfin la végétalisation de 30 % environ et modernise un mobilier urbain aujourd'hui en mauvais état.

Le projet frappe par sa simplicité et conduit à ne pas imposer un usage figé du lieu mais permet aussi bien le simple passage quotidien que la promenade, les loisirs, des spectacles, des actions de solidarité comme les distributions alimentaires, un marché, les manifestations traditionnelles place de la République, etc.



La transformation de la place s'inscrit dans la continuité de l'action menée depuis 2001 pour réduire la circulation automobile, sans l'empêcher complètement, pour rééquilibrer l'espace accordé à chaque mode de transport et aux piétons en s'appuyant sur une réduction de 15 % du nombre de voitures particulières.

Ce projet est cohérent avec la mise à double sens si attendue des grands boulevards pour supprimer cette autoroute urbaine dangereuse et rendre aux grands boulevards leur attractivité.

Il répond aussi à l'ambition de réduire très fortement, en amont, la circulation de transit rue du Faubourg du Temple et de permettre aux promeneurs de rejoindre dans de bonnes conditions le canal Saint-Martin depuis la place.

Emblématique de notre action, ce beau projet contribue à la transformation de la ville à l'endroit où se rejoignent les quartiers populaires de l'est et du nord de Paris avec son cœur et ainsi, de créer un nouvel espace de vie pour les Parisiens.

**M. BAUPIN**, adjoint.

Notre groupe se réjouit que le projet qui est proposé pour la place de la République soit un projet ambitieux.

D'autant que ce projet est complètement cohérent avec ceux que nous avons menés dans la mandature précédente, notamment aux abords de cette place sur l'axe Barbès - Magenta, qui a permis de réduire la circulation automobile, d'améliorer les transports collectifs et les circulations douces, et de réduire les nuisances.

Sur la partie sud de la place, on conserve sept voies de circulation, ce qui paraît très important, et nous souhaitons qu'il soit étudié, dans la réflexion qui va être menée, s'il est possible de réduire encore ce nombre de voies de circulation.

J'ai bien noté la proposition d'élargir les trottoirs sur la partie sud par rapport au projet initial, cela va dans le bon sens, mais nous souhaitons qu'on puisse regarder comment aller au-delà.

Si l'on veut réduire le nombre de voies de circulation, cela veut dire qu'il faut réfléchir plus globalement à éviter l'engorgement de la place, et je me permets de faire deux suggestions, la mise à double sens des grands boulevards, et il y a une deuxième voie possible : la protection des lignes de bus qui vont de la place de la Bastille à la place de la République en passant par les boulevards Beaumarchais, Filles du Calvaire et Temple.

En effet, si l'on protège ces lignes de bus pour améliorer la fluidité des bus, cela permettra de réduire la circulation automobile en direction de la place de la République et donc de contribuer à réduire les difficultés qui peuvent être occasionnées

sur la place de la République si on réduit les files de circulation.

Nous avons inscrit dans le P.A.D.D. de la Ville de Paris et dans le plan de déplacement de Paris, et aussi évoqué lors de la campagne des municipales, et notamment dans l'accord que nous avons passé entre les deux tours de ces élections, l'idée qu'il puisse y avoir demain un tramway des gares qui permette de relier les gares parisiennes.

Il est important, dans la façon dont nous allons concevoir la place de la République, de penser la possibilité qu'un jour un tramway des gares puisse intervenir.

Nous nous réjouissons de l'importance qui est accordée aujourd'hui à l'aménagement de cette place, c'est très symbolique que ce soit la place de la République et pas, par exemple la place de la Concorde qui soit réaménagée : cela marque un état d'esprit, une volonté de réaménagement, de qualité de vie, y compris dans l'est parisien.

**Mme DUBARRY**, adjointe.

Cette place du peuple n'est pas une vraie place, car l'endroit est dégradé, manque de convivialité et souffre de la priorité qui a été donnée à l'automobile.

Ce projet est extrêmement positif, car il a réfléchi en profondeur à ce que pourrait devenir cette place : un véritable lieu de convivialité, de vie, un lieu de création de lien social.

L'élargissement des trottoirs, l'ouverture des quartiers centraux, le prolongement de la continuité piétonne de la rue du Faubourg du Temple jusqu'au canal, tout cela contribuerait à améliorer grandement ce projet.

Par ailleurs, il paraît important de porter une attention très particulière à l'animation de la place. Autant les bals me paraissent être une excellente idée, autant nous devons être attentifs à nous préserver de la tentation des quinzaines commerciales, et préserver les animations culturelles, sportives ou citoyennes.

De la même façon, il faut privilégier les commerces de proximité, et la création d'un marché va totalement dans ce sens, et bien évidemment, privilégier le bio.

Peut-être faut-il envisager à moyen terme une action de la S.E.M.A.E.S.T., qui viendra aider des commerces de proximité à s'installer plutôt que d'énormes grandes enseignes ?

La place du végétal est un gage de convivialité mais c'est aussi un point important pour préparer l'adaptation de Paris au réchauffement climatique et renforcer la biodiversité en milieu urbain.

Cette place sera extrêmement belle, telle que

définie dans le projet, et il faut donc être également attentifs à l'inflation que risquent de subir les prix de l'immobilier dans ce quartier et aux abords. Il nous faut donc anticiper l'éviction des catégories populaires et envisager de préempter des logements alentours. Et, pourquoi pas, commencer à réfléchir sur le devenir de la caserne Vérines.

L'accessibilité est un point important de cette nouvelle place. Il faut aussi, en termes de mobilier, prendre en compte cet aspect, mais cela ne doit pas être une façon de chasser les S.D.F. ou les personnes qui se trouvent sur cette place, parce qu'elles n'ont pas d'autres alternatives.

Nous espérons que les vœux qui sont présentés permettront justement de faire avancer ce projet et que la concertation, qui doit continuer, permettra de faire jaillir de nouvelles bonnes idées.

### **M. LE MAIRE DE PARIS.**

Je suis d'accord avec les idées que vous exprimez, notamment sur notre grande vigilance en matière de sociologie du 10<sup>e</sup> et du 11<sup>e</sup> arrondissement, du 3<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> arrondissement évidemment aussi.

Je suis aussi d'accord sur l'atout que représentent 30 % d'arbres en plus, mais justement, et j'ai fait des arbitrages moi-même, si on met 30 % d'arbres en plus, ne me dites pas que tel arbre risque de déranger dans quinze ans si on fait le tramway des gares.

Pour le moment, on fait le tramway du boulevard des Maréchaux. Je suis tout à fait favorable à ce que l'on étudie le tramway des gares, mais honnêtement, je ne serais plus Maire de Paris quand il se fera. Il faudrait que je mette moins d'arbres place de la République, car il faudra dans dix ou quinze ans en supprimer deux pour un tramway !

### **M. BOUTAULT, maire du 2<sup>e</sup> arrondissement.**

Maintenir la place de la République, lieu de rassemblement populaire en conservant ses fonctionnalités, tout en donnant au site une touche résolument moderne, grâce à son asymétrie, était un pari risqué, mais c'est un pari gagné, ou presque gagné. Il ose le vide, l'espace de respiration urbaine qu'il crée au centre dense de la Capitale est une originalité à laquelle nous souscrivons.

En reportant vers le Sud l'ensemble de la circulation qui jusqu'à présent se déroulait autour de la place, par le maintien de sept voies de circulation contre aucune sur la partie nord, le projet de réaménagement prend le risque de ramener plus de voitures, là même où il conviendrait d'en réduire le nombre.

De plus, les habitants et les commerces nombreux sur la place au Sud peuvent légitimement se sentir frustrés de ne pas plus bénéficier de cet

aménagement, voire lésés par le surcroît de circulation sous leurs fenêtres.

Le groupe "Verts" pense que, pour éviter les reports de circulation, la mise en œuvre du plan quartiers centraux, resté dans les cartons et pourtant voté par le Conseil de Paris, est nécessaire.

Par ailleurs, nous nous réjouissons du maintien de la rangée d'arbres renforçant la végétalisation de la place.

La mise à double sens des grands boulevards qui va découler de cet aménagement va permettre enfin de redonner à cette artère historique son caractère de boulevard urbain, où il fait bon flâner, alors qu'aujourd'hui c'est une autoroute urbaine.

Nous aurions cependant souhaité la mise en place d'un comité permanent de concertation, afin que l'ensemble des parties concernées soit mieux associé aux décisions concernant le jury.

La démocratie participative n'est pas une contrainte, c'est une nécessité et même une source d'enrichissement intellectuel dont il est dommage de se priver. C'est l'objet du vœu que nous avons déposé.

La place de la République, lieu de rassemblement populaire, était devenue un lieu interdit aux piétons, tant atteindre l'îlot central depuis les trottoirs alentours était périlleux et dangereux pour les vélos perdus dans le flot de circulation des automobilistes pressés. Il va rester un lieu populaire, non pas uniquement les jours de rassemblement et de manifestation, mais au quotidien, donc en cela mieux intégré au cœur de la vie parisienne.

### **Mme CUIGNACHE-GALLOIS.**

Nous sommes bien entendu d'accord sur le principe d'améliorer l'aménagement de la place de la République.

Cette place de 34.000 mètres carrés constitue depuis longtemps un point névralgique de la circulation dans Paris, et il faut bien reconnaître que celle-ci est devenue totalement anarchique, en particulier en raison d'une mauvaise signalisation, autant pour les automobilistes que pour les scooters, les cyclistes et les piétons.

On ne peut pas occulter le fait que la place de la République, en plein cœur de Paris, représente aussi un élément essentiel pour traverser la Capitale. Il semble que le projet de l'Exécutif n'apporte pas toutes les garanties sur l'impact des travaux envisagés, en particulier concernant le report de circulation qui est lié à la piétonisation de toute la partie nord.

Il est indispensable que les études prévues, entre avril 2010 et 2011, fournissent des données précises

sur le sujet et qu'elles soient communiquées au Conseil et intégrées dans la concertation.

Le plus inquiétant semble être la divergence de vue entre les « Verts » et de l'Exécutif, et le vœu des « Verts » le montre clairement. Alors que la majorité entend mettre le piéton au cœur de la place, les « Verts » veulent ni plus ni moins la supprimer. L'idée d'un possible passage d'un tramway des gares sur la place, la piétonisation de la rue du Faubourg du Temple jusqu'au canal Saint-Martin confirmerait définitivement ces intentions que nous craignons.

Paris n'est pas un petit village, c'est une capitale et on ne peut pas agir ainsi en raisonnant quartier par quartier, en effet, il faut pouvoir y circuler pour les Parisiens et pour les habitants qui viennent de banlieue.

Nous souhaitons que l'étude sur l'impact de report de circulation soit menée à bien et qu'elle soit communiquée au Conseil avant qu'une décision définitive ne soit prise.

#### **M. LHOSTIS.**

La place de la République est un endroit exceptionnel de par sa grandeur en plein cœur d'une grande capitale et de par son histoire au travers de la symbolique de milliers de rassemblements, de manifestations.

Mais c'est aussi un lieu improbable, autour duquel sont implantées des activités commerciales attractives, grandes enseignes et restaurants, entraînant des flux de circulation automobile ou piétonne. C'est également un endroit de croisement de nombreuses lignes de transport en commun, bus ou métro, et aussi un giratoire des flux de transit Nord-sud et Est-ouest de la Capitale.

Le parti pris de ce projet, qui crée un grand parvis au Nord réservé aux circulations douces et qui aura un prolongement vers le Faubourg du Temple, convient évidemment à l'élus du 10e que je suis en ce qu'il amorce une liaison piétonne vers le canal Saint-Martin. C'est un choix de cohérence de l'organisation de l'espace public parisien qui privilégie le piéton et essaie d'effacer le côté "tâches de léopard" des espaces piétonniers séparés par des flux de circulation automobile.

Cela étant, le choix proposé, en réorganisant les flux de circulation des voitures, préserve les nécessaires circulations indispensables, notamment pour la desserte des riverains et l'activité économique.

Les élus Communistes et du Parti de Gauche sont favorables à ce projet de délibération, toutefois, l'importance des travaux et leur durée va nécessairement générer des impacts négatifs sur la vie des riverains et des embouteillages. Il sera donc nécessaire que les services de la Ville concernés veillent étroitement au quotidien à la bonne tenue

de ces travaux, notamment au niveau du bruit et de leur phasage.

On pourrait imaginer que pendant la durée des travaux, un lieu d'information mais aussi de recueil de réclamations soit ouvert sur place et par Internet sur "paris.fr". Il ne serait sans doute pas non plus inutile de rendre compte de l'avancement du chantier tous les semestres dans le cadre d'une réunion publique.

Je confirme le vote positif du groupe Communiste et élu du Parti de Gauche et je dirais que nous avons hâte de fouler le nouveau revêtement de la place de la République dans les manifestations qui ne manqueront pas de s'y dérouler.

#### **M. LE MAIRE DE PARIS.**

Je pense qu'il faut bien entendre, aussi bien les élus que l'administration, ce que dit Alain LHOSTIS sur l'information des riverains et sur la durée des travaux.

Chaque fois que l'on réaménage en grand, il y a des nuisances. On l'a vu avec le tramway du boulevard des Maréchaux, mais plus on explique et plus on réduit les délais, et mieux c'est.

#### **Mme TISSOT.**

Je rappellerai que c'est avec assiduité et sans aucune arrière-pensée que j'ai participé aux travaux du jury présidé par Mme LEPETIT, respectant ainsi l'adhésion totale des élus U.M.P.P.A. au réaménagement de la place de la République.

Je n'ai pas voté ce projet car j'émettrais deux critiques majeures.

La première porte sur la création d'une véritable autoroute urbaine, en effet, le projet retenu crée un axe routier de 7 voies côté sud, avec les conséquences qui vont avec, à savoir des difficultés aggravées pour la traversée des piétons, ainsi que des problèmes de stationnement pour les commerçants, puisqu'il s'agit là du secteur le plus commerçant.

J'ajoute, en tant qu'élue du 11e, qu'il est à craindre que le rattachement de l'espace piétonnier côté nord de cette place, qui suppose la fermeture de la rue du Faubourg du Temple et la déviation des flux de circulation en provenance de l'avenue de la République et du boulevard Voltaire, qui sont les flux les plus importants qui alimentent la place de la République, engendre des problèmes considérables d'embouteillage, de stationnement et de pollution dans les quartiers du 11e qui jouxtent la place.

J'ajoute que la traversée de l'espace piétonnier, par des voies de bus, taxis et vélos, paraît également poser des problèmes non résolus, et donc une expérimentation, telle que nous l'avions préconisée au préalable, de ce projet paraît s'imposer.

Je trouve que ce projet n'apporte aucun supplément d'âme à cette place qui, bien qu'elle soit un espace reconnu de rassemblement, reste très désurbanisée, en effet, le choix des matériaux et du revêtement des sols ne met pas en valeur son patrimoine architectural, contrairement au projet B qui prévoyait un jeu de couleurs des différents granits au sol s'harmonisant avec le ton des façades des immeubles environnants.

Par ailleurs, la partie végétalisée se cantonne au Nord, ce qui suppose quand même la coupe de très nombreux arbres centenaires qui sont actuellement sur le terre-plein...

#### **M. LE MAIRE DE PARIS.**

Vous n'avez pas bien regardé : on ne coupe aucun arbre !

#### **Mme TISSOT.**

On choisit un projet et celui sur lequel on vote est différent. Avouez tout de même que, quelque part, il y a un certain nombre de problèmes.

Un projet, juridiquement retenu par un jury, n'est pas modifiable, sauf en cas d'amendements apportés. Or, j'ai voté des amendements avec les autres membres du jury. L'intérêt du projet est de dégager la statue de sa partie végétalisée, c'était cela l'idée du projet sur le plan esthétique.

Je regrette aussi que cette partie végétalisée ne comporte pas un certain nombre de fontaines, comme le prévoyait le projet B, qui donnaient un petit côté romantique au réaménagement urbain de cette place.

Je confirme personnellement à regret que votre projet oublie à la fois l'aspect écologique et l'aspect artistique auxquels ce réaménagement très emblématique aurait pu prétendre, et c'est dommage.

Je m'étonne que l'Exécutif se voie aujourd'hui obligé de façon hâtive de présenter un vœu qui préconise notamment le relancement de nouvelles études, à commencer par une étude particulière pour optimiser le plan de circulation des voies qui débouchent sur la place, une étude particulière quant à la végétalisation, une étude particulière quant aux usages qui seront permis sur la place, une étude particulière sur l'agrandissement des trottoirs côté sud, une étude sur la sécurisation des cheminements des cyclistes de la portion basse de la rue du Faubourg du Temple, autant d'études supplémentaires qui prouvent et qui viennent confirmer mes critiques sur le projet que vous présentez et sur lequel je voterai contre.

#### **M. LE MAIRE DE PARIS.**

Je voulais juste clarifier quelque chose, juridiquement, un jury propose au Maire de Paris une option, puis le Maire de Paris la propose au

Conseil de Paris, il pouvait même proposer l'option B s'il le voulait, juridiquement.

J'ai donc pris personnellement le projet retenu par le jury et j'ai dit ce qui, à mon avis, ne convenait pas, dont l'abattage des arbres. J'ai donc soumis au Conseil de Paris, ce sur quoi vous délibérez, à savoir un projet où tous les arbres sont maintenus, plus 30 %.

Je l'ai même présenté à l'extérieur, toute la presse en a parlé, la semaine dernière. Je suis désolé de vous interrompre. Simplement, vous partiez sur une proposition que je fais au Conseil de Paris, qui est soumise à délibération, que j'ai envoyée, qui n'est pas celle que vous avez décrite.

#### **Mme DOUVIN.**

Ce projet adopte la création d'un grand parvis piétonnier de 8.000 mètres carrés et ferme le passage Nord-sud qui existe aujourd'hui.

Nous avons précédemment dénoncé les conséquences graves de cette fermeture, en demandant une expérimentation, expérimentation qui nous a été refusée.

Le projet retenu prévoit que la circulation en anneau soit arrêtée au profit d'une circulation à double sens qui divise par deux le nombre de voies et qui supprime les voies au Nord pour les reporter au Sud. Cette division par deux va provoquer une congestion considérable dans ce qui est le noeud principal de circulation entre le Nord et l'Est de Paris.

En effet, la totalité de la place supporte aujourd'hui aux heures de pointe 6.000 véhicules par heure.

Selon la Mairie, la future place verra de 15 à 17 % de circulation en moins à terme, mais sur quoi repose cet objectif ? Quels en sont les moyens ? Que signifie-t-il à terme ? Nous n'avons aucune réponse à ces questions.

Comme les chiffres sont têtus, je me suis référée au trafic sur le boulevard Magenta, ce trafic, selon les chiffres de la Mairie de Paris, a baissé de 60 % entre 2002 et 2007, mais, à sa sortie, au Nord, il a augmenté de 30 %.

C'est bien la preuve que les aménagements de ce type ne résolvent pas les problèmes, ils les déplacent. Jusqu'où ? C'est là que je voudrais souligner l'un des aspects les plus malsains de cette politique, c'est son côté méthode des clochers, en effet, on met en exergue tous les bienfaits des aménagements locaux, mais on passe sous silence les conséquences directes mais plus générales pour l'ensemble des Parisiens et des Franciliens.

Il était nécessaire de proposer un projet qui soit une véritable transformation de la place de la

République et qui tienne compte des besoins d'aménagement par exemple pour les cyclistes, les piétons et en faveur de la végétalisation.

Il était également possible de pratiquer un meilleur équilibre entre ces souhaits et le volume de la circulation et donc de ne pas transformer les abords de la place en un lieu d'engorgement permanent avec les nuisances et la pollution qui, malheureusement, se développeront.

Nous souhaitons un meilleur équilibre entre la circulation automobile, les transports collectifs et les modes doux, au profit de ces derniers, bien sûr, mais le problème est que l'on ne décrète pas autoritairement la baisse de la circulation automobile, on la favorise et c'est quand elle a baissé, grâce au renforcement des transports collectifs parisiens et franciliens, que l'on réalise un tel aménagement.

Vouloir s'obstiner à vouloir faire les choses en sens inverse est un non sens et une mauvaise manière pour ceux qui vont avoir à en supporter les conséquences. Plus grave, cela compromet les chances d'un projet vraiment réussi. Nous ne voterons donc pas ce projet.

En ce qui concerne le vœu de l'Exécutif, il est bien temps, une fois que le projet est décidé, une fois que les décisions sont prises de rouvrir la concertation.

Si c'est cela la concertation à la mode du Maire de Paris, ce n'est pas la nôtre et nous nous opposerons au projet tel qu'il est conçu.

#### **Mme HAREL.**

Je relève que, dans le dossier de presse, il est indiqué que le projet de la place de la République a été voté à l'unanimité du jury, ce qui est faux, puisque Mme TISSOT ne l'a pas voté et c'est bien dommage que les Parisiens croient que tout le monde est d'accord avec vous.

M. AIDENBAUM a dit que la place devait être belle, admirée et aimée, je suis tout à fait d'accord avec lui mais je pense qu'il a oublié de dire qu'elle devait aussi avoir un caractère pratique et fonctionnel.

Certaines modifications du projet sont appréciables, la première est qu'il y aura finalement moins ou pas de platanes arrachés, c'est vrai que pour un projet vert, décimer la moitié des arbres de la place, c'était un peu gênant. Ce qui est appréciable, c'est que le projet n'est pas définitivement arrêté visiblement.

La deuxième modification est regrettable, puisque les fontaines qui sont aujourd'hui sur la place et devaient être conservées n'apparaissent plus

Pour un projet phare je trouve dommage que la concertation ait été de qualité médiocre, et regrettable que les orientations de ce chantier majeur, qui va impacter quotidiennement des dizaines de milliers de Parisiens, soient décidées par une petite poignée d'élus seulement.

Vous avez manqué une belle occasion de donner un exemple de démocratie participative, vous auriez pu aller jusqu'au bout de votre démarche d'écoute et permettre aux citoyens des arrondissements concernés de choisir eux-mêmes parmi les cinq projets proposés. Par exemple, j'imagine que les habitants du 3e n'auraient pas voté comme leur maire qui a rappelé que le trottoir de la partie sud, donc sa partie à lui, allait doubler de largeur sans préciser que ce dont il hérite surtout dans la partie sud, dans son arrondissement, c'est d'une future autoroute à 7 voies avec tous les méfaits économiques et environnementaux que cela implique.

Les réunions publiques, d'un avis général, ont plutôt servi à présenter des arbitrages que l'Exécutif avait déjà rendus plutôt qu'à écouter les suggestions des Parisiens.

Honnêtement, si vous aviez écouté les suggestions des Parisiens, je ne suis pas sûre que l'actuel projet de réaménagement serait celui qui existe aujourd'hui.

Un espace convivial est annoncé mais, comme tout le monde le sait, la partie nord de la place, celle qui devient piétonne, se situe le long d'une caserne et c'est la partie la moins ensoleillée.

Pendant que les familles flâneront en bas de la caserne, elles pourront tout de même voir en face, de l'autre côté de la place des boutiques, des cafés et les accès au quartier charmant qu'est le Marais, mais pour y accéder, elles devront traverser une autoroute en ville avec tous les dangers que cela comporte. Une fois la rive sud atteinte, les familles pourront enfin s'asseoir à des terrasses situées le long d'un trottoir bien élargi, où elles pourront entendre de super concerts de klaxons et profiter des gaz d'échappement dont elles seront embaumées à chaque heure de la journée.

Mais ces joies sonores et atmosphériques profiteront surtout aux habitants de ce que l'on appelle la mauvaise partie de la place. J'espère pour eux qu'ils n'auront pas besoin d'ouvrir leurs fenêtres aux heures de pointe, ceux qui habiteront dans la partie sud, et qu'ils auront aussi le budget nécessaire pour s'offrir de bonnes isolations.

Vous ne voulez pas faire de la place de la République un simple rond-point, vous allez en faire un grand noeud d'embouteillages. Vous allez supprimer des places de parking sur la place, alors que le parking Alhambra est continuellement saturé. Il est temps que vous vous rendiez compte qu'un Paris sans voitures, c'est une utopie, les

automobilistes n'ont pas toujours le choix de leur moyen de transport. La voiture, ce sont des centaines de milliers d'emploi dans l'industrie, on ne pourra jamais l'éradiquer de Paris.

Je demande à l'Exécutif de communiquer avant le début des travaux, des données précises et objectives sur le trafic et les différentes pollutions qui vont découler de ce projet de réaménagement.

Les commerçants doivent savoir si leur activité va être affectée comme c'est le cas boulevard Magenta où les enseignes ne cessent de fermer, cet axe n'étant plus accessible.

Personne ne l'a prouvé, donc nous voudrions savoir quel est le vrai flux des compteurs sur la place et selon les tranches horaires, heures de pointe bien mises en évidence, nous voulons savoir si la place est praticable et vivable.

**Mme LEPETIT**, adjointe, rapporteure.

L'aménagement de la place de la République constitue un projet majeur pour Paris, en effet, nous n'avons pas aménagé de place de cette importance depuis environ deux décennies, je pense à la place de le Hôtel de Ville, début des années 1980, à la place de la Bastille à la fin des années 1980 avec un esprit encore très routier, enfin la place Vendôme début des années 90 qui a fait l'objet d'une vraie requalification.

Nous avons choisi une méthode de concertation, et cela a été salué par les trois maires d'arrondissement, beaucoup de réunions ont eu lieu après la première réunion publique qui date du mois de décembre 2008. Nous avons eu de très nombreuses réunions locales, beaucoup de réunions de conseils de quartier, des réunions inter conseils de quartier, bref, un travail conséquent et cette concertation publique a donné lieu à ce qui a été fourni dans le cahier des charges.

Nous avons décidé de faire de la concertation, de lancer un site dédié pour que, non seulement les riverains puissent s'exprimer mais aussi les Parisiens, puisque c'était un peu un appel à idées. Nous avons souhaité lancer aussi un concours international d'architectes pour avoir à la fois cette concertation de proximité et celle des Parisiens, l'appel à idées, mais aussi l'avis et les propositions de professionnels tels que ceux qui ont été choisis par le jury.

Le jury a débattu sur cinq projets, et le choix de retenir l'équipe TVK s'est fait par notation des membres du jury, un jury composé d'élus mais aussi de personnes qualifiées, à la fois des associations, et la Préfecture de police.

Le projet sur lequel nous nous sommes prononcés majoritairement, a été noté de façon très forte par rapport aux autres projets, notamment le projet B qui comportait sept voies pour la

circulation principale, mais au lieu que le terre-plein soit rattaché au nord, comme c'est le cas de ce projet-ci, il était rattaché au sud.

En ce qui concerne le vœu déposé par l'UMPPA, il indique que nous n'avons fait aucune étude d'impact concernant les pollutions atmosphériques et sonores, alors que des études ont été menées, nous avons d'ailleurs pu donner une fourchette de réduction du flux automobile, entre 15 % et 17 %, et nous devons poursuivre des études plus approfondies sur les flux, pas seulement les flux automobiles, mais l'ensemble des flux.

Nous souhaitons, dans nos aménagements, prendre en considération tous les modes de déplacement, les transports en commun, les taxis, les vélos, les piétons, mais nous pouvons aussi anticiper et penser à l'avenir, en effet, cette place va être aménagée pour de nombreuses années ; c'est donc un aménagement durable et nous ne devons pas fermer la porte aux futurs modes de transport, quels qu'ils soient.

Nous devons laisser de la place pour envisager de nouveaux modes de transport, ceux qui n'existent pas encore, et je fais allusion, pourquoi pas, à un futur tramway des gares, même si nous savons que nous en sommes loin.

Pour revenir précisément à l'aménagement de la place de la République, je rappelle que le choix du jury a été fait sur des esquisses, et que l'esquisse retenue représente 10 % du projet, donc, il a toujours été question, dans le calendrier proposé à la concertation, dès le début, que l'équipe choisie allait devoir travailler avec les services, sur des études approfondies mais aussi que la concertation allait se poursuivre parallèlement.

On ne peut pas à la fois nous reprocher qu'il n'y ait pas de concertation et en même temps, vouloir tout inscrire dès aujourd'hui.

Je veux répondre à M. LHOSTIS que nous allons soigner l'information, la communication sur cet aménagement.

Nous allons affiner car c'est un aménagement d'ensemble et il doit être porté dans sa globalité.

**M. BOUTAULT**, maire du 2e arrondissement.

Le vœu n°29 comportait toute une série de demandes, dont le vœu n°30 bis tient compte.

Il fait cependant l'omission sur le Comité permanent de concertation, ce que nous regrettons, mais nous avons bien noté les avancées de la Ville sur toute une série d'éléments que nous avons défendus, notamment la poursuite de la concertation, la végétalisation plus importante, l'agrandissement des trottoirs côté sud et la sécurisation des cheminements piétons.

Nous retirons donc notre vœu au profit de celui de l'Exécutif.

Le vœu n°30 est repoussé.

Le vœu n°30 bis est adopté.

Le projet de délibération DVD 112 est adopté.

-----

**2010, DVD 46 - Approbation du principe de délégation de service public pour la modernisation et l'exploitation du parc de stationnement "Hôtel de Ville" (4e) pour une durée de 15 ans. - Autorisation de lancer la consultation et d'accomplir tous les actes préparatoires à la passation du contrat de délégation.**

Le projet de délibération DVD 46 est adopté.

-----

**2010, DVD 40 - Lancement d'une consultation pour la réalisation d'études de simulations macroscopiques et microscopiques de trafic (2 lots) et signature des marchés correspondants.**

Le projet de délibération DVD 40 est adopté.

-----

**Vœu n° 32 déposé par le groupe "Les Verts", adopté par le Conseil du 12e arrondissement, relatif au maintien durant toute l'année de l'opération "Paris respire" route de ceinture du lac Daumesnil.**

Le vœu n° 32 est adopté.

-----

**Vœu n° 33 déposé par le groupe "Les Verts" relatif aux annulations de contravention.**

**Vœu n° 33 bis déposé par l'Exécutif.**

Le vœu n° 33 est adopté.

Le vœu n° 33 bis est adopté.

-----

**Vœu n° 34 déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la suppression des guichets de renseignement et vente de titres de transport dans les stations de métro parisiennes.**

Le vœu n° 34 ainsi amendé est adopté.

-----

**Vœu n° 35 déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à l'organisation du service du service de taxi dans les grandes gares parisiennes.**

Le vœu n° 35 ainsi amendé est adopté.

-----

**Vœu n° 36 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'extension de l'autorisation de stationner la nuit sur les zones de livraison à l'ensemble du territoire parisien.**

**Vœu n° 37 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au stationnement résidentiel de nuit sur les aires de livraison et de transports de fonds.**

Le vœu n° 36 est retiré.

Le vœu n° 37 est retiré.

-----

**Vœu n° 38 déposé par le groupe "Les Verts" relatif aux dispositifs de sécurisation de l'Hôtel de Ville.**

**Vœu n° 38 bis déposé par l'Exécutif.**

Le vœu n° 38 est retiré.

Le vœu n° 38 bis est adopté.

-----

**2010, DEVE 44 - Signature de la convention de partenariat avec huit villes, les réseaux professionnels AFDJEVP, AITF, ATTF, le CNEPT, Pierre et Vacances et Plante & Cité pour l'élaboration d'un référentiel partagé de gestion écologique des espaces verts ouverts au public et la mise au point d'un dispositif de portage du label associé.**

Le projet de délibération DEVE 44 est adopté à l'unanimité.

-----

**Vœu n° 39 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la plantation d'un arbre du souvenir au parc Georges Brassens.**

Le vœu n° 39 est adopté à l'unanimité.

-----

**2010, DEVE 30 - DASES 3 - Signature d'une convention avec l'association AIRPARIF dans le cadre de la participation de la Ville de Paris au budget de l'association. Montant : 366.640 euros.**

**Vœu n° 40 déposé par le groupe "Les Verts".**

Le vœu n°40 est retiré.

Le projet délibération DEVE 30 – DASES 3 est adopté à l'unanimité.

-----

**2010, DDATC 68 - Attribution d'une indemnité au Président de la Commission parisienne du débat public. - Montant : 18.000 euros.**

Le projet de délibération DDATC 68 est adopté.

-----

**2010, PP 10 - Approbation du principe de l'opération d'enlèvement nocturne, dimanches et jours fériés, des engins à moteur, remorques et caravanes dont le stationnement est illicite à Paris, ainsi que leur conduite en préfourrières à Pouchet et Bercy ou autres ouvertes pendant la période d'exécution du marché.**

Le projet de délibération PP 10 est adopté.

-----

**Vœu n° 41 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la tranquillité publique dans le 19<sup>e</sup> arrondissement.**

Le vœu n° 41 est adopté.

-----

**Vœu n° 42 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'amélioration de l'accueil du public au 92, boulevard Ney (18<sup>e</sup>).**

Le vœu n° 42 est adopté à l'unanimité.

-----

**Vœu n° 43 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la vente à la sauvette de cigarettes au métro Barbès-Rochechouart.**

**Vœu n° 44 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la vente à la sauvette de cigarettes à la sortie du métro Barbès-Rochechouart.**

Le vœu n° 43 est adopté à l'unanimité.

Le vœu n° 44 ainsi amendé est adopté à l'unanimité.

-----

**Vœu n°45 déposé par le groupe « Les Verts » relatif aux stations-service parisiennes**

Le vœu n° 45 ainsi amendé est adopté.

-----

**Vœu n° 46 déposé par le groupe "Les Verts" relatif au parvis de Notre-Dame.**

Le vœu n° 46 est adopté.

-----

**Vœu n° 46 bis déposé par l'Exécutif municipal relatif à l'occupation illégale du domaine public dans les quartiers du Bas Belleville et de la porte de Montreuil.**

*(La séance, suspendue à 13 heures 40 est reprise à 14 heures 45 sous la présidence de M. DAGNAUD, adjoint.)*

*(La séance, suspendue à 14 h 50 est reprise à 15 h sous la présidence de M. DAGNAUD, adjoint).*

Le vœu n° 46 bis est adopté.

-----

**2010, DPVI 28 - Signature d'une convention avec l'association Salle Saint Bruno pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 118.615 euros.**

Le projet de délibération DPVI 28 est adopté.

-----



**2010, DPVI 16 - Association "Bruit du Frigo" - Participation financière de la Ville de Paris pour la création d'un jardin intergénérationnel dans le quartier Porte de Montreuil (20e). - Montant : 15.051 euros.**

**2010, DPVI 21 - Association "Bruit du Frigo" - Participation financière de la Ville de Paris pour la création d'un jardin collectif à la Tour du Pin dans le quartier Porte de Montreuil (20e). - Montant : 16.690 euros.**

Les projets de délibération DPVI 16 et 21 sont adoptés.

-----

**Vœu n° 47 déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité.**

Le vœu n° 47 est adopté.

-----

**Vœu n° 48 déposé par le groupe "Les Verts" relatif aux conséquences du projet de réforme des collectivités locales sur la parité femmes/hommes.**

Le vœu n° 48 est adopté.

-----

**2010, DASES 1 - Signature d'une convention avec l'Etat, représenté par le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris, portant sur la réalisation d'enquêtes environnementales par le Laboratoire d'Hygiène de la Ville de Paris (L.H.V.P.) dans le cadre de la lutte contre le saturnisme infantile.**

**Vœu n° 49 déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'appel pour reconnaître la lutte contre le saturnisme "grande cause nationale".**

Le vœu n° 49 est adopté à l'unanimité.

Le projet de délibération DASES 1 est adopté à l'unanimité.

-----

**2010, DASCO 20 - Proposition de fixation, à compter du 1er janvier 2009, du montant**

**annuel du "supplément communal" (ou indemnité représentative de logement) attribué aux instituteurs non logés exerçant à Paris, et des diverses majorations qui y sont rattachées.**

Le projet de délibération DASCO 20 est adopté à l'unanimité.

-----

**2010, DASCO 22 - Lancement de marchés publics, article 30, relatifs à la mise en oeuvre des séjours de vacances et week-ends de l'action collégiens.**

Le projet de délibération DASCO 22 est adopté à l'unanimité.

-----

**2010, DPA 16 - Approbation du principe de reconstruction et extension du groupe scolaire 99, rue Olivier-de-Serres, 20, rue de la Saïda (15e), des modalités de passation du marché de maîtrise d'oeuvre et du dépôt de la demande de permis de construire.**

Le projet de délibération DPA 16 est adopté à l'unanimité.

-----

**2010, DPA 38 - Reconstruction d'une école maternelle de 10 classes et requalification des écoles élémentaires A et B et du bâtiment de logements de fonction, groupe scolaire René Binet (G.P.R.U. Porte de Montmartre), 60, rue René Binet (18e), modalités de passation du marché de maîtrise d'oeuvre et dépôt de la demande des permis de construire et de démolir.**

Le projet de délibération DPA 38 est adopté à l'unanimité.

-----

**Vœu n° 50 déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la situation du collège Camille Claudel (13e).**

Le vœu n° 50 est adopté.

-----

**Vœu n° 51 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au manque de chauffage dans certains établissements secondaires du 15e arrondissement.**

Le vœu n° 51 est retiré.

-----

**Vœu n° 52 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la sécurisation du collège de Staël.**

Le vœu n° 52 est adopté à l'unanimité.

-----

**Vœu n° 53 déposé par les groupes "Les Verts", Communiste et élus du Parti de Gauche, Parti socialiste et radical de gauche, relatif au poste de psychologue à la Mission locale Paris Centre.**

Le vœu n° 53 est adopté à l'unanimité.

-----

**2010, DFPE 47 - Approbation et signature d'une convention d'organisation de la maîtrise d'ouvrage avec la RIVP pour la réalisation d'une crèche collective de 44 places 13-15, rue Bleue (9e).**

L'amendement technique n° 54 est adopté à l'unanimité.

Le projet de délibération DFPE 47 amendé est adopté à l'unanimité.

-----

**Vœu n° 55 déposé par les groupes de la majorité municipale relatif aux projets gouvernementaux et à la qualité d'accueil dans le secteur de la Petite enfance.**

Le vœu n° 55 est adopté.

-----

**Vœu n° 56 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'indemnisation des parents d'enfants gardés à la crèche Truffaut.**

*(M. GAUDILLERE, adjoint, remplace M. DAGNAUD au fauteuil de la présidence).*

Le vœu n° 56 est rejeté.

-----

**2010, DPA 39 - DJS 226 - Rapport et conclusions du commissaire enquêteur après l'enquête publique relative au projet de reconstruction après démolition du stade Jean Bouin intégrant la réalisation d'un équipement**

**sportif d'environ 20 000 places avec création d'un parc de stationnement et de locaux d'activités économiques et déclaration de l'intérêt général de l'opération.**

**M. MANO**, adjoint.

Le stade Jean Bouin avance dans son processus. C'est un projet qui déchaîne des passions.

On a systématiquement procédé à de la désinformation sur le plan local, sur le coût comme sur les compensations offertes par la Ville, notamment vis-à-vis des scolaires, et une ambiance relativement anarchique sur le plan local qui fait que tout projet présenté par la Mairie de Paris dans le 16e arrondissement rencontre une forte opposition.

Contre vents et marées, ce projet avance.

Le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable au projet, et c'est là l'essentiel.

La Ville de Paris a apporté des réponses claires aux réserves du commissaire enquêteur.

S'agissant des équipements fournis aux scolaires en substitution des équipements de Jean Bouin, l'aménagement des pelouses d'Auteuil a fait l'objet d'une présentation à la Commission des sites de Paris, au cours de laquelle les rapporteurs ont émis un avis favorable à l'aménagement avec un positionnement particulier des représentants de l'Etat qui se sont abstenus.

Je ne doute pas un seul instant que M. BORLOO répondra favorablement compte tenu de l'avis des membres de la Commission.

Si jamais, il y avait une réponse négative, j'y verrais pour ma part de la partialité.

Le Maire a su répondre au problème posé par le décalage dans le temps de la démolition du stade Jean Bouin en prolongeant jusqu'à la fin de l'année l'utilisation de l'équipement par les scolaires pour les heures d'éducation physique. Pendant la durée des travaux d'aménagement, bien évidemment, il y a là quelques difficultés que personne ne nie, mais une réponse adaptée est fournie par la Ville de Paris, par la mise à disposition de terrains et des transports qui vont avec.

Pendant un certain nombre de mois, il y aura 10 à 20 minutes de transports organisés pour que les jeunes, les lycéens et les collégiens puissent continuer à bénéficier de leurs heures d'éducation physique et sportive.

Les clubs résidents se verront proposer systématiquement des équipements de substitution, soit dans le 16e arrondissement, soit dans le 17e arrondissement.

Contrairement à ce que prétend M. GOASGUEN, le projet coûte 135 millions d'euros.

Paris se doit de s'équiper d'équipements à la hauteur des enjeux de la pratique sportive moderne du XXI<sup>e</sup> siècle.

**Mme CAPELLE**, adjointe.

Pour tous ceux qui avec des trémolos dans la voix et la main sur le cœur, vous expliquent combien ils aiment le rugby et ses valeurs, je veux dans le même esprit, lire quelques lignes d'un entretien entre Jean LACOUTURE et Fabien GALTHIÉ sur les valeurs du rugby.

Le comité Ile-de-France de rugby est le premier en France par le nombre de licenciés, le Comité Paris est celui qui enregistre la progression la plus importante.

Le rugby à 7 sera discipline olympique en 2016. L'engouement du public pour ce sport rude, exigeant mais noble se développe : jusqu'à 10 millions de téléspectateurs à la fin du match France-Angleterre.

Notre Comité Ile-de-France, c'est aussi Rugby Cité. Le Comité Paris, ce sont aussi les deux établissements parisiens qui offrent des sections rugby.

Quel exemple donnons-nous à ces jeunes qui attendent de nous que nous acceptions leur engagement sportif ?

Le Jury, qui a délibéré pour choisir l'architecte, a entendu respecter toutes les normes HQE mais aller plus loin encore, à commencer par les matériaux choisis : peu d'acier, une enveloppe qui respecte le gabarit légal et le chantier lui-même qui est exemplaire.

En fonctionnement ce stade représentera dix ans d'économie de dépenses d'énergie sur un immeuble tertiaire de même superficie.

Vaut-il mieux conserver un vieux stade très peu écologique ou avoir un stade exemplaire ?

Le Stade français, aussi longtemps que ce sera possible, et sinon ce sera une autre équipe, versera une redevance d'occupation à ce titre à la Ville.

On ne peut pas, même si cette année est une année difficile, passer par perte et profit tous les résultats passés de ce club.

Je suis soucieuse de ce que nous faisons de l'argent public. Je suis respectueuse de l'engagement que nous avons pris devant les Parisiens, les 40.000 logements, nous les ferons, y compris dans le 16<sup>e</sup> arrondissement.

Les 2.200 places en E.P.A.D., nous les ferons. Les 300 places en accueil de jour, y compris dans le

16<sup>e</sup>, nous les ferons ! Le tramway, nous le ferons ! Le sport de proximité sera développé.

**M. GAREL**.

L'enquête publique a suscité de nombreuses réactions, traduisant une réelle préoccupation de la part des riverains et des collectivités voisines, qui déplorent notamment que ce projet prive de nombreux groupes scolaires d'un lieu utilisé pour leur pratique sportive.

Le projet prévoyant de doubler les capacités d'accueil du stade Jean-Bouin, aboutissant ainsi à la création d'un second stade d'envergure à quelques mètres du Parc des Princes, ils redoutent légitimement que cela ne soit une source de congestion supplémentaire dans un quartier déjà complètement saturé lorsque se déroule un match.

Je souhaite exprimer une nouvelle fois l'opposition des Verts à ce projet.

Bien entendu, le stade Jean-Bouin, dans lequel joue actuellement le Stade français, a besoin d'être rénové et adapté. Ce qui est, en revanche, contestable, c'est le caractère démesuré et coûteux du projet envisagé.

En période de crise et de difficultés budgétaires, consacrer près de 157 millions d'euros pour construire un stade destiné à une équipe professionnelle n'est pas acceptable.

La Ville de Paris est la seule collectivité locale à vouloir financer un projet de stade d'envergure à 100 % sur son propre budget d'investissement. D'autres solutions telle l'utilisation du stade Charlety ou du Parc des Princes, auraient pu être étudiées.

La proposition que nous privilégions est une rénovation gardant l'infrastructure actuelle du stade et exigeant des investissements moindres, qui avaient été estimés à 40 millions d'euros dans le dossier des JO 2012.

Cette solution n'a malheureusement pas été retenue. Cela est particulièrement regrettable à l'heure où, face aux désengagements scandaleux de l'Etat, notre municipalité fait face à un nombre toujours plus important d'urgences à commencer par le prolongement du tramway T3 de la Porte de la Chapelle à la Porte d'Asnières. C'est une priorité d'intérêt général, autrement plus importante.

Les élus Verts avaient déposé une proposition de délibération en septembre 2009, pour demander l'abandon du présent projet de démolition reconstruction afin de reverser la somme initialement allouée au projet du stade au budget d'investissement de la Ville de Paris, permettant de financer l'extension du tramway T3 de la porte de la Chapelle à la porte d'Asnières.

Cette proposition a été malheureusement rejetée

mais notre position n'a pas changé. C'est pourquoi nous voterons contre cette délibération.

### Mme SACHS

Il faut revenir à l'origine du projet, afin de proposer une vision globale qui manque tant au réaménagement de la Porte d'Auteuil.

L'opposition citoyenne au nouveau projet ne désarme pas. Ce projet se fait au détriment du sport associatif et scolaire, au moins le temps de la phase de construction.

La vraie faiblesse du projet est le choix du modèle économique : un investissement officiel estimé à 157 millions d'euros, entièrement à la charge des Parisiens, dépassant déjà de 50 % les chiffres avancés en février 2007.

A n'en pas douter, le coût définitif dépassera les 200 millions, car ne semblent pas être chiffrés :

- le coût d'étude des aménagements de la Porte d'Auteuil ;
- le coût de la démolition de l'actuel stade ;
- certains surcoûts, comme ceux des aménagements de l'aération du périphérique ;
- les dommages et intérêts consécutifs à la dénonciation anticipée de la concession du Paris Jean-Bouin.

Sont certainement sous-évalués : les frais de transport des scolaires ou l'adaptation des installations au stade Charléty ou à l'hippodrome d'Auteuil, comme si on cherchait à échapper à la Commission parlementaire du débat public, obligatoire au-dessus de 150 millions de coûts directs d'investissement public.

A travers la réserve n° 7 concernant l'aspect économique, le commissaire-enquêteur souhaite une véritable étude de marché indépendante, ce que nous soutenons. La Ville communique enfin une hypothèse de recettes qui veut donner l'impression fautive que celles-ci constitueraient à terme un bénéfice pour Paris. Comment prétendre à une opération favorable économiquement, alors que toutes les recommandations actuelles préconisent les partenariats publics-privés qui constituent le standard actuel, y compris en Ile-de-France ?

La plupart des grands clubs souhaitent devenir propriétaires de leur stade.

Nous sommes exactement dans la même configuration : un club de rugby, un mécène, le besoin d'un nouveau stade.

Pourtant, Monsieur le Maire, vous vous entêtez dans un choix inverse, trop cher car à la charge des seuls Parisiens.

Nous vous renouvelons notre proposition de renoncer à le financer par l'impôt.

Faire du nouveau stade la Maison de rugby dans la Capitale ne nous séduit pas a priori. Curieuse

destination pour une enceinte dont le club résident disputera tous ses grands matchs au Stade de France et qui n'accueillera jamais l'équipe de France.

Dans notre approche Grand Paris, l'autre grande équipe de rugby, le Racing Métro, mérite tout autant d'être la vitrine parisienne du rugby.

Roland Garros pourrait faire les frais de l'entêtement de l'Exécutif autour du projet actuel, car si l'on prend en compte le positionnement de la piscine Molitor, le bois de Boulogne étant placé sous la protection de la Commission des sites, l'extension de Roland Garros et donc son maintien en son lieu historique sont loin d'être acquis.

Pour tout remettre à plat et privilégier une vision globale, il est indispensable et urgent que la Ville de Paris donne enfin suite à son engagement de réunir la Commission d'aménagement de la porte d'Auteuil.

Nous sommes donc au regret de voter contre cette délibération.

**M. GOASGUEN**, maire du 16<sup>e</sup> arrondissement.

Cette délibération a été repoussée par le conseil du 16<sup>e</sup> arrondissement, l'un des trois élus socialistes n'ayant pas pris part au vote.

La Commission des sites, lorsqu'elle s'est réunie, a voté à 9 voix sur 25, et pour une raison très simple : les mesures compensatoires de l'hippodrome d'Auteuil comportaient deux dispositions qui n'ont pas rencontré l'agrément de l'Etat, des associations et des représentants de l'opposition, à savoir le fait que l'on allait mettre du gazon artificiel au milieu du bois de Boulogne et que, de plus, on allait installer, y compris la nuit, des éclairages au néon, dont tout le monde sait très bien qu'ils ont des répercussions catastrophiques à l'intérieur du bois.

Vous serez donc probablement obligés de discuter avec le représentant de l'Etat, qui a son mot à dire à ce sujet. Donc, il est vraisemblable qu'une nouvelle commission sera réunie à ce sujet.

Deuxième élément : vous proposez des installations temporaires viables et vous excipez de l'accord de l'Académie.

Or le Recteur a écrit à M. VUILLERMOZ le 6 novembre que : "L'Académie de Paris n'a jamais donné son accord sur les propositions émises par la Ville de Paris. Certes, des réunions techniques se sont tenues entre les services, mais elles n'ont eu aucun caractère consultatif."

Il faudra là encore que vous discutiez un peu plus avec les autorités académiques !

**M. DELANOË**, au cours d'une séance du Conseil de Paris en février 2007 avait dit : "ce ne

sont pas 110 millions d'euros mais 69 millions d'euros que nous allons dépenser pour le stade Jean-Bouin."

Or désormais, dans une communication officielle, le coût estimatif est évalué tout d'un coup à 157 millions d'euros, c'est-à-dire l'équivalent de 12.000 places de crèche, coût qui n'intègre pas certaines dépenses, selon le rapport même du commissaire-enquêteur, puisque le coût de la prise en compte du futur stade dans la réfection du périphérique, c'est 500.000 euros, puisque le coût de réfection des pelouses de Charléty, c'est 600.000 euros, puisque le coût réel d'aménagement des pelouses, c'est 10 millions d'euros et le coût de la destruction du stade actuel, on ne sait pas.

C'est-à-dire que nous sommes au-dessus du seuil qui permettra, et nous le ferons, de demander à la Commission nationale du débat public d'intervenir sur ce sujet.

Il y a des solutions alternatives sur lesquelles la Commission de sécurité de la Préfecture de police vient d'attirer notre attention en émettant un avis favorable, sous réserve d'assurer de façon stricte une non-simultanéité d'événements le même jour entre le stade Jean-Bouin et le Parc des Princes.

Vous savez très bien qu'en réalité le stade Charléty est vide, comme d'ailleurs la section PCF du 14<sup>e</sup> arrondissement le reconnaît.

Il est temps d'en finir avec ce débat entre une majorité relative du Conseil de Paris et les tribunaux.

Nous allons aller vers des tribunaux en permanence.

Je serai l'avocat de M. LAMOUR devant le tribunal dans l'instance en diffamation que vient de lui intenter M. DELANOE.

#### **M. GABORIAU.**

Ce rapport de la Ville de Paris avait d'abord pour objectif de répondre aux huit réserves et nombreuses recommandations émises par le commissaire enquêteur, qui, je le rappelle, a également été désigné parce qu'il est géomètre expert, réserves sur lesquelles le Maire du 16<sup>e</sup> arrondissement vient d'évoquer le caractère incomplet et erroné des réponses apportées par la Ville de Paris, mais également, à tout le moins, d'ébaucher un projet économique qui ferait suite à un investissement officiel de 157 millions d'euros, entièrement à la charge des Parisiens et dépassant maintenant de 50 % les chiffres avancés en février 2007.

L'objectif était également d'entamer dès que possible la destruction du stade actuel en tentant de justifier l'intérêt général de ce projet, destruction que seule l'action déterminée des Parisiens utilisateurs, des riverains et des scolaires, soutenus

par la Mairie du 16<sup>e</sup> et celle de Boulogne a réussi à retarder, permettant ainsi la pérennité sportive de la saison en cours.

Les associations de parents d'élèves, Jean de la Fontaine, Jean-Baptiste Say et Claude Bernard rappellent que la Ville de Paris est en charge des collèges publics, de l'aménagement des équipements scolaires, du fonctionnement et du financement du transport scolaire vers les équipements sportifs.

Or, le projet relatif à la démolition du stade Jean Bouin représente à cet égard une menace grave pour les élèves des cités scolaires concernées, déclarent-ils.

Il est en effet aujourd'hui acquis que la Ville ne dispose pas de solutions satisfaisantes d'accueil des élèves pour la pratique des sports, à compter de la fermeture de Jean Bouin, programmée fin juin.

Le commissaire-enquêteur a ainsi souligné que la question des scolaires n'a fait à ce jour l'objet d'aucun projet de relogement réaliste pour les 4.500 élèves.

Ces obstacles n'ont pas été levés à ce jour.

S'agissant des solutions temporaires, il est établi qu'elles sont inadaptées, tant sur le plan pédagogique que s'agissant du temps et du coût de transport.

Aucune certitude n'existe aujourd'hui quant à leur faisabilité technique et/ou juridique de la solution de remplacement définitive envisagée relative aux pelouses d'Auteuil et du stade, ce qui laisse penser que les solutions temporaires mentionnées ci avant pourraient en réalité avoir vocation à durer de façon inacceptable par les élèves. Ainsi se terminent les déclarations des parents d'élèves.

La Fédération française du rugby n'a jamais exprimé le souhait de créer une Maison du rugby.

L'affirmation que le stade de rugby aura vocation à accueillir tous les matchs du Stade français de rugby est démentie par les faits.

Tous les exemples existants de stades modernes se situent autour de 25.000 places, ce que n'atteindra jamais cette nouvelle enceinte qui sera déjà dépassée avant d'être terminée.

Rien n'empêchait un projet H.Q.E. de rénovation du stade actuel.

Je vous demande avec force de renoncer à ce projet trop coûteux que constitue un déni de démocratie et qui n'a aucun caractère d'intérêt général.

**M. ALPHAND.**

A Jean Bouin on ne prépare pas un nouveau stade de rugby mais une catastrophe industrielle, à 200 millions d'euros !

C'est un bien mauvais service rendu au Stade français que de s'engager dans une telle impasse financière.

La recette fiscale attendue de l'augmentation de 8 % des impôts serait de l'ordre de 180 millions d'euros.

C'est à peu près ce que va coûter le stade Jean Bouin rénové aux Parisiens et avec un mode de financement tout à fait archaïque tel qu'on n'en voit plus nulle part en France, entièrement à la charge de la Ville de Paris et donc du contribuable parisien.

Il existe aujourd'hui un moyen très simple, plus moderne, qui s'appelle le partenariat public/privé. Mais vous en êtes toujours à des modes de financement du XXe siècle si ce n'est du XIXe.

Pensez-vous véritablement que l'on couvrira les charges de fonctionnement d'un stade tel que celui que prépare Bertrand DELANOË avec 4.000 euros de redevance du Stade français par match ?

Imaginez un martien qui descendrait à Paris cet après-midi.

Que penserait-il de ce projet en voyant à Paris deux clubs de rugby, le Stade français et le Métro Racing, qui chacun dans son coin imaginent construire leur propre stade de rugby ?

J'appelle le Maire de Paris à jouer son rôle de médiateur entre le Stade français et le Métro Racing, de manière à parvenir à une solution analogue à celle qui avait été retenue par le football pour épargner le contribuable parisien.

**M. CHERKI**, maire du 14e arrondissement.

Ayant eu l'honneur avec le Maire de Paris d'être un des initiateurs du processus qui a conduit notre Municipalité à décider la construction d'un stade de rugby moderne de 20.000 places, je veux tordre le cou aux quatre principaux arguments avancés par cette coalition improbable et surprenante d'adversaires mal informés, voire même parfois malintentionnés de ce grand et beau projet.

Prétendre qu'il serait aberrant que Paris avec ses 2 millions d'habitants dispose de deux stades dédiés au sport collectif, c'est faire preuve d'une méconnaissance grave de ce qui se passe chez nos plus proches voisins européens.

Deuxième argument avancé : le rugby à Paris n'aurait pas besoin d'un stade de 20.000 places. Affirmer cela, c'est faire là encore preuve d'une méconnaissance de l'évolution inéluctable du rugby dans notre pays et de la politique suivie par toutes

les autres villes de France possédant une équipe de rugby de haut niveau. Le stade Jean Bouin actuellement, c'est 4.376 places assises, 3.329 places assises découvertes, 1.500 places debout, soit une enceinte de 9.200 places dont 4.829 sont exposées aux intempéries. C'est donc un stade obsolète, inadapté aux normes d'accueil moderne.

Toutes les villes de France qui ont des équipes de rugby sont en train de monter des projets d'extension de leurs stades et de modernisation vers la norme de 20.000 places.

Troisième argument : vouloir coûte que coûte réaliser un stade de rugby de 20.000 places à Jean Bouin, ce serait céder à un caprice de Max GUAZZINI, car il y aurait d'autres lieux où il pourrait trouver sa place. Ceux qui avancent cet argument omettent de rappeler que le dossier de candidature de Paris aux Jeux olympiques, rédigé et approuvé par l'État dont le Ministre des Sports était à l'époque l'actuel président du groupe U.M.P.P.A., M. Jean-François LAMOUR, prévoyait de construire à l'emplacement actuel du stade Jean Bouin un nouveau stade qui à l'issue de ces jeux devait être affecté au rugby parisien et à son équipe phare. Contrairement à ce que vous avez avancé, M. GOASGUEN, le dossier olympique ne tranchait pas la question de la capacité maximum d'accueil du stade post jeux, et ne prévoyait pas le maintien coûte que coûte de la piste d'athlétisme.

Ni Jean Bouin, ni Charléty, ni le Parc des Princes ne sont adaptés à accueillir un stade de rugby de 20.000 places.

Une étude a été lancée en 2005 par l'architecte concepteur du stade Charléty pour déterminer les possibilités d'adaptation et de transformation du stade Charléty en stade de rugby.

La piste ainsi explorée était fondée sur un abaissement de la pelouse afin de rapprocher les tribunes du terrain, et a conclu que les tribunes resteraient distantes d'au moins 25 mètres en raison des limites d'approfondissement induites par d'importants ouvrages préexistants en sous-sol.

La compatibilité est impossible au Parc des Princes parce que 19 matchs de foot de championnat, plus les matchs de coupe s'y tiennent déjà.

Aucune ville d'Europe possédant une équipe de football et une équipe de rugby ne les font jouer dans le même stade ! C'est donc que ce n'est pas possible.

Enfin dernier argument : en construisant sur ses propres deniers un stade de rugby de 20.000 places à Jean Bouin, la Ville de Paris ferait un cadeau à Max GUAZZINI en lui permettant de réaliser à l'avenir une juteuse opération financière.

La Ville restera propriétaire du nouveau stade, sur lequel le nouveau gestionnaire ne possédera aucun droit réel.

Par voie de conséquence, le stade Jean Bouin ne pourra en aucune manière constituer un actif susceptible d'être valorisé au bilan, soit pour permettre l'achat de joueurs, soit pour permettre une plus-value en cas de cession du club.

C'est pour cela que les dirigeants du Paris Saint-Germain ont demandé, pour investir dans les travaux du Parc des Princes, de bénéficier d'un bail emphytéotique administratif.

Il y aura donc une redevance proportionnelle conformément à la loi.

On ne peut pas à la fois défendre un plan de relance et reprocher à la collectivité d'investir.

#### **M. AURIACOMBE.**

Personne ne met en cause le Stade de France : ses 80.000 spectateurs, c'est un succès ; le nouveau public qu'il amène, c'est une réalité également.

Le Stade Français a largement contribué, avec d'autres clubs, à la vulgarisation du rugby.

J'ai beaucoup joué au rugby ; je suis toujours dirigeant et je suis éducateur pour les enfants également. Je vais très régulièrement à Jean Bouin et au Stade de France, et je me réjouis de voir évoluer le Stade Français.

Le club historique du Stade Français, c'est la Faisanderie et Géo André, ce n'est pas Jean Bouin. Jean Bouin, c'est le stade historique du C.A.S.G., le club qui a fusionné il y a une quinzaine d'années avec le Stade Français pour devenir le Stade Français - C.A.S.G.

Il ne s'agit pas de critiquer le Stade Français mais le "sport business".

Le Stade Français a licencié son entraîneur au bout de quatre matches, ce qui ne s'était jamais vu dans le top 14.

En plus, l'entraîneur suivant se retrouve lui aussi licencié avant la fin de la saison ! Cela ne s'était jamais vu.

C'est la conséquence du "sport business", de l'obligation d'avoir des résultats, de la recherche d'argent.

Une dizaine de joueurs, dont des internationaux, priés d'aller voir ailleurs avant la fin de la saison : là encore, c'est une nouveauté.

Alors, une fois de plus, le Stade Français est précurseur.

Autre point le Stade Français est aujourd'hui menacé de relégation en raison de ses difficultés financières.

C'est une réalité !

Que se passerait-il si ce club venait à redescendre en pro D 2 ?

Face à ce "rugby business", il existe un autre rugby. Il y a six écoles de rugby à Paris d'environ 100 places chacune. Les 150 millions ou 200 millions d'euros, que coûtera Jean Bouin on ferait mieux de les mettre là-dedans ! Faire rêver autour d'un beau maillot rose, c'est bien, mais aider les enfants à pratiquer le rugby, c'est mieux !

Ce que je vous demande, c'est de conserver à Jean Bouin l'omnisport pour les jeunes, pour les enfants, c'est cela l'esprit du rugby, ne pas privilégier le sport spectacle, le "sport business", donner la priorité aux jeunes et rénover le stade Jean Bouin pour avoir un vrai stade pour le Stade Français pour qu'ils redevienne champion de France.

Il s'agit surtout de ne pas contribuer à détruire les valeurs du rugby. Votez contre ce projet.

#### **M. VUILLERMOZ, adjoint, rapporteur.**

J'ai entendu un océan de désinformations, exprimées parfois avec violence, par une partie des élus du 16<sup>e</sup> arrondissement qui représentent une petite partie des Parisiennes et des Parisiens, au détriment de la grande majorité des Parisiennes et des Parisiens qui se sont exprimés lors des élections municipales, dans lequel le projet de Jean Bouin avait été mentionné largement, et qui se sont exprimés récemment aux élections régionales dont on en connaît le résultat.

Je regrette que le groupe "Les Verts" mêle ses voix à ce torrent de contrevérités. Certes, vous êtes contre le sport de haut niveau mais vous ne pouvez pas refuser à une grande majorité de Parisiens et de Franciliens de pouvoir exprimer leur joie d'assister dans de bonnes conditions à leur sport favori.

Vous faites une comparaison avec le financement du T3. Or vous avez eu à vous prononcer hier sur un projet de délibération concernant justement son prolongement jusqu'à la porte d'Asnières.

Je m'honore que notre majorité municipale ne se soit pas mise à genoux devant le Gouvernement et que nous allons nous battre pour obtenir le financement du T3 et de son prolongement jusqu'à la porte d'Asnières.

L'intérêt général, c'est créer la Maison du rugby. Reconstruire Jean Bouin est l'aboutissement du développement de la pratique du rugby à Paris. Paris accorde autant d'importance à la pratique amateur et scolaire que professionnelle.

Il y a 3.871 licenciés à Paris soit une progression de 28 % entre 2006 et 2009.

Oui, il y a 15 terrains de rugby à Paris, avec un programme complet de rénovation, pour faire face à la demande croissante, avec deux nouveaux terrains qui seront créés d'ici à 2013 : à Auteuil et Ladoumègue. Il y a un fort développement de la pratique du rugby dans les activités péri et extrascolaires et les écoles ; l'U.N.S.S. et les universités disposent de plus en plus de créneaux sur les terrains de rugby municipaux.

Vous déniez à toute cette population parisienne, francilienne, le droit de venir voir leur match de rugby à Jean Bouin dans de bonnes conditions.

Ce qui est d'intérêt général à Toulouse, à Toulon, à Perpignan, l'est aussi à Paris qui ne peut offrir aujourd'hui que 4.376 places assises, pour une population sans commune mesure avec les villes précitées.

Reconstruire Jean Bouin sur son site historique, c'est la seule solution ! Toutes les solutions ont été explorées par la Ville, depuis 2005.

L'infaisabilité de la solution Charléty a été démontrée par une étude de Henri GAUDIN.

On ne peut pas faire aujourd'hui du rugby et du football sur le Parc des Princes.

Reconstruire un stade à Jean Bouin se fera dans une démarche de développement durable. Toutes les précautions ont été prises pour l'insérer au mieux dans son environnement.

La reconstruction du stade Jean Bouin va représenter 137 millions d'euros en valeur février 2010. Rapportée à un budget d'investissement de 8.400 milliards d'euros sur la période de 2009 à 2014, la construction de Jean Bouin représente donc 1,6 % de l'effort d'investissement de la collectivité parisienne sur la mandature.

Ce projet va générer un million d'heures de travail pendant le chantier. Cela, c'est de la relance !

Entre les activités économiques, tertiaires et sportives, ce sont 250 emplois qui vont être créés.

Paris a répondu à l'intérêt général en 1972 en construisant un stade de foot avec le Parc des Princes. Il l'a fait vingt ans plus tard en dédiant Charléty à l'athlétisme. Et aujourd'hui, vingt ans plus tard, vous nous déniez le droit de répondre à l'intérêt général pour répondre aux besoins du rugby, qui est devenu le deuxième sport collectif au niveau régional ?

Le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable au projet de reconstruction du stade.

Certes, il a émis des réserves, mais il appartient à la personne publique de prendre position sur les réserves et recommandations du commissaire-enquêteur.

La Ville de Paris a estimé que le projet pouvait être poursuivi sans être modifié, ce que le Code de l'urbanisme permet.

En revanche, la Ville de Paris a tenu compte de la plupart des réserves en y apportant les réponses appropriées.

Enfin, elle n'a pas pris en compte la réserve du commissaire-enquêteur consistant à reculer le projet par rapport à la voirie actuelle, estimant qu'il n'était pas possible de le situer plus en surplomb du périphérique. Cette réserve du commissaire-enquêteur avait pour objet non seulement de permettre un meilleur ensoleillement des riverains mais également une circulation des véhicules de sécurité hors voirie ordinaire.

Les études faites par la Ville ont permis de constater que le projet de stade respectait l'ensoleillement des riverains au maximum et que les conditions de desserte des véhicules de sécurité étaient satisfaisantes au regard des exigences de la Préfecture de police.

Le projet de stade, en tout état de cause, respecte les dispositions du P.L.U. et notamment les hauteurs prescrites.

L'annulation de la délibération du 13 février 2007 par le T.A. de Paris le 18 décembre 2009 a été prononcée sur le fondement du défaut d'information des conseillers de Paris. La Ville de Paris a fait appel de cette décision et en a demandé le sursis à exécution.

Dans sa décision, le tribunal n'a nullement considéré que l'intérêt général du projet était en cause. De toute façon, la délibération en cause était superfétatoire juridiquement ; elle servait seulement à informer les conseillers de Paris pour un futur projet.

Seule la déclaration de projet fonde l'intérêt général de la démolition reconstruction du stade Jean-Bouin.

La reconstruction du stade Jean-Bouin ne se fait pas au détriment des scolaires. Je regrette que la désinformation, pratiquée par l'opposition municipale, soit reprise par quelques représentants d'une organisation de parents d'élèves.

Depuis le printemps 2009, la Ville et le Rectorat travaillent ensemble. La Ville n'a pas vocation à décider des affectations des créneaux scolaires dans tel ou tel équipement municipal. La Ville met des



équipements à disposition, mais c'est le Rectorat qui les approuve et décide des affectations.

C'est bien la raison pour laquelle sa présence était très importante, lors de la rencontre que nous avons organisée en septembre 2009, avec les représentants de la communauté scolaire des trois établissements concernés.

Il n'y a aucun problème parce que la Commission des sites a délibéré sur les pelouses d'Auteuil et a donné un avis favorable.

**M. GOASGUEN**, vous êtes prêt à priver les scolaires et la population du 16<sup>e</sup> arrondissement de trois terrains de grands jeux, d'une piste d'athlétisme, d'un terrain de basket simplement pour une raison strictement politicienne !

Quant aux solutions provisoires, nous en avons parlé avec l'ensemble des représentants des collègues et des lycées : il y aura 50 % de relogés dans le 16<sup>e</sup> intra-muros, principalement à Suchet et sur le stade Georges Hébert.

Est-il scandaleux que l'autre moitié soit relogé à Susanne Lenglen, dont les installations sont très sous-utilisées actuellement ?

Non seulement les relogements ont été étudiés avec le plus grand soin, mais ce sera au Rectorat de décider des affectations proprement dites. Les établissements scolaires du 19<sup>e</sup> arrondissement, concernés par la rénovation du stade Ladoumègue ont bien compris l'enjeu de leur relogement provisoire et ont accepté pour certains d'entre eux de se déplacer hors Paris.

Il faut cesser de pratiquer la désinformation en permanence.

Le jugement rendu le 25 mars par la Cour d'administration d'appel de Paris sur la C.O.P.D. de 2004 ne concerne en rien le projet de construction du stade de rugby de Jean-Bouin.

Tout simplement parce que la rénovation du stade décidée en 2007, a nécessité précisément de résilier la convention de 2004.

Cette C.O.D.P. de 2004 a été votée non seulement sans observation d'un quelconque groupe du Conseil de Paris, mais aussi avec un avis favorable unanime du Conseil du 16<sup>e</sup> arrondissement.

En passant en 2004 une C.O.D.P. avec le Paris Jean-Bouin, la Ville n'a fait qu'appliquer ce qu'elle a toujours fait depuis des années, à savoir utiliser la formule des conventions d'occupation domaniale pour régler le statut des clubs sportifs, qui occupent des emprises municipales.

Je n'ai pas connaissance que l'U.M.P.P.A. proposait que nous transformions l'ensemble de nos

conventions d'occupation domaniale en D.S.P., ce qui nous conduirait à fixer les tarifs, les horaires et les modes de fonctionnement de ces clubs. Si telle est votre position, dites-le clairement, cela intéressera les clubs sportifs parisiens.

Nous continuons de penser que la convention d'occupation est la bonne formule juridique. Nous continuons de penser que le contrat conclu en 2004 était bien une convention d'occupation domaniale.

Nous n'avons jamais entendu déléguer des missions de service public au Paris Jean-Bouin. Un contentieux est en cours. Les juridictions administratives ont rendu des jugements contradictoires sur ce sujet. Laissons donc le Conseil d'Etat trancher définitivement ce sujet, mais cessons de faire l'amalgame avec le projet de reconstruction du stade qui n'a rien à voir.

Vous recourez à des procédés qui, intellectuellement, politiquement, moralement, me choquent.

Vous n'êtes pas dans l'argumentation, vous êtes dans l'approximation, la désinformation et même la diffamation.

Vous êtes tellement obsédés par le stade Jean-Bouin, que vous avez dit vouloir placer ce sujet au centre de votre campagne des régionales.

Face à ceux qui se battent contre le chômage, la pollution ou le mal logement, l'U.M.P.P.A. Paris, elle, a choisi de se battre contre un stade de rugby, mais une chose est sûre, Paris mérite un stade de rugby.

*(La séance, suspendue à 18 h, est reprise à 18 h 02, sous la présidence de M. GAUDILLÈRE, adjoint).*

Le projet de délibération DPA 39 – DJS 266 est adopté.

-----  
**Vœu n° 57 déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la réforme concernant les adjoints administratifs caissiers des piscines.**

Le vœu n° 57 est repoussé.

-----  
**Vœu n° 58 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'implantation d'un équipement sportif dans le cadre de l'aménagement des terrains "Clichy-Batignolles".**

Le vœu 58 est repoussé.

**Vœu n° 59 déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à l'amélioration des conventions liant la Ville au Paris Saint-Germain.**

Le vœu n° 59 amendé est adopté.

**2010, DU 84 - Aménagement du secteur Lourmel-Eglise (15e). - Avis favorable à la mise en oeuvre de la procédure préalable à la déclaration d'utilité publique de l'opération. - Instauration du sursis à statuer. Autorisation de déposer toute demande de permis de démolir et de construire ainsi que de constituer toutes les servitudes nécessaires à l'opération.**

**Vœu n° 60 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'aménagement du secteur Lourmel-Eglise.**

Le vœu n° 60 est repoussé.

Le projet de délibération DU 84 est adopté à l'unanimité.

**2010, DU 36 - SG 61 - Réaménagement du quartier des Halles (1er) - Compte rendu des enquêtes publiques, déclaration de projet et avis favorable à la poursuite de l'opération. 2010, SG 63 - Réaménagement du quartier des Halles (1er) - Constitution d'une commission de règlement amiable.**

**Vœu n° 62 des Verts relatif à la diminution du nombre de places de parking du Novotel des Halles.**

**Vœu n° 63 des Verts relatif au retrait des caméras de vidéo surveillance à l'issue des travaux sur le site des Halles.**

**Vœu n° 64 des Verts relatif à la préservation de la surface et de la déclivité de la place René Cassin.**

**Vœu n° 64 bis de l'Exécutif.**

**Vœu n° 65 de l'UMPPA relatif au relogement de la Maison des Associations du 1<sup>er</sup> arrondissement.**

**Vœu n° 66 de l'UMPPA relatif au maintien des cours de danse au Conservatoire municipal du Centre de Paris.**

**Vœu n° 67 de l'UMPPA relatif au réaménagement du quartier des Halles.**

**Vœu n° 68 de l'UMPPA relatif au relogement de l'association "Mains libres".**

**M. AIDENBAUM, maire du 3<sup>e</sup> arrondissement.**

Dans un contexte économique difficile, il est de notre devoir de puissance publique de maintenir un haut niveau d'investissement sur les projets qui peuvent et qui doivent se poursuivre.

Entreprendre ce chantier des Halles n'est pas un luxe, il s'agit de rénover en profondeur le centre de gravité d'une métropole de plus de 10 millions d'habitants, du lieu le plus fréquenté de toute la région.

L'importance du réseau de transports souterrain, du centre commercial et des quartiers historiques génère des flux de population aussi nombreux que divers.

L'objectif est de réaliser un véritable espace public métropolitain. Ce qui fait la dimension métropolitaine du lieu, c'est avant tout la permanence sur place d'une population francilienne, nationale et internationale, induite par la présence en souterrain du plus grand pôle d'échange de l'agglomération.

La sécurité des Franciliens est au cœur des préoccupations. Mal conçu, insuffisamment entretenu, le site des Halles a trop vite et trop mal vieilli.

Si ce projet urbain d'ensemble est une richesse pour la métropole, il n'en est pas moins un atout pour les habitants du centre de Paris. Ce sera un lieu d'échange dédié à la culture et aux loisirs urbains, avec entre autres une bibliothèque et le conservatoire.

La création de surfaces d'équipements publics permettra d'amplifier la capacité d'accueil et de diversifier le public qui s'y rend.

Je tiens à souligner l'apport du projet de Canopée sur ce plan. En effet les pavillons Willerval accueillent aujourd'hui un peu plus de 4.000 mètres carrés d'équipements contre un peu plus de 7.000 mètres carrés pour la Canopée qui comprendra la bibliothèque ainsi que le Conservatoire du centre de Paris.

Au final seront créés de nouveaux équipements publics, comme une salle de diffusion mais aussi une maison des pratiques artistiques amateurs.

Les équipements commerciaux prévus mettront en valeur le quartier et contribueront à son animation.

Le projet porte une ambition architecturale forte et créative, digne d'une œuvre contemporaine.

Le choix urbanistique favorisera la vie des habitants des quartiers centraux, notamment par le rétablissement des liaisons piétonnes,

l'élargissement de la zone piétonne des Halles, la création d'une promenade centrale mettant en relation la Bourse de commerce et la Canopée et bien évidemment la transformation du jardin.

Ce projet a aussi une dimension environnementale forte. La Canopée est une enveloppe dessinée dans l'art du jardin qui demain captera l'énergie solaire et récupèrera l'eau de pluie pour l'arrosage des espaces verts.

Nous pouvons nous réjouir de l'avis favorable rendu par la commission d'enquête sur ce projet, qui vient valider l'ensemble de la démarche engagée depuis 2002 pour rénover en profondeur le cœur de Paris.

Tous les moyens ont été mis en œuvre par la Ville de Paris, pour que ces enquêtes publiques se déroulent dans la transparence.

Nous pouvons également nous féliciter de l'aménagement des aires de jeu pour enfants.

Les Halles seront à l'image du Paris que nous voulons dessiner ensemble, une Ville pour toutes les générations, une Ville accueillante et ouverte.

#### **Mme TAÏEB.**

Après une concertation dont on peut se féliciter tant par le nombre que par la qualité des réunions, nous allons enfin pouvoir donner le coup d'envoi à l'opération de réaménagement du quartier des Halles.

Je félicite notre collègue Anne HIDALGO et l'ensemble des équipes qui ont fait un travail gigantesque.

Le temps nécessaire a été pris pour évaluer le projet de réaménagement des Halles.

La Commission a fait remarquer que les conditions de plantation des arbres existants induisent une carence de leur développement et leur dépérissement à court terme.

L'offre de jeux existante sera non seulement maintenue mais développée pour les enfants, les préadolescents et les adolescents.

Concernant les circulations, la Commission a relevé que si le projet était fortement critiqué au départ, l'enquête publique fait état d'une appréciation de l'augmentation sensible des liaisons nord/sud souhaitée par les habitants.

La place des piétons a également été largement prise en compte.

Concernant les travaux, l'ensemble des installations de chantier sera installé en un seul lieu à proximité immédiate des interventions les plus importantes. L'emplacement de la cité de chantier a été retenu notamment pour sa capacité à limiter les nuisances pour les riverains.

Quant au phasage des travaux, la Ville et la R.A.T.P. cherchent à optimiser les différents calendriers.

La Canopée a suscité beaucoup de réactions tant sur la construction elle-même que sur les équipements publics qu'elle doit accueillir. Il est prévu d'y installer 25.000 mètres carrés de verre au-dessus de la tête, ce qui peut impressionner, mais il s'agit d'un matériau choisi avant tout pour sa durabilité et sa grande disponibilité industrielle.

Ce côté imposant prédit en tout cas une grande capacité d'accueil du public et matérialise d'emblée une vision métropolitaine.

Nous pouvons nous féliciter de l'amélioration de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. La Ville s'est dotée d'une assistance à maîtrise d'ouvrage spécifique pour vérifier la pertinence et la cohérence de l'ensemble des dispositions retenues par les différents projets en matière d'accessibilité.

Il s'agit bien sûr de la rénovation générale de la signalétique à destination des personnes à mobilité réduite, mais surtout de rénover et de créer plusieurs ascenseurs duplex.

La Commission d'enquête a émis un avis favorable à la déclaration d'utilité publique, assortie d'une réserve et de 11 recommandations.

Les réserves concernent le maintien de la place René Cassin, la sculpture existante, et l'aménagement qui devra permettre à toutes les générations de s'y rendre.

Ces réserves et recommandations, que ce soit en matière de vidéoprotection, de risque d'inondation ou de sécurité, seront bien entendu suivies d'effet et la norme HQE respectée.

L'hôtel Novotel est un atout considérable pour la Ville de Paris en matière de tourisme ou de voyage d'affaires et il faut également encourager la recommandation de la Commission d'enquête concernant la proposition d'un itinéraire qui permettrait de desservir le Novotel par autocars, minibus, taxis ou autres véhicules pour personnes à mobilité réduite.

#### **Mme TACHENE.**

Les riverains des Halles et le maire du 1er arrondissement s'inquiètent légitimement de la tournure que prend ce dossier.

On parle d'une vraie difficulté quant à l'entretien de la Canopée et l'on s'étonne également d'entendre par la presse qu'elle ne serait pas étanche.

Il est fort dommage de démanteler le remarquable espace vert conçu à l'origine par les architectes Claude et François-Xavier Lalanne pour se marier avec l'église Saint-Eustache toute proche.

Tant que les travaux n'ont pas commencé, il est encore temps de remettre ce projet à plat, d'autant plus qu'il y a eu jusqu'à maintenant un réel manque d'information et de consensus sur le sujet.

Le tracé du nouveau jardin dessiné par David MANGIN a le gros inconvénient de faire disparaître corps et biens la place René Cassin.

Les 84 millions d'euros prévus pour la transformation complète de ce jardin pourraient être mieux employés ailleurs.

Le remplacement du jardin d'enfants risque également de poser des problèmes de sécurité dans le quartier qui abrite la première gare d'Europe.

Les travaux auront lieu jour et nuit, ce qui pourrait poser des problèmes de nuisance sonore. Les riverains réclament des précisions à ce sujet. Les commerçants du forum également ne savent pas bien à quelle sauce ils vont être mangés quant à une éventuelle fermeture temporaire du centre commercial.

Les capacités d'accueil du conservatoire seront-elles satisfaisantes dans ses nouveaux locaux ?

Pour un coût pharaonique estimé à 760 millions d'euros, on pouvait espérer un peu plus de transparence quant aux modalités de réalisation de l'opération.

**M. BOUTAULT, maire du 2e arrondissement.**

Tout le monde est d'accord pour dire que ce qui a été fait dans les années 1970 n'est pas totalement réussi. Il faut trouver de la créativité et de la douceur.

Je souhaite un choix urbain pour les Halles qui respecte les riverains.

Comme le disait le Maire de Paris avant 2004, si on n'arrive pas à concilier les demandes des riverains avec l'exigence d'un carrefour international, on se plantera encore. Nous déplorons la dérive d'un projet, projet rendu inopportun en raison de la crise économique qui affecte les recettes de notre collectivité.

Deux inconnues demeurent, qui nous semblent ne pas avoir été levées par les réponses que formule la Ville au commissaire enquêteur.

La première inconnue porte sur le maintien de la place René-Cassin. Certes, la Ville réaffirme son souhait d'en conserver l'état d'esprit actuel et sa forme d'amphithéâtre, mais le maintien de sa déclivité et de sa surface actuelle sont nécessaires à la préservation de son état d'esprit. Nous regrettons que la Ville ne se prononce pas sur ce point.

De plus, la réponse de la Ville ne produit aucune modification du plan du jardin. Ce faisant, elle ne prend pas en compte l'amendement du Conseil de Paris des 6 et 7 avril derniers puisqu'à ce jour, aucun nouveau dessin n'a été produit par l'architecte, tenant compte de cet amendement.

La place René-Cassin est l'une des seules réussites architecturales du site avec le jardin Lalanne. Comme ce dernier, elle va pourtant être détruite. Pour quelle nouvelle place ? Difficile de le savoir.

Pour sauver la place Cassin, il suffirait pourtant de supprimer l'inutile escalier qui, sur le plan projeté, longe la rue Rambuteau.

En l'absence d'esquisses, personne ne connaît à ce jour la forme exacte que va prendre sa place, ni sa dimension, ni si la statue de Henri de Miller sera conservée.

La deuxième inconnue concerne la recommandation n° 9. La commission d'enquête demande que les conditions de financement et la part exacte de la Ville soient arrêtées le plus rapidement possible. Nous sommes là encore dans l'expectative. En toute hypothèse, nous souhaitons que la part apportée par la Société civile du forum des Halles, filiale d'Unibail, ne soit pas la contrepartie de la cession d'espaces publics.

Tant que le montant de la participation d'Unibail n'est pas connu, il est difficile de se prononcer sur l'utilité publique de ce réaménagement. Comment la représentation des Parisiens peut-elle engager le contribuable parisien dans des dépenses dont elle ignore le montant ?

S'agissant de la recommandation n° 3, dans sa réponse, la Ville indique qu'un système de vidéosurveillance pérenne sur l'ensemble du site des Halles sera installé et qu'il devrait d'ailleurs s'intégrer dans le plan 1.000 caméras.

Le groupe des élus verts souhaite que le système de vidéosurveillance du jardin ne soit pas pérennisé à l'issue des travaux.

S'agissant de la recommandation n° 7, la Ville assure vouloir mettre en œuvre une charte du développement durable du chantier et vise la qualité H.Q.E. très performante. Nous souhaitons qu'une réunion du G.T.T. des Halles soit organisée sur ce thème car le développement durable concerne aussi les conditions dans lesquelles va se dérouler ce gigantesque chantier.

Les riverains redoutent les nuisances liées à la noria des 8.000 camions nécessaires pour déblayer les gravats et les poussières de démolition.

Nous souhaitons donc être plus associés au sein de ce groupe de travail.

S'agissant de la recommandation n° 8, compte tenu de l'objectif de préservation de l'emploi signé à la commission de règlement à l'amiable, il nous paraît nécessaire d'y adjoindre des représentants des salariés des commerces. Il convient donc d'amender la délibération SG 63 de façon à ce qu'un représentant élu des salariés des commerces soit présent dans cette commission.

Enfin, sur l'enquête parcellaire, la réserve n° 1, la commission d'enquête demande que le maître d'ouvrage mette à disposition du Novotel une surface de parking permettant d'accueillir 60 automobiles. Le groupe Verts souhaite que ces places de parking ne soient pas maintenues.

**Mme BECKER.**

Le succès de la rénovation des Halles tiendra à la capacité du nouvel ensemble à intégrer le plus harmonieusement possible les services, les équipements et les usages commerciaux et sociaux du site.

Il ne s'agit pas d'oublier qu'avec la gare des Halles, c'est toute la région parisienne qui est concernée.

Comme le note la commission d'enquête, une réfection à l'identique aurait coûté très cher et n'aurait pas répondu à la demande actuelle du public.

Notre projet doit correspondre à une certaine vision humaine et urbaine, économique et sociale.

Aux Halles, il est indispensable de protéger le caractère du lieu, ouvert à la déambulation et aux échanges, un espace démocratique avant tout dédié aux services publics et aux usagers.

Nous ne souhaitons pas que le cœur de la ville se contente d'être un centre commercial.

Si une telle structure réclame bien sûr une attention renouvelée à la sécurité et à la sûreté des visiteurs et des usagers, il serait dommage que l'une des portes d'entrée principale de Paris ressemble à un gigantesque sas de banque aseptisé et vidéosurveillé.

La commission d'enquête relève que la sécurité n'inquiète pas les Parisiens.

La formidable fréquentation du site et ses différents usages invitent à une gestion policière humaine et patiente, à une politique essentiellement de prévention.

Ce n'est pas la vidéosurveillance des chantiers pendant les travaux qui nous préoccupe, mais l'installation dite pérenne, intégrée au plan 1.000 caméras, qui prévoit également la vidéosurveillance du jardin.

Le groupe Communiste votera le vœu du groupe Verts qui va dans ce sens.

S'agissant de l'installation de cafés sous la Canopée, il faut prendre en compte les inquiétudes légitimes des riverains en matière de nuisances sonores et prêter une attention toute particulière aux horaires de ces établissements.

Il faut aussi trouver un équilibre qui permettra à ce site de vivre au jour le jour, y compris la nuit.

Il est essentiel qu'à terme, le cœur de Paris continue de battre, qu'il constitue un espace d'échanges et de liberté, de rencontres.

Les enquêtes publiques nous renseignent peu, et c'est dommage, sur les services que les Parisiens et les Franciliens aimeraient trouver aux Halles. Il semble pourtant essentiel de maintenir une véritable exigence en la matière. La Ville devrait notamment s'attacher au respect de l'équilibre entre les équipements publics, les services et l'activité économique des Halles.

La commission d'enquête formule une recommandation légitime en invitant le maître d'ouvrage à mettre en relation les parties prenantes avant le début des travaux. Nous apprécions tout particulièrement la diligence de la Ville.

Considérant le grand nombre de salariés présents sur le site, la fragilité des emplois parisiens à l'heure actuelle et la représentation insuffisante du monde du travail dans un certain nombre d'instances participatives, notre groupe avait fait voter l'idée de créer un Comité consultatif du monde du travail. Dans le cadre particulier de ce chantier emblématique la réunion de ce comité aurait toute sa place. Il ne s'agit pas, en effet, que de s'entretenir avec les propriétaires et les gérants des commerces voisins mais de prendre aussi en compte les inquiétudes des travailleurs et des salariés.

Il faut proposer au cœur de Paris un projet urbain moderne et qui réhabilite un espace vieillissant.

Tout reste à faire : la transition entre l'espace tel que nous le connaissons aujourd'hui et l'espace tel qu'il sera demain réclame une grande attention à l'esprit du quartier, à son caractère, à sa nature et à ses usages.

**M. LEGARET, maire du 1er arrondissement.**

Le présent projet intervient légalement à l'issue de l'enquête publique qui représente quand même un gros travail.

Dans le chantier des Halles, il y a trois chantiers.

Il y a d'abord le chantier du pôle transport qui constitue le chantier principal. 800.000 passagers sont aujourd'hui véhiculés dans des conditions qui ne sont pas satisfaisantes.

Ce pôle transport, c'est le chantier dont on parle le moins. Ce n'est pas là-dessus que l'on met le budget le plus important, c'est ce que l'on traite en fin de planning et c'est ce qui, dans la communication, est le moins présent. Le sujet numéro 1, c'est bien la rénovation du pôle transport.

Il y a un deuxième chantier, c'est celui de la Canopée.

La Canopée, c'est un sujet très complexe mais passionnant.

C'est un objet architectural inédit, qui a nécessité des études très poussées sur la constructibilité, sur la structure, sur la sécurité de ce bâtiment.

La Canopée est nécessaire. Elle doit remplacer des bâtiments qui, de toute façon, sont voués à l'évolution et à la disparition. La Canopée présente l'avantage de la simplicité, de l'originalité et de l'audace. Nous devons la soutenir, malgré les difficultés que cela comporte.

Enfin, il y a le chantier du jardin et il faut être bien conscient du fait qu'il s'agit de la destruction quasi totale du jardin existant.

Le parti de l'architecte MANGIN consiste non seulement à raser le jardin mais à enlever tous les substrats végétaux et à revenir au niveau du toit de l'immeuble Chemetov.

343 arbres seront abattus et je regrette que la commission d'enquête n'ait pas tenu compte de mon avis sur ce point.

Je résume :

- premièrement, rénovation du pôle transport, utilité publique justifiée à 100 %.

- deuxièmement, Canopée ; c'est plus complexe mais, malgré la complexité, il faut s'engager et il y a utilité publique.

- troisièmement, le chantier du jardin ; il n'y a pas utilité publique et pas la moindre justification au titre de l'intérêt général pour dépenser 84 millions d'euros !

Je suis choqué du fait que la commission d'enquête ait pu maintenir une réserve sur la conservation de la place René Cassin, alors que la question était tranchée antérieurement au lancement de la commission d'enquête.

Or le projet de délibération ne comporte pas une ligne crédible qui lève cette réserve. L'avis de la commission d'enquête est *de facto* défavorable parce que la réserve n'est pas levée.

Montrez-moi le dessin de M. MANGIN levant la réserve. Cette réserve était en réalité inutile et superflète, puisque nous avons antérieurement

modifié la délibération en disant vouloir la préservation et le maintien de la place René-Cassin.

Les premiers travaux vont intervenir sur la base d'un permis de démolir le jardin. Ce permis de démolir est un permis que le Maire de Paris s'attribue à lui-même ce qui constitue un véritable détournement de procédure. Si le législateur a voulu cette procédure du permis tacite, c'était pour éviter que l'administration s'accorde à elle-même des délais trop longs. C'est la raison pour laquelle, avec d'autres arguments d'ailleurs, j'ai déposé un recours de légalité auprès du Préfet sur le permis de démolir.

Je regrette vraiment que sur ce sujet très important, passionnant de rénovation urbaine, on en arrive à un climat inutilement conflictuel, parce qu'on veut faire un coup de force sur un projet de jardin qui n'est voulu par personne, qui entraîne la démolition totale du jardin existant.

La commission d'enquête estime que si quantitativement la concertation avait bien atteint les objectifs fixés, qualitativement le bilan était plus discutable, non seulement en raison de la complexité du projet, mais aussi parce que les participants ont parfois eu le sentiment d'être placés devant des dossiers déjà ficelés, laissant peu de prise à la discussion et à la contribution constructive.

**Mme HIDALGO**, première adjointe, rapporteure.

Je me réjouis, au terme de ces années de travail, que nous soyons là, aujourd'hui, dans ce Conseil de Paris pour statuer sur l'enquête publique, à l'issue de laquelle nous avons eu cinq avis favorables, avec trois réserves puisque deux réserves se retrouvent dans deux enquêtes différentes :

- l'enquête sur la déclaration d'utilité publique : avis favorable avec une réserve, j'y reviendrai et Fabienne GIBOUDEAUX également, sur la place René-Cassin.

- l'enquête sur le déclassement des voiries : avis favorable sans réserve.

- l'enquête parcellaire : avis favorable avec deux réserves sur lesquelles je reviendrai : les 60 places de stationnement du Novotel qu'il nous est demandé de préserver ;

- l'enquête sur les projets de voirie, avis favorable avec une réserve, notamment concernant les 60 places de stationnement ;

- l'enquête sur la Canopée, avis favorable sans réserve.

Chacun a relevé la complexité, tant technique que juridique de ce projet.

Toute intervention sur ce cœur de Paris s'avère extrêmement délicate et précise. Chaque projet doit être compatible avec l'autre.

C'est un travail collectif et je voudrais aussi saluer les adjoints qui y ont pris part.

C'est un projet métropolitain parce qu'il s'agit de la principale porte d'entrée dans Paris et que l'on doit rendre compatible le pôle de transport et les commerces.

Il fallait rendre compatible cette dimension métropolitaine avec le fait que c'est aussi un quartier pour des Parisiens et pour des riverains.

Nous avons pu élargir la concertation au-delà des riverains.

Nous continuerons à faire preuve de vigilance sur la question des services publics et des équipements commerciaux pour qu'effectivement soient créés plus de services publics qu'il n'en existait auparavant.

Le pôle transports, contrairement à ce que M. LEGARET nous redit, cela ne vient pas à la fin puisqu'on commence à y travailler dès maintenant. Effectivement, la livraison du pôle transports par la R.A.T.P. et le S.T.I.F. interviendra en 2015, mais c'est dès maintenant que nous engageons les travaux pour permettre ensuite une meilleure accessibilité depuis la surface jusqu'au pôle transports.

Les commissaires enquêteurs nous demandent de maintenir 60 places de parking pour le Novotel et nous ne pouvons donc pas répondre favorablement au vœu de M. BOUTAULT sous peine de transformer l'avis favorable en avis défavorable.

Le projet des Halles prévoit dans son ensemble une réduction de la place de l'automobile, en termes de stationnement, et aujourd'hui, on le sait, il y a une surcapacité avec un total sur le site de 2.000 places dont 741 dans le parc Berger dont la capacité va être réduite à 300 places. Nous allons réduire de façon considérable le nombre de places de parking mais nous répondons positivement bien évidemment à la réserve que nous a faite la Commission d'enquête.

Dire aujourd'hui qu'une fois les travaux terminés, il faudra supprimer toute la vidéo protection, cela n'a pas de sens !

Dire cela aujourd'hui, alors que, effectivement, elle fait partie du plan des 1.000 caméras, mais surtout que nous sommes dans la phase d'enclenchement des travaux et que nous ne savons pas comment va vivre ce futur centre, c'est faire preuve de dogmatisme.

La place René Cassin fait également l'objet d'une réserve du commissaire enquêteur, réserve qui va tout à fait dans le sens du vœu ou de l'amendement

que l'on avait voté ensemble, amendement à propos duquel le Maire de Paris lui-même a dit à maintes reprises qu'il souhaitait le maintien de cette place René Cassin, pas à l'identique mais d'une place, parce que nous sommes tous attachés à ce lieu qui est un lieu de rendez-vous, de promenade, un lieu où il fait bon s'asseoir à l'abri pour profiter d'un rayon de soleil en hiver et que beaucoup de Parisiens et même d'habitants de la métropole aiment.

David MANGIN n'a pas à ce stade fourni des éléments.

La réserve est levée parce que le Maire de Paris a la volonté de maintenir cette place René Cassin. Un vœu de l'Exécutif est présenté en ce sens.

En ce qui concerne les relogements des associations du 1er arrondissement, on est à la recherche de propositions.

Par exemple, s'agissant de la Maison des Associations, l'adresse d'un ancien restaurant fermé de longue date rue Coquillière s'est avérée indisponible.

Concernant le relogement partagé avec le Conservatoire du 42 rue du Louvre, ce dernier a considéré qu'il ne possédait pas d'espace suffisant. Nous poursuivons nos recherches.

Je suis tout à fait preneuse de propositions d'adresses nouvelles. Je demanderai soit un retrait soit un rejet du vœu n° 65 de même que du vœu n° 66 relatif au maintien des cours de danse au Conservatoire municipal du centre de Paris. L'art dramatique sera accueilli pendant la période transitoire dans les conservatoires municipaux des 11e et 12e, la danse jazz transférée dans les locaux du conservatoire municipal du 5e. Toutes ces solutions ont déjà été évoquées, travaillées avec les utilisateurs.

Nous franchissons une étape extrêmement importante d'un projet complexe dans un souci de respect des délais.

Tous ceux qui aujourd'hui, à ce stade, nous expliquent qu'il faudrait tout remettre à plat et se donner encore du temps, ne veulent pas en fait que cela aboutisse ! Expliquer qu'il ne faut pas toucher au jardin alors que nous sommes en train de traiter de la principale porte d'entrée dans Paris, c'est faire preuve de conservatisme.

Un espace public comme celui-ci ne peut pas être privatisé, ne peut être considéré uniquement comme un jardin appartenant aux riverains. Il leur appartient, tout comme il appartient aux habitants de la métropole et aux habitants de Paris.

**Mme COHEN-SOLAL, adjointe, rapporteure.**

L'opération de réaménagement des Halles

veillera à minimiser l'impact des travaux pour les occupants, en particulier naturellement pour les commerçants.

Nous avons envisagé, dans ce projet de délibération des dispositifs d'indemnisation selon les nuisances que supporteront ces commerçants.

Cette délibération met en place une Commission d'indemnisation à l'amiable comme nous l'avons fait pour le chantier du tramway.

Cette commission prévue pour une durée de 6 ans, sera présidé par M. Michel COURTIN qui préside actuellement la Commission d'indemnisation du chantier Est, après avoir présidé la Commission d'indemnisation du chantier du tramway Sud.

Pour répondre à l'amendement n° 69 déposé par M. BOUTAULT ainsi qu'aux observations de Mme BECKER sur les conditions de travail des salariés du commerce pendant le chantier des Halles, il est prévu d'instituer un Comité de site pour les Halles, qui aura pour mission de débattre des conditions du chantier pour les travailleurs et des conditions de travail pendant le chantier. Tous les syndicats représentant les travailleurs des Halles seront naturellement appelés à venir siéger dans ce comité de site.

Il nous semble plus intéressant pour les syndicats d'être représenté plus largement au Comité de site qui aura effectivement pour mission de réfléchir sur la façon dont ce chantier impacte ou non sur les conditions de travail, qu'à la commission d'indemnisation qui a pour mission d'examiner les dossiers des commerçants.

Je vous propose de retirer votre amendement pour que nous puissions travailler véritablement sur les comités de site des Halles.

**Mme GIBOUDEAUX, adjointe, rapporteure.**

Un diagnostic était partagé à la fois par les élus et par les associations, les habitants : le jardin était à la fois trop fractionné et trop minéral.

L'équipe SEURA nous propose des espaces beaucoup moins fractionnés permettant une meilleure accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

On passe aujourd'hui avec le projet MANGIN, de 4.000 mètres carrés à 12.000 mètres carrés d'espaces végétalisés. Aujourd'hui, les habitants veulent des jardins avec des pelouses, avec des espaces accessibles et des espaces végétalisés.

Les habitants veulent la nature en ville, ils veulent des espaces verts.

Si on maintenait la place René Cassin en son état actuel, ce serait 3.600 mètres carrés d'espace

complètement minéral qui viendraient manger l'espace de pelouses et de prairies qui est prévu. Il faut un peu plus de souplesse, conserver la place René Cassin, avec ses usages tout à fait intéressants, un espace ensoleillé, un espace où on peut pratiquer des jeux, où on peut venir avec ses enfants, protégé des espaces de circulation.

Les gradins, l'aspect amphithéâtre pourraient être tout à fait végétalisés, beaucoup moins minéraux, et venir s'intégrer dans le jardin. On pourrait satisfaire à la fois le concepteur quant au respect de l'esprit même de son projet et les demandes des élus et des riverains.

Le maintien de la sculpture de Henri de Miller ne pose pas de problèmes. Si la concertation demande le maintien de cette sculpture à son emplacement actuel, elle y restera.

Quand je rénove des jardins, quand je fais des jardins, je participe à l'intérêt général.

Ce sont quand même des équipements accessibles gratuitement à tous et heureusement que dans les grands projets d'aménagement, il y a des jardins. Je m'étonne, Monsieur LEGARET, que vous pensiez que le jardin ne participe pas à ce projet d'utilité publique.

Je n'ai jamais eu 84 millions d'euros dans mon budget, à moins que vous ne vouliez me faire payer les aménagements en sous-sol en pensant qu'ils sont liés au jardin.

Ce n'est pas facile d'abattre des arbres, mais il y a un vrai problème aujourd'hui car les arbres actuellement plantés l'ont souvent été de façon trop serrée. Ce sont des essences qui ne sont pas adaptées à un jardin de dalle. Ce sont des arbres qui souffrent d'un fort piétinement.

La chance de la rénovation de ce jardin est que le paysagiste, M. RAGUIN, profite de cette rénovation pour refaire tout le sous-sol, toute la dalle pour qu'elle soit plus propice au développement des plantes.

C'est cela, du développement durable : c'est faire des plantations d'arbres et on aura 32 arbres supplémentaires par rapport au nombre d'arbres actuel, soit 491 arbres dans le projet final, et des arbres qui se développeront de façon plus harmonieuse et ne nécessiteront pas d'être remplacés dans 10 ou 15 ans.

Dans les prochaines semaines interviendra l'installation d'une aire de jeux provisoire pour assurer la continuité des jeux.

Ensuite, ce sera l'installation sur la partie sud des jardins des jeux innovants qui s'adressent aux 7 - 12 ans. C'est important d'avoir cette aire de jeux



ouverts le plus largement possible avec des horaires d'ouverture qui soient ceux d'un jardin ordinaire.

Vous parliez d'innovation avec la Canopée, eh bien, je crois qu'on peut parler aussi d'innovation artistique, créative avec les artistes, les paysagistes, et le bureau d'études qui ont proposé ce terrain d'aventure pour les enfants.

Pour ne pas se figer sur l'aire actuelle de la place René-Cassin et pouvoir travailler dans la direction que je vous ai annoncée, je propose à M. BOUTAULT un vœu de l'Exécutif qui permet l'aménagement du futur jardin, préserve les usages de la place René-Cassin, et notamment grâce à un jeu de gradins, l'effet d'agora souhaité par tous en recréant un espace protégé de la même qualité que la partie basse de la place actuelle.

**M. BOUTAULT, maire du 2<sup>e</sup> arrondissement.**

Je n'ai pas eu de réponse à ma question sur la recommandation n° 9 concernant la participation de la Ville et d'Unibail au projet.

**Mme HIDALGO, première adjointe, rapporteure.**

Lorsque la négociation aura abouti, ce qui n'est pas encore tout à fait le cas, car il s'agit d'une négociation difficile, nous reviendrons devant le Conseil.

**M. LEGARET, maire du 1<sup>er</sup> arrondissement.**

Nous voterons contre la délibération rendant compte du travail de la commission d'enquête puisqu'il nous apparaît que, non seulement la Ville ne répond pas complètement aux questions posées par la commission d'enquête mais que par ailleurs, la réserve qu'il s'agissait de lever n'est pas levée, et donc que la conclusion de la délibération disant que l'avis favorable est donné est inexacte.

Aujourd'hui, les documents que le cabinet SEURAT et M. MANGIN devaient faire parvenir répondant à cette réserve n'existent pas, si bien que la réserve n'est pas levée. De ce fait, l'avis de la commission d'enquête est défavorable.

Aujourd'hui, l'usage de ce jardin est déjà gratuit. Est-il de l'intérêt général et de l'utilité publique de détruire en quasi totalité un jardin existant qui est encore en pleine croissance ?

Il faudra plusieurs décennies pour qu'il reprenne une figure acceptable. Ce n'est pas d'utilité publique.

Les 84 millions évoqués ne sont pas dans le budget de la DEVE. Mais si l'on intègre ce qui est affecté aux plantations nouvelles et si l'on intègre ce qui correspond aux démolitions nécessitées par les élargissements de la surface du jardin, cela représentera près de 100.000 mètres cubes, soit environ 8.000 camions pour enlever les déblais qui

naturellement ne pourront pas être stockés sur place.

Il faudra démolir ce jardin, démolir les élargissements et enlever tous ces déblais, 8.000 camions pour ensuite acheminer à nouveau des remblais et des éléments végétaux.

Si vous considérez que tout cela est conforme à l'écologie urbaine et à l'utilité publique, je vous en laisse la responsabilité.

**Mme TACHÈNE.**

Je n'ai trouvé dans la réponse de Mme HIDALGO aucune réponse concrète quant aux inquiétudes légitimes des riverains.

Il y a trop d'incertitudes et trop d'inquiétudes, aussi nous ne voterons pas cette délibération.

L'amendement n° 61 de l'Exécutif est adopté.

Le vœu n° 62 du groupe "Les Verts" est repoussé.

Le vœu n° 63 du groupe "Les Verts" est repoussé.

Le vœu n° 64 du groupe Les Verts est repoussé.

Le vœu n° 64 bis de l'Exécutif est adopté.

Le vœu n° 65 du groupe UMPPA est repoussé.

Le vœu n° 66 du groupe UMPPA est repoussé.

Le vœu n° 67 du groupe UMPPA est repoussé.

Le vœu n° 68 du groupe UMPPA est repoussé.

Le projet de délibération DU 36 – SG 61 est adopté.

L'amendement n° 69 du groupe "Les verts" est retiré.

L'amendement n° 70 du groupe UMPPA sous amendé est adopté.

L'amendement n° 71 du groupe UMPPA sous amendé est adopté.

Le projet de délibération SG 63 amendé est adopté.

-----

**2010 DVD 42 Approbation du principe et des modalités de passation d'un marché de maîtrise d'oeuvre technique relatif à l'aménagement des espaces publics dans le site de l'Hôpital Broussais (14e).**

**Vœu n° 73 déposé par les groupes socialiste, radical de gauche et apparentés et "Les Verts" relatif à l'intégration d'un projet d'habitat coopératif dans le cadre de l'aménagement du site Broussais.**

(M. DAGNAUD, adjoint, remplace M. GAUDILLÈRE au fauteuil de la présidence).

L'amendement n° 72 est adopté.

Le vœu n° 73 amendé est adopté à l'unanimité.

Le projet de délibération DVD 42 amendé est adopté.

-----

**Vœu n° 74 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au processus de concertation dans le cadre de l'aménagement des terrains "Clichy-Batignolles".**

Le vœu n° 74 est adopté.

-----

**2010, DLH 3 - Signature d'une convention avec l'Association Départementale d'Information sur le Logement de Paris (ADIL 75) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 725.500 euros.**

L'amendement n° 75 est adopté.

Le projet de délibération DLH 3 amendé est adopté.

-----

**Vœu n° 76 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la fin de la trêve hivernale et la reprise des expulsions locatives.**

**Vœu n° 77 déposé par le groupe "Les Verts" pour un arrêté anti-expulsion à Paris.**

Le vœu n° 76 est adopté.

Le vœu n° 77 est repoussé.

-----

**Vœu n° 78 déposé par le groupe "Les Verts" relatif au relogement des personnes évacuées de la Maison des étudiants d'Afrique de l'Ouest.**

**Vœu n° 78 bis déposé par l'Exécutif.**

Le vœu n° 78 est retiré.

Le vœu n° 78 bis est adopté.

-----

**2010, DU 44 - Autorisation de signer un protocole foncier concernant la vente d'emprises de terrains situées aux Pavillons-sous-Bois (Seine Saint Denis).**

L'amendement technique n° 78 ter est adopté.

Le projet de délibération DU 44 amendé est adopté.

-----

**Vœu n° 79 déposé par les groupes de la majorité municipale concernant le projet de loi relatif au Grand Paris.**

Le vœu n° 79 est adopté.

-----

**Désignations de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal dans divers organismes.**

Il est proposé à l'Assemblée de procéder à la désignation au scrutin secret, des représentants suivants au sein des organismes ci-après :

**Jury appelé à procéder à la sélection du maître d'œuvre qui sera chargé de la construction d'une école maternelle, de la requalification des écoles élémentaires A et B et des logements de fonction du groupe scolaire 60, rue René Binet (18<sup>e</sup>) (R. 9) :**

**Titulaires :**

Mme Frédérique PIGEON

M. Daniel VAILLANT

M. Ian BROSSAT

M. Pierre-Yves BOURNAZEL

Mme Roxane DECORTE.

**Suppléantes :**

Mme Laurence GOLDGRAB

Mme Claudine BOUYGUES

Mme Danielle FOURNIER

Mme Anne-Constance ONGHENA

Mme Lynda ASMANI.

**Jury appelé à procéder à la sélection du maître d'œuvre qui sera chargé de la construction d'un centre d'animation 63, rue de Buzenval (20<sup>e</sup>) (R. 10) :**

**Titulaires :**

Mme Marinette BACHE  
 Mme Virginie DASPET  
 Mme Fabienne GIBOUDEAUX  
 Mme Anne-Constance ONGHENA  
 Mme Claude-Annick TISSOT.

**Suppléants :**

Mme Frédérique CALANDRA  
 M. Julien BARGETON  
 M. Jean VUILLERMOZ  
 M. Jean-Jacques GIANNESINI  
 M. Pierre-Yves BOURNAZEL.

**Mission d'information et d'évaluation sur les effectifs et la gestion des ressources humaines de la collectivité parisienne (R. 11) :**

M. Julien BARGETON  
 Mme Frédérique PIGEON  
 M. Jacques BRAVO  
 M. Philippe DUCLOUX  
 Mme Claudine BOUYGUES  
 M. Hermano SANCHES RUIVO  
 Mme Marinette BACHE  
 M. Ian BROSSAT  
 M. Yves CONTASSOT  
 M. Jean-François LEGARET  
 M. Alain DESTREM  
 Mme Claude-Annick TISSOT  
 M. David ALPHAND  
 M. Pierre AURIACOMBE  
 Mme Geneviève BERTRAND.

**Commission spéciale en vue de l'audition des candidats à l'attribution d'une convention d'occupation temporaire du domaine public de la Ville de Paris constituée du centre sportif Géo-André (16<sup>e</sup>) (R. 12) :**

Mme Anne HIDALGO  
 M. Jean-Yves MANO  
 Mme Marie-Annick BARTHE  
 M. Julien BARGETON  
 M. Gilles ALAYRAC  
 Mme Isabelle GACHET  
 M. Daniel MARCOVITCH  
 Mme Liliane CAPELLE  
 M. Patrick KLUGMAN  
 M. Jean VUILLERMOZ  
 M. Christophe NAJDOVSKI  
 M. Claude GOASGUEN  
 Mme Danièle GIAZZI  
 M. Bernard DEBRE  
 Mme Céline BOULAY ESPERONNIER  
 M. Pierre GABORIAU

M. Pierre AURIACOMBE  
 M. Jean-Baptiste MENGUY  
 Mme Valérie SACHS.

Après dépouillement, les résultats ci-après sont annoncés.

**Jury appelé à procéder à la sélection du maître d'œuvre qui sera chargé de la construction d'une école maternelle, de la requalification des écoles élémentaires A et B et des logements de fonction du groupe scolaire 60, rue René Binet (18<sup>e</sup>) (R. 9) :**

Nombre d'inscrits	163
Nombre de votants	39
Non participation au vote	124
Bulletins blancs ou nuls	1
Suffrages exprimés	38
Majorité absolue	20
Pour	38

**Jury appelé à procéder à la sélection du maître d'œuvre qui sera chargé de la construction d'un centre d'animation 63, rue de Buzenval (20<sup>e</sup>) (R. 10) :**

Nombre d'inscrits	163
Nombre de votants	39
Non participation au vote	124
Bulletins blancs ou nuls	0
Suffrages exprimés	39
Majorité absolue	20
Pour	39

**Mission d'information et d'évaluation sur les effectifs et la gestion des ressources humaines de la collectivité parisienne (R. 11) :**

Nombre d'inscrits	163
Nombre de votants	39
Non participation au vote	124
Bulletins blancs ou nuls	1
Suffrages exprimés	38
Majorité absolue	20
Pour	38

**Commission spéciale en vue de l'audition des candidats à l'attribution d'une convention d'occupation temporaire du domaine public de la Ville de Paris constituée du centre sportif Géo-André (16<sup>e</sup>) (R. 12) :**

Nombre d'inscrits	163
Nombre de votants	39
Non participation au vote	124
Bulletins blancs ou nuls	0
Suffrages exprimés	39
Majorité absolue	20
Pour	39

Les candidatures proposées sont adoptées (2010 R. 9 à R. 12).

-----

**Désignations de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal dans divers organismes (suite).**

Il est proposé à l'Assemblée de procéder à la désignation de ses représentants dans les organismes suivants :

**Institut national du sport, de l'expertise et de la performance (R. 13) :**

M. Jean VUILLERMOZ.

**Commission d'attribution de places en résidences du C.A.S.V.P. (R. 14) :**

Titulaires :

Mme Liliane CAPELLE  
Mme Olga TROSTIANSKY  
M. Gauthier CARON-THIBAUT  
Mme Aline ARROUZE  
M. Sylvain GAREL  
Mme Joëlle CHERIOUX de SOULTRAIT  
Mme Martine MERIGOT de TREIGNY  
Mme Catherine BRUNO.

Suppléants :

Mme Sybille FASSO  
M. Bruno SARRE  
Mme Lyne COHEN-SOLAL

Mme Sandra CHELELEKIAN  
M. François PELLEGRINI  
M. Xavier LAUGAUDIN

Mme Marie-Hélène PIETRANICO  
M. Romain LEVY  
Mme Claire DAVY

M. Gerald BRIANT  
M. Paul ROUSSIER  
M. Jacques DAGUENET

Mme Claire GROVER  
Mme Véronique DUBARRY  
M. Mehdi GUADI

Mme Sylvie CEYRAC  
M. Jacques LEGENDRE  
Mme Flora KALOUSTIAN

M. Vincent CASA  
M. Christophe LEDRAN  
Melle Annick LEROY

Mme Elisabeth CASTEL  
Mme Caroline BRASSEUR  
M. Daniel CAYOL.

**Etablissement public de la porte Dorée - Cité nationale de l'histoire de l'immigration (Conseil d'administration) (R. 15) :**

Mme Pascale BOISTARD  
Mme Michèle BLUMENTHAL.

**Commission départementale de l'emploi et de l'insertion de Paris (R. 16) :**

M. Christian SAUTTER  
M. Bruno JULLIARD.

**Conseil départemental de l'insertion par l'activité économique (R. 17) :**

M. Christian SAUTTER  
Mme Colombe BROSSEL.

**« Paris Habitat » OPH (Conseil d'administration) (R. 18) :**

M. Alain GAONAC'H, consultant, en remplacement de M. Christian GAZET du CHATELIER, désigné les 7 et 8 juillet 2008, démissionnaire.

**Commission de médiation relative au droit au logement opposable (R. 19) :**

M. Jérôme DUCHÊNE suppléant en remplacement de M. Sylvain MATHIEU, désigné le 21 avril 2008, démissionnaire.

Mme Christine FOUCART suppléante en remplacement de M. Jean-Pierre BEC, désigné le 21 avril 2008, démissionnaire.

**Etablissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial « 104 Cent Quatre » (Conseil d'administration) (R. 20) :**

Mme Alexia FABRE, en remplacement de M. José Manuel GONÇALVES, désigné les 11 et 12 mai 2009, démissionnaire.

**Association pour la gestion des oeuvres sociales des personnels des administrations parisiennes (A.G.O.S.P.A.P.) (R. 21) :**

*Assemblées générales :*

Mme Laurence DREYFUSS suppléante en remplacement de Mme Claude-Annick TISSOT, désignée le 21 avril 2008.

*Conseil d'administration :*

Mme Laurence DREYFUSS suppléante en remplacement de Mme Claude-Annick TISSOT, désignée le 21 avril 2008.

Les candidatures proposées sont adoptées (2010, R. 13 à R. 21).

-----

---

**Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.**

Ces projets de délibération sont adoptés.

-----

(La séance est levée le mardi 30 mars 2010 à 20 h 50).

-----

**Votes spécifiques.**

M. LE MAIRE DE PARIS

ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAC 102.

Yamina BENGUIGUI  
Sylvain GAREL  
Laurence GOLDGRAB  
Jean-François LEGARET  
Hélène MACE de LEPINAY

ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération SG 39.

Marinette BACHE  
Jean-Didier BERTHAULT  
Geneviève BERTRAND  
Danièle FOURNIER  
Alain LHOSTIS  
Pierre SCHAPIRA

ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération SG 5.

Pierre AIDENBAUM  
Danièle POURTAUD  
Marie-Pierre de LA GONTRIE  
Dominique BERTINOTTI  
Frédérique CALANDRA  
Sandrine CHARNOZ  
Jean-Yves MANO  
René DUTREY  
Jean-François LEGARET  
Claude-Annick TISSOT

ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DFPE 47.

M. LE MAIRE DE PARIS

ne prend pas part au vote sur les projets de délibération SGRI 8, SGRI 9.

Philippe DUCLOUX  
Laurence GOLDGRAB  
Patrick BLOCHE  
Lyne COHEN-SOLAL  
Julien BARGETON  
Jacques BOUTAULT  
Claude-Annick TISSOT  
Brigitte KUSTER

ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DU 1.

Halima JEMNI  
Julien BARGETON  
Mao PENINOU  
Pauline VERON  
Géraldine POIRAUT-GAUVIN  
Alexis CORBIERE  
Fatima LALEM  
Frédérique PIGEON  
Romain LEVY  
Delphine BURKLI  
François VAUGLIN  
Annick OLIVIER  
Myriam EL KHOMRI  
Daniel ASSOULINE

ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DRH 28.

Annick LEPETIT  
Pauline VERON  
Virginie DASPET  
Yves CONTASSOT  
Laurence DOUVIN

ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DVD 95.

Claudine BOUYGUES  
Gisèle STIEVENARD  
Romain LEVY  
François VAUGLIN  
Fabienne GIBOUDEAUX  
Rémi FERAUD  
Ian BROSSAT  
Pierre CHARON  
Jérôme DUBUS

ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DU 11.

Daniel MARCOVITCH  
Jean-Yves MANO  
Liliane CAPELLE  
René DUTREY  
Hélène BIDARD  
Jérôme DUBUS  
Michel DUMONT  
Valérie SACHS

ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DLH 3.

Jean-Yves MANO  
Halima JEMNI  
Gauthier CARON-THIBAUT  
René DUTREY  
Jean TIBERI  
Roxane DECORTE

ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DLH 42, 52.

Pascale BOISTARD

ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DLH 57.

Véronique DUBARRY

ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DLH 62.

Jean-Yves MANO  
Colombe BROSSEL  
Gisèle STIEVENARD  
Halima JEMNI  
Daniel ASSOULINE  
Hélène BIDARD  
Christophe NAJDOVSKI  
Roxane DECORTE  
Emmanuelle DAUVERGNE  
Anne TACHENE

ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DLH 68.

Didier GUILLOT  
Hélène BIDARD  
Véronique DUBARRY  
Pierre-Yves BOURNAZEL

ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DLH 72.

Roger MADEC  
Claudine BOUYGUES  
Isabelle GACHET  
Rémi FERAUD  
François DAGNAUD  
Denis BAUPIN  
Brigitte KUSTER  
Hervé BENESSIANO  
Jean-Jacques GIANNESINI  
Fabienne GASNIER

ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DU 43.



**Votes spécifiés.**

DLH 3 M. DUTREY ne participe pas au vote.

Vœu n° 14 M. TREMEGE vote contre.

SGRI 5 M. LHOSTIS ne participe pas au vote.

**Liste des questions de la séance du Conseil de Paris des lundi 29 et mardi 30 mars 2010  
siégeant en formation de Conseil municipal.**

**Questions du groupe U.M.P.P.A.**

**QE 2010- 14 Question de M. François LEBEL, Mme Martine MÉRIGOT de TREIGNY** et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police concernant l'éventualité de la mise en place, sur le domaine public de la Ville de Paris, de dispositifs de protection des distributeurs de billets de banque, sur la demande de la Préfecture de Police.

Réponse non parvenue de M. le Maire de Paris.

Réponse non parvenue de M. le Préfet de police.

-----

**QE 2010- 15 Question de M. Jean-Pierre LECOQ** et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris concernant l'utilisation possible d'Internet afin de favoriser l'inscription sur les listes électorales ainsi que le recensement des jeunes âgés de 16 ans et les modalités de sa mise en œuvre par la municipalité.

Réponse non parvenue.

-----

**QE 2010- 16 Question de M. François LEBEL, Mme Martine MÉRIGOT de TREIGNY** et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris concernant les rumeurs d'utilisation du restaurant "Emeraude" 11, rue de Maleville (8e), au profit de l'opération " le cœur de Paris ".

Réponse non parvenue.

-----

**QE 2010- 17 Question de Mme Laurence DOUVIN** et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris sur le nombre d'emplacements réservés dans les stations pour les taxis et l'évolution de ce nombre depuis 2001.

Réponse non parvenue.

-----

**Membres présents :**

MM. Gérard d'ABOVILLE, Pierre AIDENBAUM, Gilles ALAYRAC, David ALPHAND, Mme Aline ARROUZE, MM. Daniel ASSOULINE, David ASSOULINE, Pierre AURIACOMBE, Mmes Marie-Chantal BACH, Marinette BACHE, M. Julien BARGETON, Mme Marie-Annick BARTHE, M. Denis BAUPIN, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BENESSIANO, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mmes Florence BERTHOUT, Geneviève BERTRAND, Hélène BIDARD, M. Patrick BLOCHE, Mmes Michèle BLUMENTHAL, Pascale BOISTARD, M. Hamou BOUAKKAZ, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, MM. Pierre-Yves BOURNAZEL, Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, MM. Jacques BRAVO, Jean-Bernard BROS, Ian BROSSAT, Mmes Colombe BROSSEL, Catherine BRUNO, Delphine BURKLI, M. Jean-Pierre CAFFET, Mmes Frédérique CALANDRA, Liliane CAPELLE, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Jean-Marie CAVADA, Mme Sandrine CHARNOZ, MM. Pierre CHARON, Michel CHARZAT, Pascal CHERKI, Mmes Odette CHRISTIENNE, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Lyne COHEN-SOLAL, MM. Alexis CORBIÈRE, Thierry COUDERT, Jérôme COUMET, Daniel-Georges COURTOIS, Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS, MM. François DAGNAUD, Claude DARGENT, Mmes Virginie DASPET, Rachida DATI, Melle Emmanuelle DAUVERGNE, M. Bernard DEBRÉ, Mme Roxane DECORTE, MM. Bertrand DELANOË, Alain DESTREM, Mmes Laurence DOUVIN, Laurence DREYFUSS, Véronique DUBARRY, MM. Jérôme DUBUS, Philippe DUCLOUX, René DUTREY, Mmes Myriam EL KHOMRI, Maïté ERRECART, M. Rémi FÉRAUD, Mmes Léa FILOCHE, Mireille FLAM, Daniëlle FOURNIER, MM. Pierre GABORIAU, Sylvain GAREL, Mme Fabienne GASNIER, MM. Bernard GAUDILLÈRE, Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Fabienne GIBOUDEAUX, MM. Christophe GIRARD, Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, MM. Philippe GOUJON, Didier GUILLOT, Mmes Marie-Laure HAREL, Anne HIDALGO, Valérie HOFFENBERG, Halima JEMNI, MM. Bruno JULLIARD, Patrick KLUGMAN, Mmes Brigitte KUSTER, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Fatima LALEM, MM. Jean-François LAMOUR, Jean-Marie LE GUEN, Mme Anne LE STRAT, MM. François LEBEL, Jean-Pierre LECOQ, Jean-François LEGARET, Pierre LELLOUCHE, Mme Annick LEPETIT, MM. Romain LÉVY, Alain LHOSTIS, Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY, MM. Roger MADEC, Jean-Yves MANO, Pierre MANSAT, Jean-Baptiste MENGUY, Etienne MERCIER, Mme Martine MERIGOT de TREIGNY, MM. Jean-Louis MISSIKA, Philippe MOINE, Mme Camille MONTACIÉ, M. Christophe NAJDOVSKI, Mmes Annick OLIVIER, Anne-Constance ONGHENA, M. Mao PENINOU, Mme Frédérique PIGEON, Melle Géraldine POIRAUT-GAUVIN, Mmes Olivia POLSKI, Danièle POURTAUD, M. Yves POZZO di BORGO, Mme Firmine RICHARD, M. Vincent ROGER, Mme Valérie SACHS, MM. Christian SAINT-ETIENNE, Hermano SANCHES RUIVO, Georges SARRE, Christian SAUTTER, Pierre SCHAPIRA, Mme Daniëlle SIMONNET, M. Richard STEIN, Mmes Gisèle STIEVENARD, Anne TACHENE, Karen TAÏEB, M. Jean TIBÉRI, Mme Claude-Annick TISSOT, M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Olga TROSTIANSKY, M. François VAUGLIN, Mmes Pauline VERON, Catherine VIEU-CHARIER, M. Jean VUILLERMOZ.

**Excusés :**

Mmes Lynda ASMANI, Dominique BERTINOTTI, Joëlle CHÉRIOUX de SOULTRAIT, M. Yves CONTASSOT, Mmes Seybah DAGOMA, Catherine DUMAS, M. Michel DUMONT, Mmes Isabelle GACHET, Daniëlle GIAZZI, M. Eric HÉLARD, Mmes Christine LAGARDE, Anne-Christine LANG, Katia LOPEZ, M. Daniel MARCOVITCH, Mmes Martine NAMY-CAULIER, Françoise de PANAFIEU, Marielle de SARNEZ, MM. Philippe TORRETON, Daniel VAILLANT, Mme Sylvie WIEVIORKA.

### Table des matières

Condoléances.....	2	MAGDELONNETTE, à l'auteur et l'éditeur d'une œuvre de fiction.....	8
Evocation des attentats survenus dans le métro de Moscou.....	2	Vœu n°4 déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au malaise de la Culture.....	8
Aides aux départements de l'Ouest de la France frappés par la tempête.....	2	Vœu n°5 déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à un projet "Un livre à la naissance".....	8
Adoption de comptes-rendus.....	2	Vœu n°6 déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la disparition de Jean Ferrat.....	8
I - Question d'actualité posée par le groupe Centre et Indépendants à M. le Maire de Paris relative à la cohérence territoriale du Grand Paris.....	2	Vœu n°7 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'apposition d'une plaque à la mémoire d'Henri Salvador, sur la façade de l'immeuble du 6, place Vendôme (1er).....	8
II - Question d'actualité posée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés à M. le Maire de Paris relative aux rythmes scolaires.....	3	2010, DAC 19 - Subvention sollicitée auprès du Ministère de la Culture et de la Communication pour le développement du catalogue en ligne des bibliothèques spécialisées de la Ville de Paris. - Montant : 25.000 euros.....	8
III - Question d'actualité du groupe "Les Verts" à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à la situation des sans-papiers parisiens.....	4	Vœu n°8 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la politique de la Ville de Paris en faveur de ses bibliothèques spécialisées.....	8
IV - Question d'actualité du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche à M. le Maire de Paris relative à l'application de la directive européenne services.....	5	2010, DAC 80 - Transaction entre l'association "Fraternité Monastique des Laures de Jérusalem" et la Ville de Paris, relative au remboursement des frais occasionnés par un sinistre sur un véhicule appartenant à l'association, représentant l'église Saint Gervais - Saint Protais, place Saint Gervais (4e).....	8
V - Question d'actualité du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative aux Caisses des écoles.....	6	Vœu n°9 déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche en soutien au collectif "Les déboulonneurs".....	8
VI - Question d'actualité posée par M. CHARZAT, élu non-inscrit, à M. le Maire de Paris concernant l'avenir du processus métropolitain.....	7	Vœu n°10 déposé par M. Georges SARRE relatif à la demande de patronage de la Ville de Paris au musée de la Martinèche, dans la Creuse.....	9
2010, DAC 27 - Attribution de la dénomination Hélène Berr à la bibliothèque Picpus (12e).....	8	2010, SGRI 5 - Signature d'un avenant à la convention pluriannuelle passée avec la Maison de l'Europe de Paris pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 343.000 euros.....	9
Vœu n°1 déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la bibliothèque jeunesse La Fontaine.....	8		
Vœu n°1 bis déposé par l'Exécutif.....	8		
Vœu n°2 déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au soutien à l'auteur et à l'éditeur d'une œuvre de fiction se situant sur le marché Saint-Pierre, attaqués pour diffamation.....	8		
Vœu n°3 déposé par le groupe "Les Verts", adopté par le Conseil du 18e arrondissement, relatif au soutien public aux époux			

2010, SGRI 8 - Signature d'un avenant n° 2 à la convention pluriannuelle avec l'Association Internationale des Maires Francophones - AIMF, pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 2.003.040 euros.....	9	2010, DF 36 - Signature d'un avenant de prolongation d'une durée d'un an pour chacune des 3 conventions cadres du 6 janvier 2006 de mise à disposition de sites du domaine de la Ville pour les relais des opérateurs de téléphonie mobile (Bouygues Telecom, Orange France et SFR).....	13
2010, SGRI 9 - Signature d'un avenant à la convention pluriannuelle passée avec Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 100.000 euros.....	9	Vœu n°17 déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la vente du 51, avenue Simon Bolivar. ....	14
Vœu n°11 déposé par l'Exécutif municipal relatif à l'attribution à Mme Shirine EBADI de la Citoyenneté d'Honneur de la Ville de Paris. ....	9	Vœu n°18 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'application des nouvelles conditions législatives concernant les tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure.....	14
Vœu n°12 déposé par le groupe "Les Verts" relatif au militant chinois Liu XIAOBO.....	9	2010, DA 5 - Signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes pour la fourniture et la maintenance de photocopieurs et de multifonctions et de solutions associées destinés à l'ensemble des services de la Ville de Paris, du Département de Paris, aux services rattachés disposant d'un budget annexe et aux mairies d'arrondissement. ....	14
Vœu n°13 déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à un lieu dédié à Yasser Arafat.....	9	Amendement n°19 déposé par l'Exécutif.....	14
Vœu n°14 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la mort tragique d'Orlando Zapata Tamayo, prisonnier d'opinion à Cuba.....	9	2010, DDEE 110 - Signature d'une convention avec l'association les Parisiens associés pour le droit d'usage de la marque et du nom de domaine "Hôte Qualité Paris". ....	14
2010, SGRI 13 - DU 96 - Attribution de la dénomination "Esplanade Mahmoud Darwich" à un terre-plein situé quai Malaquais (6e). ....	9	2010, DDEE 117 - Autorisation à M. le Maire de Paris de signer la charte Hôte Qualité Paris.....	14
2010, DAC 62 - Subvention au Comité du 7e arrondissement de Paris de la Fédération nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (F.N.A.C.A. 7e). - Montant : 700 euros.....	9	2010, DDEE 104 - DVD 92 - Foire du Trône 2010 : signature d'une convention avec la société VINCI PARK CGST relative aux conditions techniques et financières de mise à disposition de places de stationnement et d'une convention avec la Régie Autonome des Transports Parisiens (RATP) pour la mise en service de navettes.....	14
2010, SG 35 - Adhésion de la Ville de Paris à l'Association des Villes Marraines et versement de la cotisation pour 2010. - Montant : 3.000 euros.....	9	Vœu n°20 déposé par le groupe « Les Verts ».....	14
2010, DAC 259 - Signature d'une convention avec l'association Maison d'Europe et d'Orient (12e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 28.000 euros.....	9	2010, DDEE 105 - Lancement d'un marché public en procédure adaptée pour l'organisation et l'exploitation d'un marché de Noël en 2010, avenue des Champs-Élysées (8e).....	14
Amendement n°15 déposé par le groupe « Les Verts ».....	9	Vœu n°22 déposé par le groupe « Centre et Indépendants ».....	14
2010, SGRI 10 - Signature d'une convention avec l'association Sida Info Service pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 150.000 euros.....	9	Amendement n°21 déposé par l'Exécutif.....	14
2010, DF 8 - Fixation du taux de la taxe d'habitation et des taxes foncières et fixation du taux relais de la cotisation foncière des entreprises au profit de la commune pour 2010. ....	10	2010, DDEE 105 (suite) - Lancement d'un marché public en procédure adaptée pour l'organisation et l'exploitation d'un marché de Noël en 2010, avenue des Champs-Élysées (8e). (Suite).....	14
2010, DF 9 - Fixation du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2010. ....	13		

Vœu n°23 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif aux terrasses et étalages.....	15	Vœu n° 32 déposé par le groupe "Les Verts", adopté par le Conseil du 12e arrondissement, relatif au maintien durant toute l'année de l'opération "Paris respire" route de ceinture du lac Daumesnil.....	23
Vœu n°24 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux travaux de réhabilitation des marchés Ternes - Lebon et Brochant - Batignolles.....	15	Vœu n° 33 déposé par le groupe "Les Verts" relatif aux annulations de contravention. ....	23
2010, DPA 6 - Approbation du principe de rénovation des locaux dans la caserne Napoléon (4e) afin de créer des bureaux pour des services de la Ville et des modalités de passation du marché de maîtrise d'oeuvre. - Dépôt des demandes de permis de construire et de démolir. - Signature du marché. ....	15	Vœu n° 33 bis déposé par l'Exécutif. ....	23
Vœu n°25 déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'installation d'un bureau de vote au siège de Peugeot. ....	15	Vœu n° 34 déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la suppression des guichets de renseignement et vente de titres de transport dans les stations de métro parisiennes. ....	23
Vœu n°26 déposé par les groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts" relatif à l'expérimentation par la Poste et la R.A.T.P. de la mise à disposition de lettres recommandées au métro Simplon dans le 18e arrondissement de Paris.....	15	Vœu n° 35 déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à l'organisation du service du service de taxi dans les grandes gares parisiennes.....	23
Vœu n°27 déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la réorganisation de la Poste.....	15	Vœu n° 36 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'extension de l'autorisation de stationner la nuit sur les zones de livraison à l'ensemble du territoire parisien. ....	23
Vœu n°28 déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la situation de la plateforme de distribution de courrier La Poste, rue Duc dans le 18e arrondissement. ....	15	Vœu n° 37 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au stationnement résidentiel de nuit sur les aires de livraison et de transports de fonds.....	23
2010, DVD 112 - Signature du marché de maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement de la place de la République à Paris (3e, 10e et 11e) avec le groupement TREVELOET VIGER-KOHLER (mandataire), Martha SCHWARTZ Partners, AREAL, ATEC AIK Yann KERSALE. ....	15	Vœu n° 38 déposé par le groupe "Les Verts" relatif aux dispositifs de sécurisation de l'Hôtel de Ville.....	23
Vœu n° 29 déposé par le groupe "Les Verts".....	15	Vœu n° 38 bis déposé par l'Exécutif. ....	23
Vœu n° 30 déposé par le groupe UMPPA.....	15	2010, DEVE 44 - Signature de la convention de partenariat avec huit villes, les réseaux professionnels AFDJEVP, AITF, ATTF, le CNFPT, Pierre et Vacances et Plante & Cité pour l'élaboration d'un référentiel partagé de gestion écologique des espaces verts ouverts au public et la mise au point d'un dispositif de portage du label associé. ....	23
Vœu n° 30 bis déposé par l'Exécutif. ....	15	Vœu n° 39 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la plantation d'un arbre du souvenir au parc Georges Brassens. ....	23
2010, DVD 46 - Approbation du principe de délégation de service public pour la modernisation et l'exploitation du parc de stationnement "Hôtel de Ville" (4e) pour une durée de 15 ans. - Autorisation de lancer la consultation et d'accomplir tous les actes préparatoires à la passation du contrat de délégation. ....	23	2010, DEVE 30 - DASES 3 - Signature d'une convention avec l'association AIRPARIF dans le cadre de la participation de la Ville de Paris au budget de l'association. Montant : 366.640 euros. ....	24
2010, DVD 40 - Lancement d'une consultation pour la réalisation d'études de simulations macroscopiques et microscopiques de trafic (2 lots) et signature des marchés correspondants.....	23	Vœu n° 40 déposé par le groupe "Les Verts". ....	24
		2010, DDATC 68 - Attribution d'une indemnité au Président de la Commission parisienne du débat public. - Montant : 18.000 euros. ....	24

2010, PP 10 - Approbation du principe de l'opération d'enlèvement nocturne, dimanches et jours fériés, des engins à moteur, remorques et caravanes dont le stationnement est illicite à Paris, ainsi que leur conduite en préfourrières à Pouchet et Bercy ou autres ouvertes pendant la période d'exécution du marché. ....	24	2010, DASES 1 - Signature d'une convention avec l'Etat, représenté par le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris, portant sur la réalisation d'enquêtes environnementales par le Laboratoire d'Hygiène de la Ville de Paris (L.H.V.P.) dans le cadre de la lutte contre le saturnisme infantile.....	25
Vœu n° 41 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la tranquillité publique dans le 19e arrondissement.....	24	Vœu n° 49 déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'appel pour reconnaître la lutte contre le saturnisme "grande cause nationale". ....	25
Vœu n° 42 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'amélioration de l'accueil du public au 92, boulevard Ney (18e). ....	24	2010, DASCO 20 - Proposition de fixation, à compter du 1er janvier 2009, du montant annuel du "supplément communal" (ou indemnité représentative de logement) attribué aux instituteurs non logés exerçant à Paris, et des diverses majorations qui y sont rattachées. ....	25
Vœu n° 43 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la vente à la sauvette de cigarettes au métro Barbès-Rochechouart.....	24	2010, DASCO 22 - Lancement de marchés publics, article 30, relatifs à la mise en oeuvre des séjours de vacances et week-ends de l'action collégiens. ....	25
Vœu n° 44 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la vente à la sauvette de cigarettes à la sortie du métro Barbès-Rochechouart. ....	24	2010, DPA 16 - Approbation du principe de reconstruction et extension du groupe scolaire 99, rue Olivier-de-Serres, 20, rue de la Saida (15e), des modalités de passation du marché de maîtrise d'oeuvre et du dépôt de la demande de permis de construire. ....	25
Vœu n°45 déposé par le groupe « Les Verts » relatif aux stations-service parisiennes .....	24	2010, DPA 38 - Reconstruction d'une école maternelle de 10 classes et requalification des écoles élémentaires A et B et du bâtiment de logements de fonction, groupe scolaire René Binet (G.P.R.U. Porte de Montmartre), 60, rue René Binet (18e), modalités de passation du marché de maîtrise d'oeuvre et dépôt de la demande des permis de construire et de démolir.....	25
Vœu n° 46 déposé par le groupe "Les Verts" relatif au parvis de Notre-Dame. ....	24	Vœu n° 50 déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la situation du collège Camille Claudel (13e).....	25
Vœu n° 46 bis déposé par l'Exécutif municipal relatif à l'occupation illégale du domaine public dans les quartiers du Bas Belleville et de la porte de Montreuil.....	24	Vœu n° 51 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au manque de chauffage dans certains établissements secondaires du 15e arrondissement.....	25
2010, DPVI 28 - Signature d'une convention avec l'association Salle Saint Bruno pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 118.615 euros.....	24	Vœu n° 52 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la sécurisation du collège de Staël. ....	26
2010, DPVI 16 - Association "Bruit du Frigo" - Participation financière de la Ville de Paris pour la création d'un jardin intergénérationnel dans le quartier Porte de Montreuil (20e). - Montant : 15.051 euros.....	25	Vœu n° 53 déposé par les groupes "Les Verts", Communiste et élus du Parti de Gauche, Parti socialiste et radical de gauche, relatif au poste de psychologue à la Mission locale Paris Centre. ....	26
2010, DPVI 21 - Association "Bruit du Frigo" - Participation financière de la Ville de Paris pour la création d'un jardin collectif à la Tour du Pin dans le quartier Porte de Montreuil (20e). - Montant : 16.690 euros. ....	25	2010, DFPE 47 - Approbation et signature d'une convention d'organisation de la maîtrise d'ouvrage avec la RIVP pour la réalisation d'une crèche collective de 44 places 13-15, rue Bleue (9e). ....	26
Vœu n° 47 déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Egalité.....	25		
Vœu n° 48 déposé par le groupe "Les Verts" relatif aux conséquences du projet de réforme des collectivités locales sur la parité femmes/hommes. ....	25		

Vœu n° 55 déposé par les groupes de la majorité municipale relatif aux projets gouvernementaux et à la qualité d'accueil dans le secteur de la Petite enfance.....	26	Vœu n° 64 bis de l'Exécutif.....	34
Vœu n° 56 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'indemnisation des parents d'enfants gardés à la crèche Truffaut.....	26	Vœu n° 65 de l'UMPPA relatif au relogement de la Maison des Associations du 1 <sup>er</sup> arrondissement.....	34
2010, DPA 39 - DJS 226 - Rapport et conclusions du commissaire enquêteur après l'enquête publique relative au projet de reconstruction après démolition du stade Jean Bouin intégrant la réalisation d'un équipement sportif d'environ 20 000 places avec création d'un parc de stationnement et de locaux d'activités économiques et déclaration de l'intérêt général de l'opération.....	26	Vœu n° 66 de l'UMPPA relatif au maintien des cours de danse au Conservatoire municipal du Centre de Paris.....	34
Vœu n° 57 déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la réforme concernant les adjoints administratifs caissiers des piscines.....	33	Vœu n° 67 de l'UMPPA relatif au réaménagement du quartier des Halles.....	34
Vœu n° 58 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'implantation d'un équipement sportif dans le cadre de l'aménagement des terrains "Clichy-Batignolles".....	33	Vœu n° 68 de l'UMPPA relatif au relogement de l'association "Mains libres".....	34
Vœu n° 59 déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à l'amélioration des conventions liant la Ville au Paris Saint-Germain.....	34	2010 DVD 42 Approbation du principe et des modalités de passation d'un marché de maîtrise d'oeuvre technique relatif à l'aménagement des espaces publics dans le site de l'Hôpital Broussais (14e).....	41
2010, DU 84 - Aménagement du secteur Lourmel-Eglise (15e). - Avis favorable à la mise en oeuvre de la procédure préalable à la déclaration d'utilité publique de l'opération. - Instauration du sursis à statuer. Autorisation de déposer toute demande de permis de démolir et de construire ainsi que de constituer toutes les servitudes nécessaires à l'opération.....	34	Vœu n° 73 déposé par les groupes socialiste, radical de gauche et apparentés et "Les Verts" relatif à l'intégration d'un projet d'habitat coopératif dans le cadre de l'aménagement du site Broussais.....	42
Vœu n° 60 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'aménagement du secteur Lourmel-Eglise.....	34	Vœu n° 74 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au processus de concertation dans le cadre de l'aménagement des terrains "Clichy-Batignolles".....	42
2010, DU 36 - SG 61 - Réaménagement du quartier des Halles (1er) - Compte rendu des enquêtes publiques, déclaration de projet et avis favorable à la poursuite de l'opération. 2010, SG 63 - Réaménagement du quartier des Halles (1er) - Constitution d'une commission de règlement amiable.....	34	2010, DLH 3 - Signature d'une convention avec l'Association Départementale d'Information sur le Logement de Paris (ADIL 75) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 725.500 euros.....	42
Vœu n° 62 des Verts relatif à la diminution du nombre de places de parking du Novotel des Halles.....	34	Vœu n° 76 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la fin de la trêve hivernale et la reprise des expulsions locatives.....	42
Vœu n° 63 des Verts relatif au retrait des caméras de vidéo surveillance à l'issue des travaux sur le site des Halles.....	34	Vœu n° 77 déposé par le groupe "Les Verts" pour un arrêté anti-expulsion à Paris.....	42
Vœu n° 64 des Verts relatif à la préservation de la surface et de la déclivité de la place René Cassin.....	34	Vœu n° 78 déposé par le groupe "Les Verts" relatif au relogement des personnes évacuées de la Maison des étudiants d'Afrique de l'Ouest.....	42
		Vœu n° 78 bis déposé par l'Exécutif.....	42
		2010, DU 44 - Autorisation de signer un protocole foncier concernant la vente d'emprises de terrains situées aux Pavillons-sous-Bois (Seine Saint Denis).....	42
		Vœu n° 79 déposé par les groupes de la majorité municipale concernant le projet de loi relatif au Grand Paris.....	42



---

Désignations de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal dans divers organismes. ....	42
Désignations de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal dans divers organismes (suite).....	44
Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription. ....	45
Votes spécifiques. ....	46
Votes spécifiés. ....	49
Liste des questions de la séance du Conseil de Paris des lundi 29 et mardi 30 mars 2010 siégeant en formation de Conseil municipal.....	50
Questions du groupe U.M.P.PA. ....	50
Membres présents : .....	51
Excusés : .....	51